

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world docility from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

(1-2-37)

Lord Tweedsmuir

LE DEVOIR

Directeur: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, vendredi 26 avril 1946

VOLUME XXXVII — No 96

REDACTION ET ADMINISTRATION
480 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE: *BEI 3351

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration: BEI 3361

Rédaction: BEI 2984

Gérant: BEI 2239

Désaccord au Conseil de Sécurité à propos de l'Espagne

Comment le parti conservateur a perdu la confiance des Canadiens français

La rupture de 1917 — La reprise de 1930 — La phase d'impopularité et la phase d'anéantissement — La branche d'olivier maladroitement tendue en 1946 IMPERIALISME, CENTRALISATION, FRANCOPHOBIE

Pendant le premier demi-siècle de la Confédération, le parti conservateur s'est partagé avec le parti libéral l'allégeance et le dévouement des citoyens canadiens de langue française. La moitié des Canadiens français étaient bleus, l'autre moitié se composait de rouges. Les conservateurs avaient eu l'ascendant dans le Québec jusqu'à la mort de Macdonald; les libéraux avaient repris le dessus sous Laurier, mais le tour des conservateurs devait fatalement revenir un jour. Les Canadiens français pouvaient invoquer bien des griefs contre chacun des deux partis, mais les torts étaient à peu près également partagés, l'esprit de parti était aussi fort chez les bleus que chez les rouges et ce jeu de balancé assez peu profitable pour notre groupe ethnique semblait devoir se poursuivre indéfiniment.

C'est la guerre de 1914 qui provoqua la rupture entre le parti conservateur et les Canadiens français. La politique de participation à fond du gouvernement Borden qui aboutit à la conscription souleva la province contre le parti conservateur. Les bleus québécois, honnis et conspués sur toutes les estrades, furent balayés aux élections de 1917 et de 1921. Le parti conservateur était voué pour bien des années à venir à l'impopularité dans toutes les circonscriptions de langue française. Les chefs conservateurs de langue française étaient rejetés sur la défensive et toutes les attaques qu'ils pouvaient tenter contre les libéraux étaient inutiles et retournées contre eux avec la plus grande facilité.

Cette impopularité était telle que le chef du parti conservateur provincial, feu M. Arthur Sauvé, rompit officiellement avec les conservateurs fédéraux. Cela lui permit d'obtenir quelques succès dans les villes à l'élection de 1923, mais il ne put jamais entamer sérieusement le bloc libéral des campagnes. Quand M. Patenaude voulut faire la lutte aux libéraux fédéraux en 1925, il se crut obligé de se constituer un groupe indépendant du parti de M. Meighen, mais la suspicion des Canadiens français contre tout ce qui touchait de près ou de loin aux conservateurs était telle qu'il ne réussit pas à faire élire un seul député. Il tenta de nouveau sa chance en 1926 à titre de lieutenant de M. Meighen, mais sans plus de succès. Pendant toute une décennie, il n'y eut pas un seul député de langue française à siéger aux Communes, sauf M. A.-J. Doucet, du Nouveau-Brunswick, qui n'y passa d'ailleurs qu'une seule session. Lorsque M. Sauvé décida de passer de l'arène provinciale à l'arène fédérale en 1930, il se présenta à ses électeurs de Laval-Deux-Montagnes comme candidat indépendant approuvant la politique étrangère de M. Lapointe et la politique tarifaire de M. Bennett.

A la surprise générale, les conservateurs remportèrent des succès dans le Québec à l'élection de 1930 et firent élire une vingtaine de députés de langue française. Les souvenirs de la guerre de 1914 et de la conscription commençaient à s'atténuer, la crise économique avait provoqué le chômage dans les villes et la mévente des produits laitiers dans les campagnes, le gouvernement provincial de M. Taschereau avait suscité du mécontentement dont les libéraux fédéraux avaient subi les contre-coups.

Pour profiter de cette reprise, de cette demi-réconciliation avec l'opinion de langue française, il aurait fallu que le parti conservateur nous manifestât une sollicitude toute particulière pour consolider ses positions. Cela n'entraîna pas dans les vues de nombre de ses dirigeants qui voulaient restreindre l'influence canadienne-française dans les conseils du parti et qui avaient négligé systématiquement l'organisation dans la province de Québec, quittes à mettre la forte somme à la veille de l'élection pour tenter d'acheter les quelque dix sièges québécois qui leur étaient nécessaires pour s'emparer du pouvoir. Les ministres conservateurs de langue française qui n'avaient l'appui que d'une vingtaine de députés ne réussirent pas à obtenir autant pour les nôtres que leurs prédécesseurs libéraux qui s'appuyèrent sur plus de soixante députés. M. Bennett gâta par un discours maladroite le beau geste qu'il avait fait en décrétant que la monnaie serait bilingue, les journaux et les orateurs libéraux n'éprouvèrent aucune difficulté à réveiller les vieilles méfiances des Canadiens français contre le parti bleu. Le chômage aidant, les conservateurs furent balayés à l'élection de 1935, sauf M. Werminlinger, qui réussit à passer entre dix autres candidats dans la circonscription de Verdun.

A la phase d'impopularité succéda alors pour les conservateurs québécois la phase d'anéantissement, la phase de découragement, de révolte et de défections en masse. La plupart des conservateurs québécois avaient jusque là conservé une fidélité digne d'une meilleure cause. Ils gromelaient contre leurs chefs fédéraux dont la politique les vouait à la défaite, mais ils les suivaient à l'heure de la bataille. Après 1935, ils commencèrent à en avoir assez. Le chef provincial du parti, M. Duplessis, s'allia à M. Paul Gouin pour fonder l'Union nationale et les conservateurs québécois furent à peu près unanimes à approuver la combinaison. Même après la rupture avec M. Gouin, l'opposition provinciale conserva le nom d'Union nationale qu'elle a d'ailleurs gardé jusqu'à ce jour et M. Duplessis répudia publiquement M. Bennett, qui venait de faire des déclarations désagréables pour les Canadiens français, afin de ne pas nuire aux chances de son groupe à la veille de l'élection provinciale de 1936.

A la convention conservatrice de 1938, nombre de conservateurs québécois conduits par MM. Georges Héon et Frédéric Dorion songèrent sérieusement à rompre avec le parti pour former un groupe nouveau, mais on finit par

raillier tout le monde à la candidature de M. Robert Manion, catholique et marié à une Canadienne française, qui devint le nouveau chef du parti.

Une deuxième guerre mondiale survint et les libéraux surent exploiter les souvenirs de la première pour faire oublier leurs propres fautes. Ils gagnèrent l'élection provinciale de 1939 qui porta surtout sur la politique fédérale et ils écrasèrent en 1940 le parti de M. Manion qui préconisait pourtant la même politique que M. King. Dans le Québec, M. Sasseville Roy fut le seul conservateur à se faire élire dans une lutte à trois. M. Roy se trouva tellement peu à son aise parmi ses collègues, conservateurs qui s'orientaient vers une politique de plus en plus impérialiste et conscriptionniste qu'il rompit officiellement avec son parti, quitta les banquettes conservatrices et dénonça l'attitude de ses collègues. M. Frédéric Dorion, qui avait joué un rôle considérable dans le parti conservateur, se fit élire comme indépendant dans Charlevoix-Saguenay à une élection partielle en 1942, mais il a toujours tenu à se dissocier. M. Bona Arsenault, qui était président de l'Association conservatrice du Québec à la veille de la dernière élection générale, a démissionné et rompu avec le parti quand il se vit censurer par ses chefs pour avoir répondu au célèbre discours d'été de M. Bouchard: il devait plus tard se faire élire comme indépendant dans Bonaventure et se rallier au parti libéral. La situation était devenue intenable pour les Canadiens français au sein du parti conservateur qui leur imposait le sacrifice constant de leurs intérêts et même de la plus élémentaire dignité.

Aussi lorsque survint l'élection de 1945, en dépit du grand mécontentement qui existait dans la province contre les libéraux, les conservateurs ne réussirent pas à trouver de chefs ou de candidats en vedette chez les Canadiens français. Ils ne recueillirent dans toute la province qu'un peu plus de 100.000 votes dont la grande majorité dans les circonscriptions anglaises ou mixtes comme Saint-Laurent-Saint-Georges, Saint-Antoine-Westmont, Mont-Royal, Stanstead, Pontiac, Châteauguay-Huntingdon, etc. Il n'est pas exagéré de dire que le parti conservateur n'a pas recueilli en tout et par tout plus de 25.000 ou 30.000 votes chez les Canadiens français dans toute la province de Québec, M. Georges Héon, qui s'est fait élire comme conservateur indépendant dans Argenteuil, a toujours refusé d'assister aux caucus du parti. C'est l'anéantissement d'un parti qui a commandé pendant longtemps le dévouement de la moitié des Canadiens français.

Et c'est en vain que les chefs conservateurs, MM. John Bracken et J. M. Macdonnell, président de l'Association conservatrice, ont tenté de le ressusciter en ces dernières semaines. Le congrès conservateur tenu à Montréal n'a réuni qu'une poignée d'inconnus ou presque autour de quelques irrédentistes de second plan comme MM. Samuel Gobeil, Ivan Sabourin et Léon Méthot. Les chefs conservateurs fédéraux ont tenu aux Canadiens français le traditionnel rameau d'olivier, mais ils l'ont fait maladroitement et leurs actes ont démenti leurs paroles. Pendant que M. Bracken suppliait pathétiquement le Québec de lui donner un second Cartier, les députés de son parti s'opposaient furieusement au nom de l'impérialisme au changement anodin du *Dominion Day* en *Canada Day*. M. Howard Green avertissait solennellement les Canadiens français de ne pas déifier la majorité et M. Cecil Merritt réclamait une immigration de 200.000 âmes par année. M. Donald Fleming, qui s'était chargé de prononcer à la Chambre une sorte de *keynote speech* le jour de l'ouverture du congrès du parti conservateur québécois, a lui-même détruit l'effet qu'aurait pu avoir les paroles qu'il avait prononcées en français et son éloge mesuré de la culture française en préconisant un canadienisme sans trait d'union, mais un canadienisme britannique.

Qu'est-ce qui a tué le parti conservateur dans le Québec, qu'est-ce qui a rebuté et découragé ses partisans les plus obstinés chez les Canadiens français?

C'est d'abord l'impérialisme. Les Canadiens français ne se reconnaissent pas d'autre patrie que le Canada. C'est la participation à la première grande guerre et la conscription de 1917 qui ont provoqué la première rupture entre le parti conservateur et les Canadiens français. C'est l'impérialisme militant et outrancier, c'est la campagne en faveur de la conscription et la prétendue égalité de sacrifices qui ont consommé la mort du parti en ces dernières années. C'est encore la politique de centralisation affichée par le parti au cours de la première grande guerre et sur la fin du régime Bennett qui a vu naître le premier programme de sécurité sociale sous l'égide fédérale. Les Canadiens français tiennent à l'autonomie provinciale qu'ils ont fait reconnaître en 1867 et qui leur apparaît comme le suprême rempart de leur particularisme. Les libéraux se sont longtemps posés en défenseur de l'autonomie provinciale et cette attitude les a bien servis contre les conservateurs. C'est enfin et surtout la francophobie. Le parti conservateur a réuni pendant bien des années tous les adversaires les plus affichés de l'influence française. Il a méconnu systématiquement les intérêts et les susceptibilités des Canadiens français. Il a rendu la situation tellement intenable pour ses partisans de langue française qu'il n'en est plus guère qui veulent se compromettre aux yeux de leurs compatriotes en ayant la moindre affiliation au parti, que la plupart d'entre eux le répudient avec une indignation qui n'est pas feinte.

Pierre VIGEANT

Bloc-notes

En français

Le premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis, vient de soumettre à la conférence fédérale-provinciale un volumineux mémoire dont on trouvera le texte dans le journal d'aujourd'hui.

En transmettant la nouvelle de la présentation du mémoire, l'agence *Canadian Press* fait observer que la pièce est rédigée en langue française et le texte de la dépêche fait entendre que c'est ce texte en langue française qui fait foi: *In the 9,000 word brief presented in the French language, Mr Duplessis stressed that...*

Geste opportun et dont il convient de tenir compte. La présentation du mémoire sous la forme française rappelle et souligne fort à propos que les français est langue officielle au même titre que l'anglais à Ottawa. Ce que dans l'admission non fédérale l'on est trop porté à oublier ou à faire semblant d'oublier.

Le Saguenay industriel

La dernière livraison de notre confrère de Chicoutimi, le *Progress du Saguenay*, résume à larges traits une conférence que vient de prononcer là-bas, devant un groupe d'hommes d'affaires, le secrétaire de l'Association d'expansion industrielle du Saguenay, M. Yvon Cousineau. Celui-ci a parlé des "possibilités hydroélectriques, ce qui permet l'établissement d'industries nouvelles qui utiliseront les matières premières du pays ou encore les produits et sous-produits des industries qui existent, M. Cousineau indique, entre autres industries à établir: la fabrication du magnésium, du verre, du fer, de la soie artificielle, de la planche murale, des engrais chimiques, des abrasifs, de la laine minérale, des produits

(suite à la dernière page)

Le carnet du grincheux

Un institut quelconque des Etats-Unis organise une semaine de la posture, pour enseigner aux gens à se tenir debout et à se sortir le thorax. Un chroniqueur médical, le Dr William Brady, médecin authentique, dont les articles paraissent dans plusieurs journaux des Etats-Unis et du Canada, considère que l'organisation de cette semaine, comme de la plupart des semaines de propagande inventées par d'autres instituts, est pure fanaisie. Le Dr Brady ne croit pas aux propagandistes qui inventent des habitudes et les veulent rendre obligatoires pour tous. Il revendique pour chacun le droit de respirer à sa façon, même si c'est la façon la plus naturelle.

On annonce que M. Hsley, C.P., C.R., C.M.G., vient d'être élu directeur d'une compagnie de rasoirs. Celle-ci a été merveilleusement inspirée de choisir M. Hsley, le demandeur par Londres, à qui il a multiplié les contribuables, et de les tondre ras!

Rien qu'en six années, il leur a enlevé pour quinze milliards de toison.

Un journal qui annonce la nouvelle, à sans doute trouvé que M. Hsley qui a une abondante chevelure, faisait mal dans le tableau. Il a substitué la vignette de M. Balston, dont le crâne lui avec une splendeur sans ombre.

Les premiers ministres provinciaux ont été bien mal inspirés dans leur méthode pour obtenir quelque chose de M. King. Que diable! ils n'avaient qu'à le faire demander par Londres, à qui il a multiplié les cadeaux et les prêts déficitaires à milliards.

Le Grincheux

26-IV-46

Choses d'hier et d'aujourd'hui

Il y a des gens qui ne savent pas perdre leur temps tout seuls; ils sont le fleau des gens occupés.

De BONARD

DEMAIN: —

Comment le parti libéral est en train de perdre la confiance des Canadiens français — L'âge d'or qui suivit la première Grande Guerre — La rupture de 1936 — La reprise de 1945 — La politique libérale d'après-guerre — Impérialisme, centralisation, francophobie, par M. Pierre Vigeant.

MM. Byrnes et Bidault demandent que les Quatre étudient le cas de l'Autriche et le projet français pour l'ouest de l'Allemagne

Le Conseil de Sécurité s'entend pour prononcer une condamnation contre Franco, mais l'accord ne va pas plus loin. Le délégué soviétique a causé une surprise hier en s'opposant au projet d'enquête formulé par l'Australie, et sur ce sujet comme pour l'Iran, la Russie se dirige apparemment vers une défaite. M. Hodgson pouvait compter sur les votes de huit membres en faveur de son projet, lors de la séance d'hier, et vers la fin de cette réunion il a demandé le vote, mais il a ensuite retiré sa requête après que le délégué français eut manifesté le désir de trouver un compromis qui pourrait convenir à la France.

La proposition australienne a été modifiée à maintes reprises; à la fin de la réunion d'hier, elle comportait: 1o. La formation d'un sous-comité de cinq membres chargé de faire enquête pour juger si la situation qui existe en Espagne menace la paix et la sécurité internationale; 2o. Une déclaration, semblable à celles qui ont été faites à Potsdam, à San-Francisco et à Londres, condamnant le régime Franco. Le sous-comité recueillerait la documentation disponible et s'enquerrait des faits essentiels du débat, et présenterait le tout au Conseil; mais il n'aurait pas la prérogative de formuler des recommandations.

LES DEUX THESES

Sur la déclaration pour condamner Franco, les Onze s'accordent; sur le projet d'enquête, huit membres appuient la formule australienne telle que modifiée. Les délégués français et polonais ont au contraire recommandé que le sous-comité soit chargé d'élaborer des "mesures pratiques" qui pourraient être prises contre le gouvernement de Madrid, et cela afin d'en trouver une que le Conseil pourrait adopter à l'unanimité. M. Gromyko a dit qu'il appuierait un projet comme celui qui est préconisé par la France et la Pologne, mais qu'il s'oppose à l'enquête limitée que propose l'Australie.

Plusieurs autres délégués, notamment ceux de l'Australie, de la Hollande et de l'Angleterre, ont combattu les vues de MM. Gromyko, Bonnet et Lange. Ils ont soutenu que seul le Conseil doit assumer la responsabilité de décider s'il y a lieu d'intervenir contre le régime Franco, et quelle forme doit prendre telle intervention; que le Conseil ne pourra se prononcer là-dessus qu'une fois l'enquête préliminaire terminée; et que donner instructions au sous-comité de trouver une formule d'intervention, ce serait pour le Conseil rendre un jugement avant l'enquête; car le but de l'enquête, c'est de recueillir la documentation qui permettra au Conseil de décider si la situation en Espagne constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

M. Gromyko a affirmé que les preuves disponibles ne laissent aucun doute sur le fait que le régime de Madrid "est vraiment un danger sérieux pour la paix et la sécurité internationales" et qu'il n'y a pas lieu de faire une enquête là-dessus. Devant l'abondance des faits et des preuves qui confirment les accusations de la Pologne, a dit M. Gromyko, la formation d'un comité d'enquête ne pourrait avoir qu'un effet négatif auprès de l'opinion mondiale, comme auprès des forces démocratiques en Espagne. Il a ajouté que l'opinion mondiale réclame la rupture complète des relations avec Franco et non des délais qui ne peuvent pas être justifiés; que la formation de comités d'enquête fut le moyen employé par les non-interventionnistes de la Société des Nations pour éviter d'agir au sujet de la Mandchourie, de l'Ethiopie et de l'Espagne.

Les partisans de la formule australienne ont insisté sur la nécessité d'une attitude unanime du Conseil, en disant qu'une division ne ferait que donner plus de force à Franco. M. Gromyko a répondu que lui aussi voudrait une décision unanime, pourvu qu'elle soit juste et qu'elle corresponde à la gravité des circonstances. A la fin il s'est rallié à la formule préconisée par la France et la Pologne, sans doute parce qu'elle implique une décision dite avant l'enquête. Hier, les Etats-Unis, le Brésil et le Mexique, comme l'Angleterre et la Hollande ont appuyé la proposition australienne; les délégués chinois et égyptien n'ont rien dit mais ils sont disposés à voter aussi pour cette proposition.

Le débat a repris ce matin, à 11 heures, et il se poursuivra sans doute dans la même atmosphère faussée par dix ans de propagande tendancieuse et de mensonges. La position de ceux qui sentent la nécessité de défendre Franco, et qui se croient tout de même obligés de le condamner, serait plus facile et plus solide s'ils avaient le courage d'avouer que le régime espagnol actuel représente une grande amélioration sur la terreur "républicaine" qui a opprimé ce pays avant Franco; qu'il est bien supérieur aux régimes tyranniques que l'armée rouge a infligés à maints pays d'Europe. Les défenseurs de l'ordre préfèrent jouer un rôle ambigu et laisser M. Gromyko poser au défenseur des principes démocratiques.

CONFERENCE DES QUATRE

A la première conférence des Cinq, à Londres, la principale pierre d'achoppement fut l'opposition soviétique à ce que les deux autres grandes puissances se joignent aux Trois dans la préparation de tous les traités de paix. Il a finalement été convenu à Moscou en décembre que la France, comme la Chine, serait exclue de la discussion des traités de paix balkaniques. M. Molotov vient de faire une concession à ce sujet; il a dit n'avoir pas d'objection à ce que le ministre français participe en observateur à la préparation de ces traités. De même il a été convenu que le ministre étatsunien assistera, mais sans droit de vote, aux délibérations sur le traité finlandais.

C'est de bon augure, mais de nouvelles difficultés ont surgi dès l'ouverture de la conférence. Le communiqué officiel publié hier n'en dit rien cependant; on

lit que "les ministres ont tenu leur première réunion, que M. Bidault, qui présidait le premier à titre d'hôte, a souhaité la bienvenue à ses collègues, et que ces derniers ont répondu; que le conseil a alors adopté les règles de procédure, et qu'il a ensuite abordé la préparation de l'agenda.

C'est à propos de l'agenda que le premier désaccord s'est produit. Les ministres ont confirmé l'agenda fixé à Potsdam, qui place en tête l'étude du traité italien, puis les traités des trois satellites balkaniques, et celui de la Finlande. MM. Byrnes et Bidault ont alors proposé d'ajouter à ces sujets l'Autriche, la Ruhr et la Rhénanie. M. Molotov a refusé; il a dit que ces questions constituaient des développements imprévus qui exigeraient une étude approfondie. Les Etats-Unis veulent hâter la conclusion d'un traité avec l'Autriche, afin que l'indépendance de ce pays soit assurée et son statut clarifié.

A la fin de la séance d'hier on a remis l'étude de ces demandes à aujourd'hui. MM. Byrnes et Bidault doivent insister pour faire inscrire ces questions à l'agenda, et M. Bidault exigerait une décision dès aujourd'hui sur l'étude du problème allemand. Le ministre français n'a perdu aucune occasion de mettre de l'avant le projet de division du Reich à l'ouest, et la négociation du traité de paix italien est une excellente occasion; mais l'attitude qu'il prend en ce moment peut avoir aussi des répercussions immédiates d'un autre ordre.

La campagne du plébiscite bat son plein en France. Il ne reste que huit jours avant le vote du 5 mai où les Français se prononceront sur le projet de constitution adopté par la majorité communiste et socialiste de l'Assemblée. Les deux partis qui ont voté le projet le défendent devant l'électorat tandis que tous les autres partis le combattent. M. Bidault ne peut qu'améliorer les chances du M.R.P. tant pour le plébiscite que pour les élections de juin par son attitude présente. S'il gagne que le projet français soit inscrit à l'agenda et étudié dès cette conférence, ce sera un succès très utile au point de vue électoral; si M. Molotov met obstacle à l'étude du projet que les communistes français préconisent comme le M.R.P., cela pourra nuire au parti communiste.

DEFENSE IMPERIALE

Les délégués d'Australie et de Nouvelle-Zélande qui discutent les problèmes du Commonwealth avec les autorités anglaises à Londres, étudient depuis hier la défense impériale; ils ont mis de côté pour le moment les questions qui se rapportent plus spécialement à la zone du Pacifique, et sont à faire un inventaire général de la défense conjointe des pays de l'Empire, et notamment des ressources en hommes et de la coopération militaire en temps de paix.

Un correspondant écrit que de ces entretiens auxquels prendront part plus tard l'Afrique du Sud et le Canada, sortira sûrement un accord par lequel les Dominions assumeront une plus grande part du fardeau de la défense impériale qui incombait surtout jusqu'ici à l'Angleterre. Ce journaliste ajoute que tous les Dominions ont dit qu'ils sont prêts à augmenter leurs contributions en hommes, en argent et en matériel aux besoins communs.

Un porte-parole de la conférence a dit que l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont accepté de répartir différemment à l'avenir le fardeau de la défense, surtout parce que l'Angleterre maintenant manque d'hommes et d'argent, et doit consacrer tous ses efforts à la tâche de regagner son indispensable commerce extérieur. Sur quoi un correspondant de la "Canadian Press" dit que l'inventaire en cours soulignera inévitablement la force du Canada dans le monde nouveau.

Mais les Dominions du Pacifique ne veulent pas trop s'engager, et disent que leur contribution éventuelle sera limitée par leurs ressources futures, qu'ils ne peuvent pas donner de chiffres sur ce qu'ils pourraient faire. Ils ont aussi constaté que s'ils ne peuvent fournir tout le matériel militaire dont ils ont besoin, ils ne pourront probablement pas en recevoir de l'Afrique du Sud dont la productivité est restreinte, ni de l'Angleterre, qui s'occupera surtout de rétablir son économie. Ils comptent donc sur la puissance industrielle du Canada.

Pourquoi les pays de l'Empire se gêneraient-ils? Après notre contribution de la Grande Guerre I, et vingt ans de politique libérale contre la participation du pays aux guerres étrangères, M. King nous a imposé l'effort de guerre que l'on sait, à la suite des promesses de participation libre et modérée. La meilleure preuve que tout cela faisait notre affaire, c'est que le premier ministre gouverne le Canada et ira bientôt à Londres prendre de nouveaux engagements. Nous avons marché deux fois, nos associés impériaux peuvent bien compter que nous ferons encore mieux à la prochaine guerre mondiale; le prétexte de la civilisation sera encore là.

Ceux de nôtres qui ont voté pour M. King comme moindre mal peuvent être contents du résultat. Notre réputation est tellement établie que les chefs de l'Empire n'attendent même pas l'arrivée du représentant canadien pour escompter notre contribution militaire en temps de paix. Non seulement nous continuons la distribution des milliards à l'Angleterre, mais nous allons aussi fournir du matériel de défense aux Dominions du Pacifique. L'Angleterre va consacrer tous ses efforts, et les cadeaux de ses amis à la tâche primordiale de rétablir son commerce extérieur. Le Canada qui n'aurait qu'à cueillir une indépendance chèrement payée, se ruinerait pour jouer un rôle colonial.

PAUL SAURIOL

porté de Philadelphie à Washington, John Adams, le deuxième président des Etats-Unis, étrenna la Maison Blanche, avec son épouse Abigail.

"Le toit n'était pas étanche et les nouveaux occupants éprouvèrent des difficultés à se procurer des fagots pour entretenir la flamme des nombreux âtres du vaste et nouvel édifice. Abigail, femme d'ordre et d'ingéniosité, installa des cordes à linge dans la pièce orientale terminée."

(suite à la page deux)

L'actualité

La Maison-Blanche

Depuis 1798, la Maison Blanche de Washington, est le palais des rois des Etats-Unis. Car il est peu de monarchies, rois, empereurs, qui ont autant de pouvoirs dictatoriaux que le président des Etats-Unis.

Mais de même que les souverains antiques se promenaient par leur ville, dans des attelages à boeufs, et

La marine

Un service unique au monde

Le Service des signaux dirigé par M. T. Robillard — Au ciel de l'édifice Aldred — Le but du Service et sa fonction — Combien de personnes sont-elles intéressées à un navire? — 75 forts et stations — Intéressante activité

(Par Jacques GUAY)

Dix, quinze, vingt et unème et vingt-deuxième étage, prononce la préposée à l'ascenseur... maintenant deux escaliers à franchir avec nos seules jambes comme ressource et nous y voilà: nous sommes au vingt-quatrième étage de l'édifice Aldred...

Mais le Service des Signaux du gouvernement fédéral, ce service que nous publions les communiqués quotidiens au sujet des allées et venues des vaisseaux dans le fleuve et dans le golfe.

Cependant, avant d'entrer dans ces importants bureaux nous ne pouvons nous résister à jeter un coup d'oeil sur le magnifique panorama qui s'offre à nos yeux. De ce poste d'observation incomparable, nous pouvons voir la presque totalité du port et, si nous nous donnons la peine d'avancer les yeux vers l'horizon, nous distinguons fort bien le village de Saint-Bruno...

Hilaire qui nous empêche de voir les Mascoutains.

Monsieur Robillard

M. Tancredi Robillard est le commis en charge du Service des Signaux à Montréal depuis 1907, c'est-à-dire depuis l'ouverture de ce service. Jeune d'allure et de manières, nous ne lui aurions certes pas donné plus de quarante-cinq ans s'il ne nous avait révélé qu'il est le pionnier de ce bureau. De fort bonne grâce il consent à nous communiquer les renseignements que nous lui demandons.

Je suis, dit-il, responsable à M. Jones, ingénieur en chef du canal du St-Laurent. Notre service, tel que vous me le demandez, fonctionne depuis 1907 entre Montréal, Québec et le golfe tandis qu'il a été inauguré six ans plus tard entre la métropole et les Grands Lacs.

Mais, Monsieur Robillard, tout cela est bien beau, mais pourriez-vous nous dire en quoi consiste exactement le Service des Signaux? — Avec plaisir. Tout d'abord, je dois vous dire que le Service est divisé en trois sections qui sont "les lacs et canaux", "Montréal-Québec" et "le golfe". Notre but est de coordonner tous les renseignements que nous pouvons obtenir afin de les communiquer aux personnes intéressées. Ces renseignements, ils nous sont fournis par nos diverses stations échelonnées le long du fleuve et du golfe et même jusque dans la mer.

Les renseignements

De quelle nature sont ces renseignements? — Il s'agit des allées et venues des vaisseaux. Si, par exemple, le Belvedere Park est parti d'Angleterre il y a trois jours et qu'il est maintenant rendu au cap Race, cette station nous téléphonera ou nous télégraphiera pour nous en avertir et, à mesure qu'il avancera et qu'il s'enfoncera dans le golfe, puis dans le fleuve, nous en serons avertis.

Vous pouvez donc communiquer par téléphone avec vos stations? — Oui et il y a aussi le télégraphe mais nous employons moins fréquemment ce dernier moyen de communication. Quant au téléphone, il nous relie avec toutes nos stations et nous possédons des lignes directes communicant avec Québec, Grondines, Pointe-Claire, les Trois-Rivières, Sorel et Cap-Saint-Michel.

Le public et les intéressés

Vous disiez tantôt que vous coordonnez ces renseignements dans le but de les communiquer au public, mais il ne doit pas y avoir énormément de gens intéressés à obtenir ces renseignements? — Croyez-vous? Eh bien, vous seriez fort surpris de savoir tous les téléphones que nous recevons ici durant une journée. Tout d'abord il y a les compagnies de navigation qui nous téléphonent régulièrement tous les matins afin de savoir où sont exactement rendus leurs vaisseaux. Puis il y a les compagnies d'assurance maritime, il y a des employés du port, des bandiers, des fabricants de bois, des quincailleurs... mais je n'en finirais pas s'il me fallait vous nommer toutes les personnes qui nous téléphonent. Songez seulement à tout ce qu'un vaisseau peut transporter dans sa cale puis de demander-vous combien il peut y avoir de gens ou de commerces intéressés à telle et telle marchandise. C'est ici que nous pouvons constater qu'un bateau est vraiment une ville flottante.

Vous communiquez donc ces renseignements à quiconque les demande? — Exactement, et c'est là notre fonction de renseigner le public et les intéressés.

Mais toutes les stations font-elles rapport à Montréal, étant donné que vous dirigez le plus important bureau du Service? — Non. Celles qui sont situées à l'ouest de la métropole font leurs rapports ici ainsi que celles qui sont situées entre Québec et Montréal. Quant aux autres, c'est-à-dire les stations du golfe, elles font rapport à Québec qui nous communique ensuite les renseignements. Nous sommes d'ailleurs en communication presque constante avec notre bureau de la capitale.

Le Cap St-Michel

Vous avez ainsi plusieurs stations? — Nous en possédons environ 75. — S'agit-il de forts comme nous les appelons communément? — Ce sont des forts et des postes de signaux. Les forts sont situés en bas du fleuve tandis qu'entre Montréal et Québec des signaux nous donnent les renseignements. Peut-être aussi seriez-vous intéressé d'apprendre que lorsque nous avons des ordres à communiquer aux vaisseaux nous le faisons de la station du Cap Saint-Michel? Ce poste est situé de telle façon que les navires passent à une très courte distance de sa construction. Les commandants savent tous que s'il y a des ordres à recevoir, nous les leur communiquons au Cap Saint-Michel. Et lorsqu'il y en a, le préposé au fort lise un pavillon de façon à pouvoir entendre ce que les autorités ont à lui communiquer. Il s'agit, dans la majorité des cas, du quai où le navire devra accoster.

Tout en parlant à monsieur Robillard nous ne pouvons nous empêcher de regarder la magnifique vue qui s'offre à nos yeux. Il est vraiment superbe ce croquis à vol d'oiseau. Mais nous ne pouvons nous y attarder.

Pendant la guerre, ajoutons-nous, vous n'aviez sans doute pas

L'autorisation de communiquer ces renseignements?

— Oui et non. C'est-à-dire que nous pouvons les transmettre aux personnes autorisées par le Contrôle naval.

— Et les remorqueurs, possédez-vous des communications quelconques avec eux? — Nous avons un téléphone direct communiquant avec les remorqueurs et le canal Lachine.

A 36 heures de Montréal

Notre interlocuteur nous parle ensuite de la station du Cap Race, la plus importante du genre au monde, car elle est sur la route aussi bien des vaisseaux qui se rendent aux Etats-Unis que de ceux qui viennent ici étant située en plein Atlantique. Ainsi, Montréal a appris qu'il était le Beaverdell, la nouvelle unité navale récemment construite d'après les données les plus modernes, plus de 36 heures avant qu'il ne soit entré dans notre port alors qu'il était à 1,700 milles de Montréal. C'est dire que les navires peuvent maintenant être signalés à peine partis d'Europe. Ces communications se font au moyen de la nouvelle méthode Marconi.

Le Service des Signaux, avec ses nombreux postes échelonnés le long des voies navigables, est unique au monde. On ne voit rien de tel ailleurs autour du globe, ce qui est un autre atout pour notre pays. Ce qui d'ailleurs fait l'importance du Service est le fait que le port métropolitain est situé à 2,000 milles de la mer.

L'actualité

(suite de la première page)

chevée, laquelle servit de séchoir pendant quelque temps.

Vers 1812 ou dans les années de la guerre anglo-américaine, les troupes britanniques mirent le feu à la Maison Blanche. Heureusement, dit FLIS, comme les murs de brique étaient encore en assez bon état, on la rebâtit rapidement. Des parties nouvelles y furent ajoutées par la suite, mais les plans n'ont pas subi de modification importante depuis 1862.

Mais des disciples du modernisme trouvaient que la bâtisse était bien ancienne. En fait, au mois de décembre 1945, le Congrès a voté \$1,650,000 pour permettre à M. Truman de faire les changements nécessaires. Mais quand on apprend que des agrandissements allaient être exécutés pour permettre d'y aménager un auditorium et un cafeteria, des protestations s'élevèrent partout dans le pays, tant du public, de la presse, de diverses organisations civiques, que du Congrès même. Après un débat qui dura deux longs mois au Congrès, celui-ci finit par rayer une partie des sommes antérieurement accordées pour l'exécution des travaux désirés. Le Congrès fit mieux et davan-

tage: il décida qu'aucun changement futur ne serait exécuté à l'exemple de la Maison Blanche. Evidemment la résidence présidentielle renferme toutes les nouvelles ingénieuses du confort moderne. Tout de même quelque artiste devrait bien évoquer Abigail, assez grande et fière pour savoir épinglez sa lessive dans la Maison Blanche, et qui mettait son bonheur à être simplement la femme de John Adams, indifférente à la notoriété, au tapage des journaux et des assemblées, parce qu'elle leur était supérieure.

26-IV-46 ROUX

La température

26 (C.F.) — Voici les prévisions atmosphériques, transmises à 11 heures ce vendredi midi, par le bureau météorologique de Dorval.

REGIONS DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA: Couvert ce après-midi et ce soir avec averse. Nuageux demain, puis clair dans la soirée. Minimum ce soir et maximum demain à Montréal: 27 et 45; à Ottawa: 23 et 42. Vents forts du nord.

REGIONS DE QUÉBEC ET DE BAIE COMEAU: Couvert avec averse aujourd'hui et demain. Minimum ce soir et maximum demain à Québec: 25 et 40; à Rivière-du-Loup: 24 et 38. Vents modérés du nord-est.

REGION DE SHERRBOOKE: Couvert aujourd'hui, avec averse. Couvert demain, puis nuageux dans la soirée. Minimum ce soir et maximum demain à Sherbrooke: 25 et 45. Vents modérés du nord-est.

REGIONS DES LAURENTIDES, DU ST-MATHURIN ET DU LAC ST-JEAN: Couvert avec neige. Nuageux demain, puis clair dans la soirée. Minimum ce soir et maximum demain dans les Laurentides: 20 et 42; dans St-Mathurin: 20 et 40; à Chicoutimi: 20 et 40. Vents modérés du nord.

REUNIONS-CONFÉRENCES

VENDREDI, 26 AVRIL. ASSOCIATION NATIONALE DES BRICOLEURS ET MAÇONS — Assemblée ce soir au local de l'Association, 1231 est, rue Demontigny.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE POMMES FUMÉES — A 8 h. 30 à l'édifice des Syndicats nationaux, 1231 est, rue Demontigny.

SENAT DE LA JEUNESSE — A 7 heures, au Centre universitaire, avant-dernier étage, causette du Sénat de la jeunesse. Conférencier: M. le juge Amédée Monet. Sujet: "Vingt minutes avec le juge". La causette sera suivie d'un forum et d'une danse.

LA SENTENCE DE MORT



Le Dr Marcel Petiot, les yeux hagards, entend prononcer contre lui la sentence de mort. Il a été trouvé coupable du meurtre de 27 personnes, à Paris.

Sept blessés dans des accidents de la rue

Une jeune cycliste, Mlle Annette Beaubien, 17 ans, 1752, rue Panet, a été blessée vers 9 heures hier soir, dans un accident de la rue à l'intersection des rues St-Hubert et Ontario.

Mlle Beaubien a été heurtée par une automobile conduite par M. H. Gagnier, 6952, rue Delanadière. Sous le choc elle a perdu le contrôle de ses guidons et sa bicyclette est allée heurter Mme Eugène Plante, 40 ans, 1637, rue St-Hubert qui traversait la chaussée. Cette dernière a refusé d'être conduite à l'hôpital. La jeune cycliste a été hospitalisée à St-Luc souffrant d'une fracture probable de la jambe et de multiples contusions.

Jean-Guy Bertrand, 10 ans, 5165, avenue Jeanne-D'Arc, a été grièvement blessé, hier midi, dans un accident de la rue. L'enfant jouait dans la rue, près du domicile de ses parents, lorsqu'il a été heurté par un camion conduit par M. William Burgess, 2505, rue Fabien. Il a été transporté à l'hôpital Ste-Justine où il est gardé en observation.

Huguette Forsyth, 3 ans, dont les parents habitent 1304 est, rue Bélanger, est morte, hier, à l'hôpital Ste-Justine, des suites de blessures reçues la veille quand elle donna une des roues d'arrière d'un camion conduit par M. D'Assises Bourbonnais, 6340 rue Hamilton, qui voyageait alors vers l'ouest rue Bélanger. Ce dernier a stoppé promptement à la suite de l'accident, et l'enfant a été transportée à l'Institut mentionnée, où les médecins ont vainement tenté de lui conserver la vie. Le corps a été transporté à la morgue.

Une infirme, Mlle Eugénie Auger, 49 ans, 1479 boul. Pie IX, a été transportée à l'hôpital St-Luc, vers 3 h. hier après-midi, souffrant de fractures de côtes et d'autres contusions. Elle a été renversée par un tramway en traversant la chaussée au coin de la rue Ontario et du boul. Pie IX.

Mlle Auger avait déjà subi l'amputation d'une jambe dans un accident.

André Moreau, 4 ans, de Berthierville, souffre d'une fracture probable du crâne et de contusions à la tête à la suite d'un accident de la rue au cours duquel il a été heurté par une automobile conduite par M. Alfred Bissonnette, 5790 rue Darlingford.

Après l'accident, il traversait la chaussée, près du domicile de ses parents, Jean Richard, 8 ans, 6393 boul. St-Laurent, a été frappé par un taxi et transporté d'urgence chez un médecin domicilié tout près. Après pansements l'enfant a été retourné chez ses parents par le chauffeur de taxi lui-même qui a omis de donner son nom et son adresse.

Huit personnes victimes d'asphyxie

Une émanation de gaz a causé hier après-midi la mort d'une personne et en a incommodé sept autres, qui ont dû être transportées à l'hôpital. L'incident a été causé par des émanations de gaz s'échappant de l'incinérateur d'une scierie située au no 1600 est, rue Dorchester. Le gaz a provoqué l'asphyxie de la plupart des personnes qui se trouvaient dans l'immeuble.

D'après la police, une accumulation d'oxyde de carbone se serait produite dans l'incinérateur, lorsqu'un des locataires de l'immeuble y aurait jeté un colis trop gros qui aurait bloqué la prise d'air. Plus tard, une autre personne aurait jeté une pierre dans l'incinérateur pour le dégager. C'est alors que le gaz accumulé se serait déchargé pour se répandre dans tout l'immeuble.

Les victimes sont: Mme Aimé Massue, 45 ans, morte; Mlle Jacqueline Massue, 23 ans, sa fille; Mme A. Léger, 77 ans; Mme Armand Bois, 22 ans; M. Gilles Vinet, 55 ans; Mme Louise Dufresne, 30 ans, de Sainte-Angele, comte de Nicolet; Mme Paul Plourde, 37 ans; Mlle Flore Poisson, 45 ans.

Plusieurs équipes de l'Hydro-Québec se sont rendues sur les lieux. L'on tenta, mais vainement, de ranimer Mme Massue. Deux des victimes sont hospitalisées à l'hôpital St-Luc, Mme Plourde et Mme Dufresne. Les autres ont été transportées à l'hôpital Notre-Dame.

Les Chinois croient que le jeu de cartes fut inventé vers le 12e siècle.

Surdité "professionnelle"

VOUS SOUFFREZ DE SURDITE "PROFESSIONNELLE" — SI VOUS TRAVAILLEZ DANS UNE FABRIQUE OU UNE FONDERIE, SI VOUS CONDUISEZ UN AUTOBUS OU UN TAXI, SI VOUS ÊTES UN FORÉUR OU UN RIVEUR!

Si vous travaillez au milieu du bruit à la journée, vous pouvez inconsciemment être atteint de surdité "professionnelle". En ce cas, faites examiner votre ouïe IMMÉDIATEMENT. Et si vous devez recourir DES MAINTENANT à un appareil auditif, vous que vous NE PUISSEZ PLUS VOUS EN PASSER. Mais si vous attendez tant soit peu, il se peut NE TARDEZ PAS. Procurez-vous IMMÉDIATEMENT le modèle Western Electric 63. Il est construit par les techniciens de Bell Telephone spécialement en vue de CONSERVER VOTRE OUIE. Absolument le plus bas prix pour la meilleure qualité — \$109.50. Les tampons auriculaires sont nuisibles et même dangereux!

Batteries et moules pour toutes marques d'appareils de surdité. REYNOLDS EARPHONE CO. 1253 ave McGill COLLEGE — SUITE 410 — LA. 0594 Nos bureaux seront fermés de jeudi soir à lundi matin.

Genealogique. POUR VOTRE ARBRE Genealogique. Immense documentation méthodiquement accumulée. 61 millions d'actes de baptême, mariage et sépulture! 32 ans de recherches patientes. Généalogie de toute famille canadienne-française et franco-américaine de 1608 à nos jours. Toute demande de renseignements recevra une réponse immédiate et personnelle. Demandez notre brochure explicative.

PRESCRIPTIONS. 5 CHIMISTES À VOTRE DISPOSITION. R service rapide. SERVICE JOUR et NUIT. PHARMACIE MONTREAL. HA. 7251.

Tragédie du chemin de fer

50 morts et 125 blessés à Naperville, Illinois

Naperville, Illinois, 26 (A.P.) — Au moins 44 personnes ont perdu la vie, et peut-être 50, lorsque l'Exposition Flyer, de la compagnie Burlington Railroad, roulant à travers la banlieue ouest de Chicago à plus de 60 milles à l'heure a télescopé l'Advance Flyer, hier soir.

Trente et une des 125 personnes blessées ont été gardées en observation dans différents hôpitaux. Plusieurs sont dans un état très critique. Tous les morts, à l'exception de 10, ont été identifiés.

L'Advance Flyer transportait de 150 à 200 voyageurs dans ses six wagons tendis que l'Exposition Flyer, composé de 11 wagons, portait de 175 ou 200 voyageurs.

Ce désastre a été causé par un arrêt imprévu de l'Advance Flyer qui était en route vers Omaha et Lincoln, Neb.

Toute la nuit durant on entendit dans les environs de la tragédie les râles des mourants et les cris des blessés.

Onze wagons ont été renversés, dont six de l'Advance Flyer. La puissante locomotive de l'Exposition Flyer a pénétré jusqu'à la moitié du dernier wagon de l'Advance Flyer, causant la plus grande partie des morts.

M. Edward Flynn, vice-président de la compagnie, a déclaré que le mécanicien de l'Exposition Flyer avait reçu un signal d'arrêt deux milles en avant du point de la collision. Les deux trains voyageaient à trois milles de distance.

Le procureur général, Lee Daniels, de Du Page, a déclaré qu'une accusation d'homicide involontaire avait été portée contre M. W. W.

Notes méthodologiques sur l'enseignement du français

(Par Jean-Marie LAURENCE) Ces phrases nettes et limpides vous gardent sous l'oeil une perfection française aussi pure qu'une ligne d'horizon. Et les conseils que vous y lisez vous incitent à prendre la route pour aller... toucher cet horizon du doigt.

Jean COLIN (dans le Devoir) C'est un merveilleux instrument de formation à l'enseignement du français.

Collège et Famille. Au comptoir \$1.00, par la poste, \$1.10. Service de Librairie du "Devoir".

A VENDRE 5 projecteurs sonores 16 mm. VICTOR - AMPRO - BELL - HOWELL

S'adresser à Chambre 210 Hôtel Pennsylvania 1254 St-Denis - MA. 2255 - Montréal

Nouvelles de travail. Les occasions suivantes d'emploi ne sont qu'une liste partielle des situations offertes ici par le bureau local du Service national de Placement et, ailleurs au Canada, par le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

POSITIONS pour HOMMES 275 OUEST, RUE NOTRE-DAME

BARBIERS — Hommes de première expérience recherchés pour un salon établi dans un important édifice du centre des affaires. — Qualifications des plus modernes — Doit avoir bonne personnalité — Age indifférent — Bilingue — Conditions de travail excellentes — Ouvrage permanent et rémunérateur.

MONTEUR — Mazars à rayons de Montréal à la recherche d'un monteur de poêles, fournales, et brûleurs à l'huile — Seul le candidat d'expérience sera considéré — Connaissance des marques de poêles des, plus populaires — Devra s'occuper aussi de la réparation — Travail continu — Semaine de 48 heures — Salaire selon habileté et expérience.

BIJOUTIERS — Hommes de banc pour s'occuper de réparations générales y compris le soudage mais non le placage — Bijouterie en gros — Centre de la ville — Hommes d'expérience seulement — Age et nationalité indifférents — Ouvrage continu — 44 heures par semaine — Salaire selon expérience.

POSITIONS pour FEMMES 305 ouest, RUE STE-CATHERINE

COMMIS DE BUREAU (Junior) — Ouvrage général — Pas de sténographie — Un peu de clavographie — Heures fixes de 11 à 25 ans — Avant au moins terminé leur 5ème année scolaire — Française ou Anglaise, bilingue — 26c à 30c de l'heure.

OPERATRICE SUR MACHINE A COMPTABILITE "Burroughs" — Un an ou deux d'expérience — Rapide et habile — Bonnes connaissances d'anglais — Salaire d'après capacités — \$50.00 et plus.

COMMIS DE BUREAU — Pour travail dans une banque — Préposées au grand livre — Bilingue — Avant terminée 5ème année scolaire — 18 ans et plus — Bonne apparence — Grandeur requise, 5'4" — \$62.00 par mois.

AVIS IMPORTANT

NOUS RAPPELONS A TOUS LES EMPLOYEURS QUI N'ONT PAS RENOUVELE LEURS LIVRES D'ASSURANCE 1945-46 DE VOIR A LE FAIRE SANS PLUS DE RETARD. VEUILLEZ ADRESSER VOS LIVRES A NOTRE BUREAU no: 521 Place St-Henri, Montréal 30, P.Q.

Chaque bureau du Service national de Placement offre des occasions d'emploi dans sa propre zone et dans les autres régions au Canada.

Si vous êtes aptes à remplir un des emplois ci-dessus, adressez-vous au plus proche bureau local du

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT. Ministère fédéral du Travail. Humphrey Mitchell. A. MacNamara. Ministre du Travail. Sous-ministre.

Nécrologie

AMIRAULT — A Montréal, le 24, à 54 ans, Mme Alfred Amiraault, née Alphonse Desmarais.

BEAUCHAMP — A Montréal, le 24, à 24 ans, Paul Beauchamp, fils de Camille Beauchamp et de feu Marie-Louise Paré.

BEDARD — A Montréal, le 25, à 21 ans, Mme veuve Napoléon Bedard, née Rosalie Maroux, 25, 26 av. Verdun.

BLANK — A Montréal, le 25, à 78 ans, Edouard Blank, fils de feu Edouard Blank et de feu Elodie Bourdon, 914 est, Demontigny.

BOUCHER — A Montréal, le 25, à 68 ans, Albert Boucher, époux de Rosalida Labelle, 6397 Casgrain.

BRUNET — A Ste-Genève-de-Pierrefonds, le 24, Mme Geneviève-Alexandre Brunet, née Irène Béteille.

CORMIER — A Montréal, le 24, à 52 ans, Bertha Cormier, fille de feu John Cormier et de Sarah Bergeron, 2625 Albert.

DAGENAIS — A Montréal, le 25, à 59 ans, Wilfrid Dagenais, époux de Rosa Dagenais.

DESCHAMBAULT — A Montréal, le 24, à 73 ans, Philomène Deschambault, épouse de feu Louis Deschambault.

DION — A Montréal, le 24, Fleur-Angèle Dion, fille de feu Joseph Dion et de Josephine Beaudre, 3885 Delaroché.

GALARNEAU — A Montréal, le 24, à 70 ans, Joseph Galarneau, époux en 1ère nocces de Maria Dubois, 2121 Richardson.

HENRIE — A Montréal, le 24, à 42 ans, Armand Henrie, époux de Germaine Bélanger, 4543 Messier.

HETU — A Montréal, le 24, à 56 ans, Mme veuve Arthur Hetu, née Albina Douvier.

LADOUCEUR — A St-Benoit, le 24, à 73 ans, Emilie Ladouceur, épouse de Delima Verdon.

LEBEVRE — A Hull, Mme Thérèse Gélina Lebevre, épouse d'Edouard Lebevre.

LEROUX — A Montréal, le 24, à 56 ans, Mme Nelson Leroux, née Irène Pilon, 6617 des Ecoles.

MERCER — A Ile Bigras, le 17, Bernard Godié Mercier, époux d'Albertine-Marie Gravel.

QUINET — A Montréal, le 25, à 54 ans, Eugène Quinet, fils de George Moore et de feu Joseph Quinet.

RHEAUME — A Montréal, le 25, à 72 ans, Mme veuve Alexandre Rheume, née Caroline Blondin.

A l'étranger

Minneapolis, 20 avril. — A Minneapolis, à l'âge de 83 ans, est décédé le Dr Thomas S. Roberts, directeur du Musée d'histoire naturelle de l'université Minnesota. Il était le plus vieil employé de l'université, et était le fondateur du Musée, en collaboration avec James P. Bell. Le Dr Roberts se distinguait dans deux champs d'activités et devint une autorité reconnue dans les deux. Il débuta comme physicien et décida ensuite de se donner entièrement à l'étude des oiseaux. Il fut alors nommé professeur d'ornithologie à l'université du Minnesota et directeur de son Musée d'histoire naturelle. Il écrivit plusieurs volumes dont The Birds of Minnesota qui lui valut la médaille d'or de l'American Ornithologist Union. Brewster. Il était aussi l'auteur de Bird Porters in Color, Log-Book of Minnesota Bird Life et Annals of the Museum of Natural History qui couvrit une période allant de 1872 à 1938 et qui fut publié en 1940.

Hollywood, 21 avril. — A Hollywood, à l'âge de 44 ans, est décédée Mae Busch, qui débuta dans les comédies Keystone. Ue de ses dernières rôles importants fut avec Laurel et Hardy, dans une comédie: Sons of the Desert.

CALENDRIER

46 mois. AVRIL. 30 jours. Demain: SAMEDI 27 AVRIL 1946. NOTRE-DAME DU BON CONSEIL. Lever du soleil, 4 h. 55. Coucher du soleil, 7 h. 35. Lever de la lune, 3 h. 33. Coucher de la lune, 2 h. 05. Nouvelle Lune, le 1, à 11 h. 17 m. du soir. Premier Quartier, le 8, à 3 h. 4 m. du soir. Pleine Lune, le 16, à 5 h. 47 m. du matin. Dernier Quartier, le 24, à 10 h. 18 m. matin.

Table of the month of April 1946 with days of the week and dates.

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est à Montréal, par l'imprimerie doualaire (la responsabilité limitée) Adrien-Opportuniste — Georges Pelletier directeur-gérant.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press à l'Associated Press ou à l'agence Reuters ainsi que de toutes les informations locales que le "Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches caractéristiques du "Devoir" sont spécialement réservés.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Demain: COUVERT ET PLUS FRAIS.
MAXIMUM ET MINIMUM:
Aujourd'hui maximum, 42,
Minimum, 30.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

Table with subscription rates for Canada, United States, and elsewhere, including daily and weekly rates.

A la jeune Chambre

M. Houde est en faveur de la légalisation du jeu à Montréal

On pourrait ainsi le surveiller davantage — Des oeuvres méritoires en profiteraient — L'opinion du maire sur le métro et sur le problème du taxi — Sous la présidence de M. Raoul Bray

M. Camilien Houde, maire de Montréal, était hier soir l'invité du Comité des affaires municipales de la Chambre de commerce des jeunes...

M. Houde s'est contenté de répondre aux questions des membres présents. Il a successivement parlé du métro, du refinancement du taxi, du problème du chômage...

Le métro

Je suis en faveur, dit M. Houde, de tous les moyens qui pourront contribuer à améliorer la circulation dans les rues de Montréal.

Récemment, ajoute M. Houde, je recevais d'une ville américaine un article de journal rapportant que cette ville avait fait creuser, sous un parc public, un garage public à cinq étages.

Quant au métro, il y a encore bien des problèmes à résoudre avant qu'il ne devienne réalité. Il faudra d'abord décider de l'endroit de sa construction; il faudra ensuite financer le projet; enfin, il faudra songer soit à la municipalité, soit à la confier à une compagnie privée.

Le choix des manuels pour les écoles de la province

Réunion ce matin de la commission des programmes et manuels du conseil de l'instruction publique

Québec, 26 (D.N.C.) — La Commission des programmes et manuels du Conseil de l'instruction publique, a siégé cet après-midi, au parlement, pour étudier divers points du nouveau programme de l'enseignement primaire et tout particulièrement pour faire le choix préliminaire des nouveaux manuels.

S. E. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, et S. E. Mgr J. A. Langlois, évêque de Valleyfield, étaient au nombre des membres présents.

Bien que la réunion ait lieu à huis clos, nous apprenons que la Commission a devant elle un nombre exceptionnel de manuels de toutes sortes. Il s'agit de faire un choix parmi les meilleurs, en attendant de faire un choix définitif des livres de classe qui pourront être utilisés dans les écoles de la province.

A l'heure actuelle, un nombre quasi incalculable de manuels sont en circulation. Les familles qui démangent chaque année sont obligées de dépenser des sommes considérables pour les livres de classe.

A tout événement, le travail que poursuit la Commission des programmes et manuels est de toute première importance.

Dix-huit personnes comparaissent

Dix-huit personnes, dont quatre jeunes femmes, trouvées dans un délit clandestin hier soir, lors d'une descente opérée par les hommes de l'inspecteur général Aurèle Lemay, de la police des liqueurs, ont comparu ce matin, devant le juge en chef Gustave Perrault, sous l'accusation d'avoir été trouvées sans leu.

Tous les accusés ont protesté de leur innocence par l'entremise de leur avocat Me Paul Hurteau, c.r., et leur procès a été fixé au 30 mai prochain. Sur recommandation de Me Olier Renaud, avocat de la police des liqueurs, un cautionnement

Demain: Outre l'article de M. Pierre Vigeant sur l'évolution du parti libéral, qui complète son étude d'aujourd'hui sur le parti conservateur, et ses rubriques ordinaires du samedi: chronique de Mlle Germaine Bernier, "Vie musicale de M. Romain-Octave Pelletier, "Actualités artistiques" de M. André Lanquar, "A travers les livres..." avec des articles de M. Paul Savard, sur "India today", de M. Gérard Malchoussé, sur le récent volume de M. Raymond Douville, sur les origines de Sainte-Anne-de-la-Pérade, du R. P. Goy, c.s.p., sur l'allure générale des publications actuelles, etc.

M. Michel Collin élu président

L'Association de l'enseignement du français en Ontario

Ottawa, 26. (D.N.C.) — M. Michel Collin, de Sudbury, a été élu hier président général de l'Association de l'Enseignement Français en Ontario, lors d'une réunion conjointe des différentes sections de cette association en congrès général à Ottawa, à l'occasion de la Semaine française.

Les autres officiers: M. J.-O. Proulx, D.Ph., de Rockland, Ont.; vice-président; Mlle Gaëtan Vézina, 2e vice-président; Mlle Thérèse Allard, d'Ottawa, présidente ex-officio; Mlle Lauretta Lévesque, secrétaire; conseillers: MM. Falconio Choquette, Roger Ste-Denis, d'Ottawa; Lionel Parise, de Rockland; le B. F. Quintilien, F.E.C., d'Ottawa; M. Lucien Beaulieu; Mlle Y. Richer; Sr. Marie-Eudalie; M. André Hurlbut; Mlle Claire Tremblay, de Windsor.

Les gouverneurs, c'est-à-dire, les représentants de l'Association de l'Enseignement Français auprès de l'"Ontario Teachers Federation" sont: MM. J.-O. Proulx; Michel Collin, de Sudbury; Mlle Aline Laviolette, de Timmins; le B. F. Arcadius, S.C., de Cornwall; et M. Georges Gagnon, de Dover Centre.

Dix ans de bague

Le juge Armand Cloutier a envoyé ce matin au bagne pour dix ans, un boxeur mulâtre, trouvé coupable d'avoir assassiné un marchand, M. Jack Robinson, 8865 rue Charlevoix, et de lui avoir volé la somme de \$465.

Le juge Armand Cloutier a envoyé ce matin au bagne pour dix ans, un boxeur mulâtre, trouvé coupable d'avoir assassiné un marchand, M. Jack Robinson, 8865 rue Charlevoix, et de lui avoir volé la somme de \$465.

Départ pour le Brésil du Dr Philippe Panneton

On apprend que le Dr L.-P. Panneton, partira demain, par avion, à destination du Brésil, où il sera l'invité de M. Jean Desjardins, ambassadeur du Canada au Brésil. Le Dr Panneton quittera Montréal demain midi. Il s'agit d'un voyage d'études littéraires et médicales, sous les auspices du gouvernement provincial. Le Dr Panneton sera de retour au pays vers le début de juillet.

Pris sur le fait

Albert Cloutier, 1650 rue Grubert; Joseph Simard, 2041 rue St-Laurent; John Nesbitt, 116 St-Norbert; et Jules Gagné, 2038 rue July ont été pris en flagrant délit hier après-midi, comme ils tentaient de s'emparer de marchandises pour une valeur de \$40, au magasin de M. H.-J. Kerman.

Les élections à Manille

Manille, 26 (A.P.). — Les quartiers généraux de Sergio Osmena ont aujourd'hui virtuellement concédé la défaite aux élections pour la présidence des Philippines, disant que "l'élection a été volée et apparemment rien ne peut y être fait". Une source bien placée au palais Malacanang, qui a décliné son nom, a dit que les chances du président Osmena de défaire le leader du Sénat, Manuel Roxas, "sont très minimes".

M. Abel Marion délégué à Londres

On nous a confirmé ce matin, aux bureaux de l'Union catholique des Cultivateurs, que M. Abel Marion, le président de l'U.C.C., partira pour Londres, le 27 avril, pour représenter l'U.C.C. et la Fédération agricole canadienne, à un congrès mondial des cultivateurs.

Elargissement du boulevard St-Joseph

On a voté au service d'urbanisme un crédit de \$13,000 pour qu'il élargisse le boulevard St-Joseph, depuis l'avenue du Parc jusqu'aux limites d'Outremont. Quand les travaux seront terminés les deux voies auront 32 pieds de largeur. Il faudra pour cela rétrécir de quatre pieds la plate-bande qui les sépare.

Vols sur la personne

Deux hommes âgés de 35 ans, environ, qui se sont faits passer pour des policiers, ont fouillé M. Paul Bisson, 5205 rue St-Hubert, à une heure ce matin. Ils ont volé la somme de \$100 que la victime avait dans ses goussets.

Nouveau comité à la défense nationale

Pour le choix des officiers de l'armée canadienne d'après-guerre

Ottawa, 26 (D.N.C.) — Le quartier général de la Défense Nationale a annoncé aujourd'hui que M. Douglas Abbott, ministre de la Défense Nationale, avait institué un comité pour étudier et faire les recommandations nécessaires relativement aux modes du choix des officiers de l'armée canadienne d'après-guerre. Responsable au ministre, le comité étudiera aussi les aptitudes qu'on exigera de ceux qui veulent devenir officiers ainsi que les modes de formation académique et militaire dont on pourra faire usage.

Le président du comité sera le brigadier Sherwood Lett, D.S.C., M.C., E.D., (retraité), un ancien boursier Rhodes de la Colombie canadienne et maintenant avocat de Vancouver. Le brigadier Lett prit part au raid de Dieppe et à l'invasion de l'Europe en juin 1944. Il fut blessé grièvement dans chacune de ces batailles.

En plus du président, le comité comprendra deux membres nommés par le président du Conseil National des Universités canadiennes, et un représentant des organismes suivants: le conseil des associations de défense; le club du collège royal militaire de Kingston; le ministère des Finances; le ministère de la Défense Nationale et le bureau du directeur général des Recherches sur la défense.

Nouveau collège à Edmunston

Québec, 26. — S. E. Mgr M. A. Roy, O.F.M., annonce dans une lettre pastorale l'ouverture très prochaine à Edmunston, sa ville épiscopale, d'un nouveau collège classique. Ce collège sera sous la conduite de RR. PP. Eudistes, qui sont depuis un demi-siècle aux provinces maritimes et y dirigent déjà, à part le grand séminaire de Halifax, les collèges de Ste-Anne de la Pointe-à-l'Eglise et du Sacré-Coeur de Bathurst. La maison recevra ses premiers élèves dès septembre prochain.

Un avertissement à tous les taxis

M. J.-O. Asselin, président de la Commission métropolitaine de Montréal, et président du comité exécutif, a averti de nouveau hier les propriétaires de taxis de la région métropolitaine de ne pas se présenter dans Montréal sans permis de la métropole après le 1er mai prochain.

Les funérailles du Dr Hector Aubry

Les funérailles du Dr Hector Aubry, décédé subitement en son domicile, à 4379 rue St-Hubert, jeudi dernier, ont eu lieu ce matin en l'église des RR. PP. du T. S. Sacrement, rue Mont-Royal, coin St-Hubert. Un libéra avait été chanté samedi dernier, et à cause de la Semaine sainte, les funérailles avaient été remises à ce matin.

Ordonnance sur le bois de construction

Ottawa, 26. (D.N.C.) — La Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre rend aujourd'hui une ordonnance destinée expressément à éliminer la hausse des classements du bois de construction et autres infractions aux règlements sur les prix maxima. Les fonctionnaires de la Commission avertisseront qu'à l'avenir la Commission maintiendra un règlementation efficace des prix du bois d'oeuvre, des bardoux et de la latte.

La semaine de la jeunesse

La Semaine de la Jeunesse a été inaugurée officiellement ce matin par le maire de Montréal, M. Camilien Houde, et par le "jeune maire", que l'on a nommé pour la circonstance. Ce "collègue" de M. Houde est M. Jean Bélanger, âgé de 21 ans, récemment revenu d'outre-mer où il a servi avec les Fusiliers Mont-Royal.

Nos frontières, selon le général Crerar

Toronto, 26 (C.P.) — Le général Crerar a dit hier que le Canada a pour toujours quitté tout présumé isolationisme militaire qu'il aurait pu posséder dans le passé et il a demandé la création d'une force de défense qui pourrait être rapidement mobilisée au cas d'urgence et envoyée beaucoup plus loin que les frontières canadiennes.

Aumôniers français à Montréal

MM. les abbés Charles Bordet, de la J.O.C., et J. Rodin, de l'armée française.

La J.O.C. recevait ce matin deux aumôniers français: M. l'abbé Charles Bordet, aumônier général de la J.O.C. française, et M. l'abbé J. Rodin, aumônier général de l'armée française.

Au cours des années de guerre, M. l'abbé Rodin était à la tête d'un aumônier clandestin dont l'action s'étendait à la plupart des camps de prisonniers de France et d'Allemagne où se trouvaient des Français.

L'Allemagne avait interdit tout service d'aumônier dans ses camps et c'est pour cette raison que quelques prêtres, à leurs propres risques, entreprirent de visiter les camps de prisonniers. L'abbé Rodin fut des tout premiers à maintenir les contacts.

En mai et juin 1940, il était aumônier d'une brigade de chars d'assaut. Il fut fait prisonnier en même temps que le capitaine de Haute-Loire, mieux connu aujourd'hui comme le général Leclerc. Tous deux s'évadèrent le lendemain dans des directions différentes.

A Nuremberg

Nuremberg, 26 (A.P.) — Regardant le feld-maréchal Wilhelm Keitel droit dans les yeux, Hans Bernd Gisevius a témoigné aujourd'hui, disant que l'ancien chef de la Wehrmacht a perverti son propre honneur ainsi que celui de son armée en exerçant une pression sur ses officiers subordonnés qui présentaient contre les atrocités de la Gestapo.

Quatre autres cas de diphtérie

Le Dr Adélaïde Groulx, directeur du département municipal de la santé, a déclaré hier, que l'on a fait rapport de quatre autres cas de diphtérie à Montréal, la semaine dernière. Cela porte à 46 le nombre des cas de cette maladie pour 1946. Quatre de ces cas ont été mortels.

Nouvelles brèves

Trois prisonniers de Bordeaux ont tenté de s'évader au cours de la nuit de mercredi à jeudi, mais ils n'ont pas réussi leur exploit. Ils ont éveillé des porcs qui, avec leurs grognements, ont donné l'alerte. Les autorités de la prison auraient entrepris une enquête auprès des gardes de la prison.

Un Chinois du nom de Fong-Lee

Un Chinois du nom de Fong-Lee, 48 ans, 36 est, rue Ontario, a été attaqué hier soir dans son établissement, par un inconnu. Il souffre d'une fracture de la mâchoire et de graves contusions internes. On rapporte que son état est grave.

Un incendie a éclaté ce matin

Un incendie a éclaté ce matin dans l'édifice National Trust, 1413 rue Bleury. Le feu a éclaté dans un entrepôt de cette compagnie. Les résidents de six appartements ont dû évacuer les lieux. Les pompiers ont aidé deux personnes à sortir par les fenêtres. Personne n'a été blessé.

La proposition formulée par M. Duplessis

Le premier ministre québécois serait prêt à céder au fédéral, pour une période de cinq ans, certaines sources de revenus provinciales, en retour d'une juste compensation

Ottawa, 26 (De notre envoyé spécial). — A la fin de son mémoire, M. Maurice Duplessis formule cette proposition: Il serait possible de louer, et nous assistons, dit-il, sur l'expression "louer", moyennant une juste compensation, non seulement matérielle, mais même constitutionnelle, certains pouvoirs de taxation actuels des provinces qui pourraient être raisonnablement loués sans diminuer en rien la marche ascendante de la province, son progrès, sa prospérité.

On croit comprendre par là que le premier ministre québécois serait prêt à céder au fédéral, pour une période de cinq ans, certaines sources de revenus provinciales, en retour d'une juste compensation et d'une reconnaissance écrite de la part d'Ottawa que ces sources provinciales de revenus appartiennent à la province et qu'elles seront rendues à l'époque fixée.

Cela serait l'objet de la proposition que M. Duplessis renouvelerait avec plus d'éclat à la séance publique de lundi, afin de démontrer son bon vouloir de coopération. Que répondra-t-il M. King? Trouvera-t-il une issue, répondra-t-il par un refus catégorique? Dans ce dernier cas, le premier ministre fédéral se trouverait dans la situation de courir le risque qu'on lui impute, en définitive, le blâme de l'échec de la conférence en cours.

Mémoire français

Ce matin, les négociateurs des provinces et du gouvernement central, réunis en conférence, prendront connaissance du mémoire de la province de Québec, déposé hier matin.

Ce document, tel que présenté hier par M. Duplessis, était exclusivement rédigé en français. Le premier ministre du Québec en remettait la version anglaise plus tard. En attendant, il reste que les ministres et les hauts fonctionnaires fédéraux se trouvent en présence d'une seule rédaction française, les traducteurs officiels ont dû consacrer une partie de la journée d'hier et de la nuit dernière à la traduction du texte Duplessis, très élaboré. C'est pour le moins, une revanche sur les multiples documents fédéraux dont la teneur originale est exclusivement anglaise.

La requête serait présentée sous peu

Me Jean-J. Penverne, conseiller juridique de la Ligue de vigilance sociale, a déclaré, hier soir, devant les membres de la section Maison-neuve des Chevaliers de Colomb, que la requête pour une enquête judiciaire sur l'activité de la police de Montréal sera présentée "très bientôt" au juge en chef de la Cour supérieure.

"Nous devons faire tout ce qui est humainement possible, a dit M. Penverne, pour balayer de notre ville ces méthodes d'intimidation, de cruauté à la nazi, qui forcent des policiers, désireux de rester honnêtes, à agir contre les meilleurs intérêts des citoyens de Montréal."

Nouvelle proposition de l'Australie

(Dernière heure) New-York, 26. A.P.) — Le conseil de sécurité des Nations-Unies a reçu aujourd'hui une nouvelle proposition de l'Australie, demandant qu'un sous-comité soit nommé pour enquêter sur la question de l'Espagne, et pour remettre toute discussion de la question jusqu'à 3 heures de l'après-midi, lundi.

La sagesse du Bonhomme

Dix-huit copies de La Fontaine finement analysées et commentées de la manière la plus vivante qui soit. Un livre dont on pourra tirer une magnifique leçon: celle de "mieux connaître les hommes, de nous mieux connaître, et par conséquent, de pouvoir devenir en souriant, plus sages et meilleurs."

MAXIMUM ET MINIMUM:
Aujourd'hui maximum, 42,
Minimum, 30.

Demain: COUVERT ET PLUS FRAIS.

BAROMETRE: 10 h. a.m., 29.50; 11 h. a.m., 29.45; midi, 29.40.

Le matin, les négociateurs des provinces et du gouvernement central, réunis en conférence, prendront connaissance du mémoire de la province de Québec, déposé hier matin.

Ce document, tel que présenté hier par M. Duplessis, était exclusivement rédigé en français.

Cela serait l'objet de la proposition que M. Duplessis renouvelerait avec plus d'éclat à la séance publique de lundi, afin de démontrer son bon vouloir de coopération.

Huis clos

Ce matin, la conférence interprovinciale tient la troisième séance de sa quatrième réunion. Les délibérations continuent à se dérouler à huis clos. La dernière, celle de lundi prochain aura toutefois lieu coram populo.

M. Mackenzie King aurait préféré poursuivre le huis clos jusqu'à la fin. Mais MM. Drew et Duplessis ont insisté pour la tenue d'une réunion publique.

M. Duplessis partira ce soir pour Montréal

M. Duplessis partira ce soir pour Montréal. Il reviendra à Ottawa pendant part au grand déploiement oratoire de lundi matin.

Les élections à Manille

Manille, 26 (A.P.). — Les quartiers généraux de Sergio Osmena ont aujourd'hui virtuellement concédé la défaite aux élections pour la présidence des Philippines, disant que "l'élection a été volée et apparemment rien ne peut y être fait".

Nouvelles brèves

Trois prisonniers de Bordeaux ont tenté de s'évader au cours de la nuit de mercredi à jeudi, mais ils n'ont pas réussi leur exploit.

Un incendie a éclaté ce matin

Un incendie a éclaté ce matin dans l'édifice National Trust, 1413 rue Bleury. Le feu a éclaté dans un entrepôt de cette compagnie.

Le feu a éclaté dans un entrepôt de cette compagnie. Les résidents de six appartements ont dû évacuer les lieux.



Vendredi, 26 avril 1946

Programmes spéciaux

Vendredi, 26 avril
CBF, 12 h. 30 p.m.: Le réveil rural — Mlle Camille Bernad, récital de chant. La revue du marché agricole.
CBF, 3 h. p.m.: Depuis le 23 octobre dernier, les huit principales congrégations des Frères enseignants du Québec, comprenant quatre provinces et deux collèges, se sont groupées en une Coopération pédagogique dont le centre est le Secrétariat des Frères enseignants du Québec.

est fixé au samedi 27 avril et à cette occasion Radio-Canada a consenti à donner une période d'un quart d'heure à la Coopération au cours de laquelle on rendra hommage à Jean-Baptiste de La Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes.
CBF, 3 h. 30 p.m.: Les chefs-d'œuvre de la musique: Orchestre symphonique dirigé par le compositeur et chef d'orchestre de la "L'Or du Rhin", de Richard Wagner. Orchestre de Philadelphie sous la direction de Stokowaky.

Sommaire des postes locaux

Table with columns for radio stations (e.g., CBF-590, CKAC-730) and their respective program schedules.

Samedi, 27 avril 1946

Sommaire des postes locaux

Table with columns for radio stations (e.g., CBF-590, CKAC-730) and their respective program schedules for Saturday.

Nos entrevues

M. André Raujet

Le président et l'aumônier de la J.E.C. de France séjourneront plusieurs semaines au Canada

Après la visite en Europe d'un groupe de représentants de nos mouvements de jeunesse, voici qu'une association correspondante de France nous délégué à son tour quelques-uns de ses dirigeants, M. André Raujet, président de la Jeunesse étudiante chrétienne de France (J.E.C.), est arrivé mercredi soir dans notre ville: il est accompagné de l'aumônier général de cette association, le R.P. Drujon, S.J.

Nous avons rencontré M. Raujet hier. Il était en compagnie du propagandiste de notre J.E.C., M. Pierre Juneau. Tous deux s'étaient connus au Congrès international de la jeunesse, à Londres, et ils s'étaient revus à Paris. M. Raujet a rencontré à Paris d'autres Canadiens, dont M. Benoit Baril, le directeur des éditions Fides. Il déclare se sentir ici dans une atmosphère des plus cordiales et des plus familières. "Je viens, dit-il, à l'invitation de la J.E.C. canadienne, pour confronter nos expériences et nos réalisations; nous trouverons certainement, sur bien des points, de quoi nous inspirer mutuellement."

C'est la première visite de M. Raujet au Canada et en Amérique. Il se propose de se renseigner abondamment et de donner des conférences. Pour cela, il visitera par tout le pays des universités, collèges et associations. Aux Etats-Unis, il est allé notamment aux universités Notre-Dame, de Fordham et de Chicago. Le R.P. Drujon a, de son côté, un programme tout aussi rempli. Le but général du voyage est de reprendre contact, après la longue interruption de la guerre, avec les étudiants chrétiens d'Amérique.

Pendant la guerre

M. Raujet dirige la J.E.C. française depuis octobre 1943. Avant de se consacrer à cette œuvre, il enseignait la philosophie à Arcahon. Il a participé au mouvement de la résistance dans le secteur de Paris, dans le groupe des Jeunes chrétiens combattants, dont le chef était M. Maurice Simonnet, secrétaire général de l'A.C.J.F., association qui unifie tous les mouvements spécialisés. "L'activité de la J.E.C., dit-il, s'est poursuivie de façon clandestine. Comme tous les mouvements de jeunesse, nous étions interdits depuis le décret de septembre 1940. Notre activité s'en est trouvée très restreinte; mais je suis convaincu que notre travail a gagné en qualité, en sérieux et en approfondissement durant ces dures années.

Les Cahiers du Témoignage chrétien paraissent tous les mois, faisant le point, chaque fois, sur un problème intéressant toutes les consciences. Imprimés clandestinement, sur des presses différentes à chaque édition, ces cahiers exercent la plus forte influence sous l'occupation. Ils ont donné naissance à l'un des hebdomadaires actuellement les plus répandus: "Témoignage chrétien."

Les problèmes du jour

A la différence de la J.E.C. canadienne, la J.E.C. française travaille dans un milieu fort mêlé où l'influence non-chrétienne est toujours active. M. Raujet estime cependant que l'influence communiste dans le milieu étudiant demeure assez faible, malgré des efforts d'envoie, "comme la fabrication de cette Encyclopédie de la Renaissance française, qui est bien plus une œuvre de propagande marxiste que de culture désintéressée." Mais le communisme pénètre davantage dans les milieux ouvriers.

Sur la question Franco, M. Raujet dit que l'opinion en France est unanime et que les Catholiques, d'une façon générale, ne pensent pas autrement que les autres. "Pendant quatre ans, explique-t-il, ce fut la fin de la liberté, une chappe de plomb. L'Europe est très désireuse de régimes de liberté, et de liberté dans tous les pays. Franco apparaît comme une survivance du totalitarisme. Voilà l'explication de notre attitude, mal comprise peut-être. Il demeure dans le monde étudiant, poursuit notre visiteur, beaucoup d'incertitudes. Après de longues années de tension, où nos jeunes ont eu à subir de cent façons les contrecoups de l'occupation, plusieurs étaient déprimés. Mais une élite s'est remise très vigoureusement au travail. La vie étudiante

Massenet, de diriger Werther à Montréal. Chef d'orchestre des principaux orchestres de Paris: Concerts Pasdeloup, Concerts Lamoureux, Société des Concerts du Conservatoire, et Opéra-Comique de Paris. Jean Morel a son acquis, une connaissance approfondie du répertoire français d'opéra.

Horaires des spectacles

ST-DENIS: "Le Chant de l'Exilé" 12 h. 40, 3 h. 50, 6 h. 50, 10 h. "L'Ange gardien" 11 h. 20, 2 h. 28, 5 h. 20, 8 h. 30. "La Fille du Puitsier" 11 h. 50, 2 h. 45, 5 h. 35, 8 h. 40.
PALACE: "Scarlet Street" 11 h. 20, 1 h. 55, 4 h. 35, 7 h. 10, 9 h. 45.
CAPITOL: "San Antonio" 11 h. 05, 1 h. 40, 4 h. 20, 7 h. 50.
PRINCESS: "Three Strangers" 10 h. 20, 1 h. 15, 4 h. 10, 7 h. 20. "Life With Blondie" 12 h. 20, 2 h. 25, 5 h. 45, 8 h. 40.
ORPHEUM: "Crime sans châtiment" 10 h. 20, 1 h. 30, 4 h. 6, 8 h. 40, 9 h. 25.
IMPERIAL: "Jesse James" 12 h. 55, 4 h. 30, 8 h. 15, 11 h. 15, 2 h. 50, 6 h. 20, 9 h. 50.

Un concert acadien au Gesù

Un concert acadien a été donné hier soir dans la salle du Gesù sous le patronage de la Société L'Assomption. Au programme figuraient les sœurs Marguerite et Marie-Germaine LeBlanc, Anna Malenfant, Mlle Janine Belzile ainsi que Mlle Marcelle Manny et le Chœur d'Acadie, sous la direction de M. Hector Gratton.

L'éloge d'Anna Malenfant, cette brillante contralto, n'est plus à faire. Hier soir elle a chanté les Divinités du Styx, de Gluck, Les Larmes, tiré de l'opéra Werther, de Massenet, ainsi que Les Tringles des Sœurs Tintant, un extrait de Carmen, de Bizet. Puis, sur l'insistance du public elle a dû donner en rappel: L'amour en enfant de Bohème, un air bien connu. Anna Malenfant a su interpréter tous ces chants avec sa voix chaude et prenante, et avec Marie-Germaine LeBlanc, elle fut sans contredit le clou du spectacle.

Mlle LeBlanc, cette petite Acadienne douée d'un si grand talent et qui étudie actuellement ici en vue de perfectionner son art, a vivement impressionné le public. Elle a tout d'abord interprété un extrait de la Fille enchaînée, de Mozart; Der Holle Rache, œuvre qu'elle a rendue des plus mélodieuses avec sa voix souple et légère. Puis ce fut Invitation à la Valse, de Weber, un autre succès.

Cette jeune Acadienne qui a gagné le Prix Edmond-Archambault pour le chant, a figuré à Toronto aux émissions éliminatoires du célèbre concours radiophonique "Singing Stars of To-Morrow". Le Chœur d'Acadie, sous l'habile direction d'Hector Gratton, a chanté l'Ave Maria Stella, l'Hymne national acadien; Je t'ai vu voter, un chant du folklore canadien; Partons, la Mer est Belle et De Paris à Rochelle, autres extraits de notre folklore. Le chœur a aussi interprété d'autres chants au cours de la deuxième partie du programme, dont A-St-Malo et Fitez, O'lecteur Gratton.

Mlle Janine Belzile, pianiste de l'École Supérieure de Musique d'Outremont, a joué le Caprice sur les airs d'Alceste, de St-Saëns, et le Prélude, Opus 32 No 12, de Rachmaninoff.

Mlle Marguerite LeBlanc, sœur de Marie-Germaine, a brillamment interprété The Lord's Prayer, de Maloff, ainsi que quelques autres œuvres.

Puis Mlle Marcelle Manny, violoncelliste solo de l'Orchestre des jeunes de Fernand Gratton, a interprété l'Airioso, de Bach, la Sérénade Espagnole, de Glazounov et le Cygne, de St-Saëns. (AUDITEUR)

retrouve peu à peu son rythme normal. La J.E.C., entre autres, se réorganise. Et il est sûr très heureux d'être au Canada, pour travailler avec les Canadiens à ce travail de reorganisation.

Offices de l'Eglise

LE DIMANCHE 28 AVRIL. Quasimodo, double majeur privilégié (blanc) Hesse; Quasi modo, avec Gl. et Cr.; 2e or, de saint Paul de la Croix C. 3e saint Vital M. seulement; (cependant 4e or. M. commandée pour chose grave); préface pascale. — I Vêpres de saint Marc Ev. Rouge (du 25 avril, ant. Sancti et just. V. Pretiosa des 2e Vp.) 3o de saint Paul de la Croix C. (II Vp.).

"L'Oeil"

SOMMAIRE D'AVRIL 1946. La Russie menace les Amériques (éditorial) par Pierre Vivier. L'Argentine, saisissant tableau de progrès humain, par Henry Bidou. L'Amérique, pays en mouvement, par Edouard Montet. Cinq foyers latins au Canada, par Marie-Jeanne Patry. Montréal-Rio-de-Janeiro, par Flore Mondor-Chaput. La foire aux lettres. Coup d'œil aux livres. Les dernières nouvelles: le nombre des barbares, par Dr Louis Dertigues. Schos politiques: Québec, par Justin; Ottawa, par J.-P. Lortie. Darlan a-t-il promis aux Anglais de leur livrer la flotte française? par Louis Roussin. Evénements en Amérique latine, par Alfred Ayotte. Un temple de la danse, par Jeanne Thuo. Alvarez et Carlotta dans différents mouvements et attitudes. Le Canada, père nourricier (chronologie), par Claude Rolland. Chez les Goncourt (lettre de Paris), par Jacqueline Lignot. Un magazine de espagnol — XXII, par Manuella Del Vayo. Cinéma, par Lorenzo Côté. Amour, par Jeanne Thuo. Dictionnaire, par Mammie. ... et Modie, par Jeanne et Rosiane. Romances nouvelles: Dix-t-elle eul, dirigée non par Julie Wilbur Tomkins, adapté de l'anglais par Rose Tibbitt; Arithmétique conjugale, Henry Bordeaux, de l'Académie française. Achetons canadien. Au comptoir, 15c; par la poste 18c. SERVICE LE LIBRAIRIE DU DEVOIR.

A la scène, au concert et à l'écran



Dans "Fidelio" Le jeune ténor franco-américain, JOSEPH LADEROUTE, qui chantera le rôle de Florestan dans l'opéra de Beethoven, les 3 et 4 mai, au His Majesty's.

CINEMA de PARIS. RAIMU, FERNANDEL, CHARPIN, JOSETTE DAY. LA FILLE DU PUISATIER. PAGOOL.

ANN SHERIDAN, ROBT CUMMINGS, RONALD REAGAN, BETTY FIELD. Crime sans Châtiment. ORPHEUM.

ST-DENIS A L'AFFICHE. TINO ROSSI, GABY ANDREU, GINETTE LECLERC. LE CHANT DE L'EXILE.

EDWARD G. ROBINSON, JOAN BENNETT. Scarlet Street. PALACE.

ANGEL GARDIEN. Dans "The Bells of St. Mary's", Bing Crosby reprend avec succès son rôle de prêtre irlandais, avec comme partenaire Ingrid Bergman, sous les voiles de Soeur Benedict.

ERROL FLYNN, ALEXIS SMITH. San Antonio. CAPITOL.

LA GAZETTE ARTISTIQUE. CINEMA: "La fille du puitsier" avec Raimu et Fernandel. (Du 20 au 26 avril inclusivement).

SYDNEY GREENSTREET, GERALDINE FITZGERALD, PETER LORRE. Three Strangers. PRINCESS.

MONUMENT NATIONAL: Ballet Music-Hall, présenté par les "Danseurs associés". C. soir. GESU: "Fantaisie 1946": Fernand Emery et ses élèves. Le 9 mai. FORUM: Le cirque Hamid-Morton, du 4 au 11 mai.

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

SCARLET STREET, mélodrame mêlant en vedette Edward G. Robinson et Joan Bennett, secondes par Dan Duryea, prend l'affiche aujourd'hui au cinéma Palace. On se souvient du succès que remporta ce même trio dans la production de Fritz Lang: "The Woman in the Window". C'est Fritz Lang également qui a dirigé "Scarlet Street".

TYRONE POWER, HENRY FONDA. The Return of Jesse James. IMPERIAL.

Jean Morel aux Festivals

Jean Morel remplacera Jean Beaudet à la direction de l'Orchestre pour la représentation de l'opéra de Massenet "Werther", lors de la soirée du mardi 7 mai, au théâtre His Majesty.

rection du répertoire français d'opéra au Théâtre Municipal de Rio de Janeiro. En Amérique du Sud, lors de l'invasion allemande de 1940, Morel s'en vint à New-York, où il a depuis dirigé le répertoire français et italien, au City Center Opera.

Dimanche soir à 9 heures au Poste C.K.A.C.

DOLLARD DANSEREAU. Avocat présentera une causerie politique de l'Union Nationale. Une causerie politique tous les dimanches soir à 9 heures.

LES AMIS DE L'ART JEAN DANSEREAU

Récital-causerie (Debussy-Chopin) Dimanche — 28 avril — 3 heures précises. Toute la jeunesse, les parents et les professeurs sont invités. BILLETS EN VENTE AU HIS MAJESTY'S

OPERA GUILD INC. "FIDELIO"

de LUDWIG VAN BEETHOVEN QU THEATRE HIS MAJESTY'S. Vendredi, 3 mai 1946 en soirée — Samedi, 4 mai 1946, en soirée à 8 h. 30 p.m. AMMISSION: \$1.15 à \$5.50 (taxes incluses). BILLETS EN VENTE AU HIS MAJESTY'S



C'est par la femme, réserve morale et religieuse du genre humain que la Famille sera toujours régénérée et ravivée en idéal. (Vérine)

C'est par l'influence, fruit de sa personnalité morale et intellectuelle, beaucoup plus encore que par l'exercice de son pouvoir d'éducation, que la femme mènera le monde. (Vérine)

Rédactrice: Germaine BERNIER

Le Grillon pour nos enfants infirmes

Lieu de vacances idéal — Service médical assuré pour l'été — Les dons du Service social aident les enfants nécessiteux à compléter leur trousseau — Les parents n'ont qu'à inscrire leur enfant — La visite du camp sera permise dimanche le 23 juin

Le camp "Le Grillon", de l'Association Catholique de l'Aide aux Infirmes, situé à Châteauguay, accueillera comme par le passé les enfants infirmes de Montréal pendant la saison d'été 1946. A ses protégés le camp "Le Grillon" assure un séjour au grand air, au bord d'un beau lac, une nourriture excellente, des soins de tout repos et un programme des mieux combinés pour occuper sagement et joyeusement les beaux loisirs des vacances. Son action humanitaire est double: elle vise à améliorer la santé physique des enfants et à ouvrir les horizons de leur âme. Un prêtre du diocèse de Valleyfield réside à ce camp, à titre d'aumônier. L'administration et la direction en sont assurées par les dames fondatrices, (comité féminin bénévole), agissant sous le nom de l'Association Catholique de l'Aide aux Infirmes. Depuis 1933, la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises assure le maintien de cette institution, par ses subventions annuelles. La ville de Montréal et la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal l'aident aussi chaque année, depuis le début, par des subventions régulières. Le Club Saint-Laurent Kiwanis, de nombreux bienfaiteurs privés permettent, par des dons importants et répétés, la construction des pavillons, leur aménagement et leur amélioration constante, l'acquisition de balançoires et jeux spéciaux, ciné-Kodak, chaises roulantes, bancs de jardin, etc. La régie interne est confiée aux dévouées Soeurs de la Charité de Montréal, (Soeurs Grises) aidées de guides et d'éclairiers. L'hôpital Sainte-Justine assure le service médical complet au camp même, durant toute la saison; deux Soeurs de la Sagesse de cette institution, gardes-malades diplômées, s'occupent nuit et jour de l'infirmerie, (soins, traitements, remèdes). L'examen médical des enfants, avant leur départ, est l'oeuvre générale des médecins et infirmières du Service de Santé de l'hôtel de ville de Montréal. Nos hôpitaux nous prêtent toujours leur généreux concours, notamment l'hôpital St-Luc qui, souvent, accueille, le jour comme la nuit, les cas d'urgence. Le Service Social vêt et chausse les enfants qui n'ont pas de trousseau suffisant pour partir. Il entreprend les cas qui devront être secourus une fois les vacances terminées. (Références aux diverses institutions, ateliers, service d'ambulance et d'orthopédie, messes dominicales, etc.). La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal assure, à titre gratuit, une partie du transport des

Activités Féminines, Conférences, Réunions, etc.

Radio-Famille

L'Institut Familial, en collaboration avec le poste CKAC, présentera à ses auditeurs, à son programme régulier du samedi, à 12 h, un jeune organisme de talents. M. Roger Huberdeau, ancien élève du Conservatoire National de Musique, aujourd'hui organisateur de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Masog, M. Huberdeau interprétera un interlude du frère Thomas de Sainte-Marie, O.P., qui vécut au siècle, la petite fugue en sol mineur de Jean-Sébastien Bach et la pastorale de Joseph Bonnet. L'émission comportera aussi les autres rubriques habituelles: la chronique de l'actualité familiale, la critique littéraire donnée par Mme Lucien Tholin, un sketch, adaptation radiophonique de Mlle Claire Lévesque et le conseil pastoral offert par le R. P. Bernard Verville, O.F.M.

Gardes-malades de Cartierville

Lundi, 26 avril, à 8 h 30 du soir aura lieu l'hôpital du Sacré-Coeur, Cartierville, une assemblée générale de l'amicale des gardes-malades diplômées. Le conférencier sera le R. P. Daniel Bernabé, c.s.s.p. Tous les membres sont cordialement invités.

Aux amies de Marie-Réparatrice

Lundi, 26 avril, aura lieu à la Salle des Chevaliers de Colomb, 1191 rue de la Montagne, la partie de cartes annuelle organisée par les Dames Patronnesses des Oeuvres du Couvent. Les habituées et les nouvelles venues, sont cordialement invitées. Bénévolement: Mmes Maurice Marcotte, DO, 1438, et Paul Ostiguy, FI 5759.

Neuvaine solennelle de réparation

Dimanche, 28 avril, à la chapelle de Marie-Réparatrice, 1025 boul. Mont-Royal, aura lieu la couverture de la neuvaine solennelle de réparation.

A 9 h, il y aura messe pour les membres de la résolution: la chorale des Enfants de Marie de St-Paul de la Croix fera les frais du chant. A 10 h, messe pour les membres de la résolution des gardes-malades et la chorale de chant de la Ligue Eucharistique de la Nativité d'Hocheville, chantera. Chaque jour, durant cette neuvaine, d'heure en heure les pélerins se succéderont. Le soir, à 8 h, il y aura sermon par M. Jean-Baptiste; les chorales de la ville, ont été invitées pour chanter les saluts solennels, dimanche, le 28 avril, S. E. Mar Joseph Charbonneau, dontera la Bénédiction solennelle du T. S. Sacrement. Tous les fidèles sont invités à assister nombreux aux exercices de cette neuvaine de réparation: un appel spécial est fait aux membres de l'Heure sainte mensuelle de se faire les hôtes de ces jours de prière.

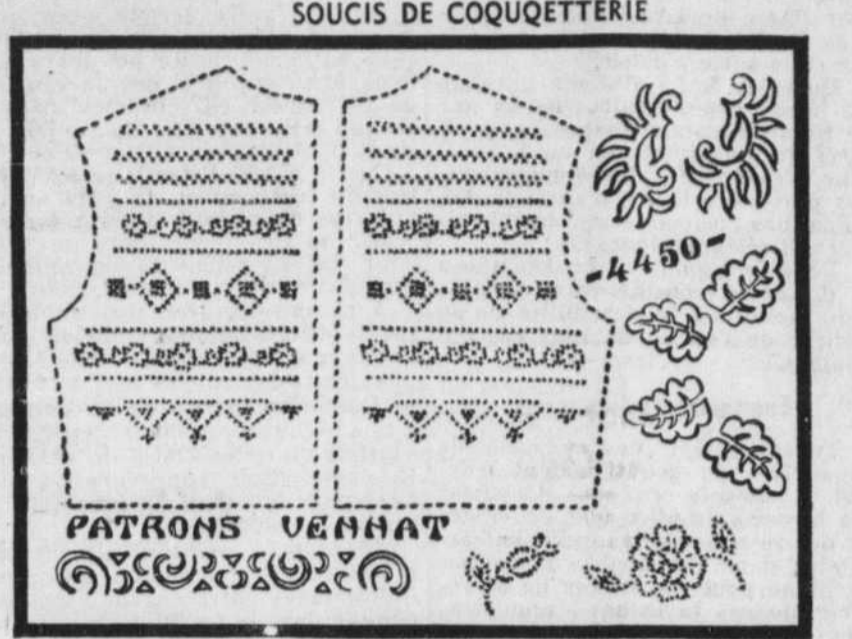
Retraites à Béthanie

Il y aura à Béthanie, 80 est, rue Laurier, DO, 802, des retraites aux dames suivantes: veuves, filles, 26 au 28 avril, par le R. P. A. Pelletier, O.P.; finissantes, 30 avril au 3 mai, par le R. P. Bernabé, c.s.s.p.; 3 au 6 mai, par le R. P. Morvan, O.M.I.; 6 au 9 mai, par le R. P. Pelletier, O.P.; dames du 9 au 12 mai, par le R. P. Gillardin, O.F.M.; 13 au 16 mai, par le R. P. Racine, O.P.; 17 au 20 mai, retraite mariale, par le R. P. Gervais, s.m.m. Prière de s'inscrire à l'avance.

Hôpital Sainte-Justine

Une séance d'étude avec présentation de malades aura lieu samedi, le 27 avril, à 10h, du matin. Programme: I. Dr Jean Saucier: Trois cas d'aréflexie tendineuse; II. Dr Antonio Samson: Paralyse obstétricale; III. Dr Paul Larivière: Applications pratiques de la giobline du cordon à l'hôpital; IV. Dr Edouard Lortie: L'anesthésie avec le penthotal-sodium.

N.B.—La présentation de chaque travail sera limitée à 15 minutes. Une demi-heure sera réservée à la discussion.



No 4450 PLANCHE de motifs divers pour garniture de boléros, robes, manteaux, etc. Ces motifs peuvent être brodés en laine, en chenille, en soie. Ou encore contourner avec de la soutache ou du fil métallique. On peut aussi les remplir avec de la paillette ou des perles. Patron à tracer 50c, perforé \$1.00. CHENILLE DE VELOURS, cheveux de 27 verges, quelques nuances seulement en stock. Chacun 28c. Abonnez-vous à notre revue de broderie et musique, par an, 12c.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI, 26 AVRIL 1946

Ci-inclus pour patrons nos.....

Nom

Adresse

Problème de literie en Europe

"Quatre-vingt couvertures de lit pour cinq cents personnes", écrit Mme W. E. West, auxiliaire canadienne de l'U.N.R.R.A. à Vienne, Sa lettre, en date de février, dit:

"Il y a quelque temps, je visitais des camps de personnes évacuées. Les conditions dans lesquelles ces malheureux vivent défient toute description. Il est impossible d'établir la paix sur de telles bases. Ces pauvres gens sont réunis en troupeaux. Il y avait en tout 800 couvertures de lit pour 500 personnes, aucune chaleur, aucun feu pour faire cuire les aliments, pas de vitres dans les fenêtres. La nourriture était apportée dans de grands bidons et consistait en 250 grammes de pain, du thé clair et de la soupe faite de fèves et de son — soit 700 à 800 calories par jour".

Mme West est bien connue dans tout le Canada, ayant été organisatrice et directrice des Services volontaires féminins. Maintenant, comme officier de liaison des Services volontaires à Vienne, elle peut constater personnellement la détresse et le besoin des victimes de la guerre. Le besoin de vêtements et de literie vient immédiatement après celui de la nourriture, d'après son témoignage.

A New-York, il y a une vieille demoiselle, toute menue, que Mme West n'a probablement jamais rencontrée, mais qu'elle serait fière d'accueillir comme collaboratrice. Mlle Pauline Kraemer, qui veut bien admettre 72 printemps, est convaincue du besoin urgent de literie dans les régions dévastées. Au cours des deux dernières années elle a fabriqué de ses mains 200 couvre-pieds piqués, avec des retelles. Mlle Kraemer appartient à cette catégorie de personnes qui peuvent toujours trouver un moment pour accomplir une bonne action nouvelle. Elle fait de la couture en plus de s'occuper de deux maisons de chambres dans l'arrondissement de l'Université Columbia, de donner des leçons de piano, d'assister aux concerts et d'encourager les jeunes écrivains, acteurs et musiciens qui n'ont souvent pas le sou pour acquiescer leur loyer.

"Même avant la guerre, les pauvres en Europe possédaient si peu", dit-elle, et Mlle Kraemer sait ce qu'elle dit, car elle est née dans une famille pauvre de l'Ouest de l'Europe. "Ça fait mal au coeur de penser à eux maintenant que leurs maisons ont été brûlées, leurs lits

de plume qui passaient d'une génération à l'autre détruits; et ils n'ont que des haillons à se mettre sur le dos".

Mlle Kraemer n'oublie pas les moindres détails dans ses dons aux affligés. Les couvre-pieds confectionnés avec des retelles foncées sont enjolivés de bordures claires. Elle ne coupe pas les fils, car elle sait que le fil est difficile à obtenir en Europe et que les victimes de la guerre en ont besoin pour le raccommodage. Elle glisse un paquet d'aiguilles dans chaque envoi.

La seconde collecte nationale de vêtements au Canada aura lieu du 17 au 29 juin. On fera un appel à tous pour des vêtements mais aussi pour de la literie démodée, vieillie, usée, reprise, raccommodée mais chaude, qui pourra apporter un sommeil réparateur à ces malheureux l'hiver prochain, un sommeil qui referra leur énergie pour l'établissement de la paix dans un monde nouveau. Ne ferez-vous pas une revue de votre armoire à literie et de votre valise de couvertures afin d'en sortir les articles qui ne vous sont plus d'utilité. Peut-être qu'une couverture usée pourrait être découpée afin d'en faire avec les bons morceaux une plus petite pour un enfant; ou encore être remplie en deux ou quatre et recousue en piqué. Deux couvertures usées à la coupe, ou étant recousues ensemble, feraient peut-être un suffisamment chaud. Et il reste encore assez de temps pour suivre l'exemple de Mlle Kraemer et rapiecer ensemble des retelles et en faire de jolis couvre-pieds.

Des lettres d'encouragement peuvent être jointes aux envois, si les donateurs tiennent à ajouter un mot de bienveillance. Lors de la dernière campagne, de telles lettres ont eu pour effet des réponses amicales et toutes imprégnées de gratitude. Certes, c'est une belle occasion d'écrire à nos alliés pour leur exprimer notre bonne volonté et notre désir de promouvoir la paix en établissant sur l'amitié internationale entre individus.

Lorsque vous aurez ramassé tous les vêtements et la literie dont vous pouvez disposer pour la seconde campagne nationale de vêtements, mettez-vous en communication avec le président de votre comité local. Il vous dira quels arrangements ont été faits pour recueillir vos dons. Commencez dès maintenant à aider l'Europe à faire face à l'hiver prochain.

Marchandises importées à prix élevés

Les raisons qui conditionnent le commerce extérieur

Vous trouverez bientôt, dans vos magasins, des marchandises importées à des prix élevés. En voici les raisons:

Certaines marchandises importées, qu'on ne pouvait plus trouver dans nos magasins depuis la guerre, comme les parfums français, la verrerie belge, la poterie tchécoslovaque, les cigarettes anglaises, commencent à réapparaître.

Vous avez sans doute remarqué que les prix de ces marchandises, dont la plupart sont des articles de luxe, sont plus élevés qu'autrefois. Et cependant, la marge de profit des différents intermédiaires est très petite, vu que ces prix sont contrôlés de très près.

Pourquoi, alors, sont-ils plus élevés?

Pour répondre à cette question, il faut remonter assez loin. Ces marchandises sont manufacturées au Royaume-Uni et dans les pays alliés qui ont souffert des ravages de la guerre. Leurs usines ont été bombardées ou pillées, leurs moyens de production paralysés. Pendant que ces pays luttent pour se remettre sur pied, leurs coûts de production sont beaucoup plus élevés. A cause de cette augmentation, leurs prix sont maintenant plus élevés que le niveau de la période de base au Canada, où nous n'avons pas souffert la dévastation physique de la guerre. Pour cette raison, il a été nécessaire d'adopter un nouveau système quant au prix, de manière à permettre l'entrée de ces marchandises au Canada.

Pourquoi dans ces conditions, ne pas empêcher ces marchandises d'entrer au Canada?

Ce serait là une politique à bien courte vue. A moins que les pays qui ont soutenu le choc de la guerre ne puissent vendre les marchandises qu'ils produisent dans des circonstances extrêmement difficiles, ils ne pourront acheter les marchandises dont ils ont un urgent besoin. S'ils peuvent vendre leurs produits au Canada, ils obtiendront ainsi des fonds pour acheter les produits canadiens.

Considérons maintenant la situation en ce qui nous concerne.

L'embauchage au Canada dépend en grande partie de la quantité de marchandises que nous pourrions vendre aux autres pays, nos exportations. On estime que sur huit ouvriers, trois dépendent pour leur travail des marchandises que nous vendons sur les marchés extérieurs.

Durant la guerre, nos exportations et l'embauchage ont atteint un niveau record. Mais ces exportations consistaient surtout en matériel de guerre. Il nous faut maintenant vendre des produits de consommation civile aux marchés mondiaux pour maintenir nos exportations et fournir du travail à la population, y compris nos anciens combattants, hommes et femmes.

Mois de Marie à Notre-Dame de Bonsecours

Mardi prochain, le 30 avril, à 7 h. 30 du soir, ouverture solennelle du Mois de Marie, sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Toutes les anciennes familles de Montréal et les serviteurs de la Très Sainte Vierge, fidèles à la tradition plusieurs fois séculaire, rempliront le sanctuaire de la rue St-Paul, au pied de la rue St-Denis. Pendant le cours du mois, pour

Louis XI, Henri IV, Louis XIV, le Maréchal Pétain

Vous trouverez des timbres à l'effigie de ces chefs d'Etat dans notre liste des timbres de France émis de 1940 à 1945 — envoyé gratis et sans engagement sur simple demande adressée case 72, "Le Devoir".

EATON

ouvre de 9 h. 30 à 5 h. 30 du lundi au vendredi et de 9 h. 30 à 1 h. le samedi.



Huaraches mexicains pour dames

LEGERES, FRAIS, CONFORTABLES!

Agréables à porter durant les heures de loisirs ou même pour se promener à l'aise. Faits de lianes de cuir de vache souples, flexibles, de teinte beige. Talon plat et semelle de cuir de bonne qualité. Pointures 4 à 7. **3.50**

Chaussures, au deuxième

COMBATTONS LE CANCER

EN CONNAISSANCE DE CAUSE

Toute contribution sera acceptée dans n'importe quelle succursale de banque à charte dans la Province de Québec. Les chèques devront être faits à l'ordre de la Société Canadienne contre le Cancer, Division du Québec.

THE T. EATON CO LIMITED OF MONTREAL

les messes du matin ou pour les cérémonies de l'après-midi et du soir, un grand nombre de paroisses, de congrégations paroissiales, d'écoles se sont déjà réservé des heures spéciales. Appeler: HA. 9991, au nord de l'équateur.

HORS DES SENTIERS BATTUS

Essai de méthodologie nouvelle par le Frère LEON, mariste

- I.—Méthodologie générale. Un volume in-8, 148 pages. \$5.00 par la poste \$5.50
- II.—Méthodologie spéciale. Première partie, contenant la méthodologie de l'éducation religieuse, de l'éducation civique, de la formation à la politesse, de l'arithmétique, des sciences naturelles et de la géographie. Un volume in-8, 180 pages. \$5.00 par la poste \$5.70
- III.—Méthodologie spéciale. Deuxième partie, contenant la méthodologie de l'étude du milieu, de la lecture et de la langue maternelle. Un volume in-8, 160 pages. \$5.00 par la poste \$5.70
- IV.—Méthodologie spéciale. Troisième partie, contenant la méthodologie de l'enseignement de l'histoire, de l'écriture, de la seconde langue, du dessin, du chant et de la gymnastique. Un volume in-8, 112 pages. \$5.00 par la poste \$5.70

Les instituteurs canadiens qui ont pu se procurer les manuels du Frère Léon, mariste belge, docteur en sciences pédagogiques de Louvain, les ont grandement appréciés.

FORMATION RELIGIEUSE ET METHODES ACTIVES — Essai d'application de la Pédagogie nouvelle à l'éducation religieuse. Un volume in-8 — 176 pages. \$5.00 par la poste \$5.70

POUR MIEUX ENSEIGNER — La Pédagogie nouvelle — Méthodes d'aujourd'hui. Un volume in-8 — 134 pages. \$5.00 par la poste \$5.50

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Vous sentez-vous FATIGUÉE, NERVEUSE, un PEU TRISTE "CERTAINS JOURS" du mois?

Si vos périodes mensuelles vous rendent nerveuse, fatiguée, irritable, essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pour soulager ces symptômes.

Le Composé de Pinkham est un sédatif utérin. Ce qui veut dire qu'il exerce un effet calmant sur l'un des principaux organes féminins. C'est l'un des remèdes les plus efficaces pour soulager les symptômes indiqués.

Le Composé de Pinkham ASSISTE LA NATURE Des milliers et des milliers de femmes et de jeunes filles en profitent. Faites-en l'essai!

COMPOSÉ VÉGÉTAL LYDIA E. PINKHAM'S

Feuilleton du "Devoir" DE LA TERRE À LA LUNE

par Jules VERNE

Restait alors l'importante question des vivres, car il fallait prévoir le cas où l'on accosterait une portion de la Lune absolument stérile. Barbicane fit si bien qu'il parvint à en prendre pour une année. Mais il faut ajouter, pour n'étonner personne, que ces vivres consistèrent en conserves de viandes et de légumes réduits à leur plus simple volume sous l'action de la presse hydraulique, et qu'ils renfermaient une grande quantité d'éléments nutritifs; ils n'étaient pas très variés, mais il ne fallait pas se montrer difficile dans une pareille expédition. Il y avait aussi une réserve d'eau

C'est toi que je cherchais...

Sous ce titre, le "Devoir" commencera tout prochainement la publication d'un roman de Concordia Merrel qui obtiendra sûrement un très vif succès.

Qu'on se le dise!

Club à sa suite. Ce qu'il disait paraissait simple, élémentaire, facile, d'un succès assuré, et il aurait fallu véritablement tenir d'une façon mesquine à ce misérable globe terré pour ne pas suivre les trois voyageurs dans leur expédition lunaire.

Lorsque les divers objets eurent été disposés dans le projectile, l'eau destinée à faire ressort fut introduite entre ses cloisons, et le gaz d'éclairage refoulé dans son récipient. Quant au chlorate de potasse et à la potasse caustique, Barbicane, craignant des retards imprévus en route, en emporta une quantité suffisante pour renouveler l'oxygène et absorber l'acide carbonique pendant deux mois. Un appareil ex-

trêmement ingénieux et fonctionnant automatiquement se chargeait de rendre à l'air ses qualités vivifiantes et de le purifier d'une façon complète. Le projectile était donc prêt, et il n'y avait plus qu'à le descendre dans la Columbiad. Opération, d'ailleurs, pleine de difficultés et de périls.

L'énorme obus fut amené au sommet de Stone's Hill. Là, des grues puissantes le saisirent et le tinrent suspendu au-dessus du puits de métal.

Ce fut un moment palpitant. Que les chaînes vissent à chasser sous ce poids énorme, et la chute d'une pareille masse eût certainement déterminé l'inflammation du fulmicoton.

Heureusement il n'en fut rien, et, quelques heures après, le wagon projectile, descendu doucement dans l'âme du canon, reposait sur sa couche de pyroxyde, un véritable édreon fulminant. Sa pression n'eut d'autre effet que de bourrer plus fortement la charge de la Columbiad.

"J'ai perdu", dit le capitaine en remettant au président Barbicane une somme de trois mille dollars.

Barbicane ne voulait pas recevoir cet argent de la part d'un compagnon de voyage; mais il dut céder devant l'obstination de Nicholl, qui tenait à remplir tous ses engagements avant de quitter la Terre.

"Alors, dit Michel Ardan, je n'ai plus qu'une chose à vous souhaiter, mon brave capitaine. — Laquelle? demanda Nicholl. — C'est que vous ne perdiez vos deux autres paris! De cette façon, nous serons sûrs de ne pas rester en route".

dressait dans les airs son tube de deux cent quatre-vingts pieds. Il était suspendu à une énorme chaîne en fer; un mécanisme ingénieux permettait de le manoeuvrer

facilement vers tous les points du ciel et de suivre les astres d'un horizon à l'autre pendant leur marche à travers l'espace. Il avait coûté plus de quatre cent mille dollars (1). La première fois qu'il fut braqué sur la Lune, les observateurs éprouvèrent une émotion à la fois curieuse et inquiète. Qu'allait-ils découvrir dans le champ de ce télescope qui grossissait quarante-huit mille fois les objets observés? Des populations, des troupeaux d'animaux? Lunaires, des villes, des lacs, des océans? Non, rien que la science ne connaît déjà, et sur tous les points de son disque la nature volcanique de la Lune put être déterminée avec une précision absolue.

(A suivre)

(1) Plus de deux millions de francs d'avant-guerre.

26-IV-46

Le nom d'un lac — Le lac George prit ce nom du roi d'Angleterre George III en 1775. Auparavant il se nommait le lac Saint-Sacrement.

A OTTAWA

La conférence intergouvernementale marche visiblement vers un échec

Plusieurs provinces et le gouvernement central restent irréductiblement sur leurs positions — Le fédéral oppose un non sans compromission aux contre-propositions provinciales — Les impôts sur les successions, les corporations et le revenu personnel — M. King a besoin de tous ses revenus de guerre pour faire face à ses "engagements financiers" — Il remet le chômage aux provinces et aux municipalités

"L'autonomie des provinces ne peut pas être sauvegardée en substituant un subside fédéral à l'indépendance financière des provinces", déclare M. Duplessis dans son mémoire

LES 20 REPONSES DE MM. KING ET ILSLEY AUX PROVINCES — SEANCE PUBLIQUE LUNDI MATIN

(Par LOUIS ROBILARD)

Ottawa, avril 26 — La conférence intergouvernementale marche visiblement vers un échec. Le gouvernement canadien oppose une fin de non-recevoir catégorique aux demandes formulées par les provinces relativement aux impôts. "J'y résiste", répond M. King. M. Ilsley entend continuer à taxer la gasoline, l'électricité, les amusements, le pari-mutuel, le téléphone et le télégraphe. Il ne se compromet pas non plus en ce qui concerne le champ de la taxation directe réservée aux provinces, qu'il a envahi sans scrupule; il ne promet pas de refuser son assentiment. Il s'engage tout juste à ne pas imposer les impôts sur les successions et l'impôt sur les successions était un fief des provinces; le fief fédéral gruge dans ce domaine depuis quelques années; il concurrence et embarrasse ainsi les provinces; il avait proposé à ces dernières d'assumer le monopole de cet impôt, les provinces refusent, mais M. King s'obstine à ne pas abandonner le terrain.

se tenant irréductiblement sur ses positions. Toutefois, plusieurs auront fait preuve de bonne volonté et de coopération durant ces neuf mois de négociations. SÉANCE PUBLIQUE LUNDI Cependant, les négociateurs ne veulent pas se laisser sans teuler des accommodements. Ils se retrouveront de nouveau ce matin et peut-être cet après-midi. Ils voudront toutefois mettre le public au courant de leurs décisions. Lundi matin, les dix parleront au cours d'une séance solennelle et publique dans la salle de la Chambre des communes. M. King a annoncé la grande nouvelle hier soir, avant de se rendre avec les dix chez le vice-roi, qui les recevait à souper.

Le mémoire de M. Duplessis

Dans son mémoire présenté à la conférence intergouvernementale au nom de la province de Québec, M. Maurice Duplessis, déclare que "l'autonomie des provinces ne peut être sauvegardée en substituant un subside fédéral à l'indépendance financière des provinces"; il ajoute: "la souveraineté et l'autonomie des provinces sont à l'antipode de toute tutelle fédérale"; "les propositions fédérales, telles que formulées et expliquées par les autorités fédérales portent atteinte sérieusement et directement aux droits inaliénables de toutes les provinces"; "les propositions fédérales tendent à la centralisation, contraire à l'esprit du pacte fédératif"; "les propositions du gouvernement fédéral semblent contraires à l'esprit d'une coopération bien comprise entre les provinces"; "le pays a besoin de trois choses: la clarification et la délimitation précise des pouvoirs de taxation du gouvernement fédéral et des provinces, la simplification de l'impôt public pour en diminuer le coût et en faciliter la perception; la modération dans le domaine de l'impôt au bénéfice du payeur de taxes".

Un comité permanent

Le mémoire préconise la constitution d'un comité permanent composé des représentants des dix gouvernements pour en arriver aux trois réalisations mentionnées plus haut. Dans l'intervalle, M. Duplessis propose la conclusion d'une convention temporaire entre le Dominion et les provinces comme mesure transitoire. Le document québécois fait cette observation: "Il serait possible de louer moyennant une juste compensation, non seulement matérielle, mais même constitutionnelle, certains pouvoirs de taxation actuels des provinces, qui pourraient être raisonnablement loués sans diminuer en rien la marche ascendante de la province, son progrès, sa prospérité".

Perte de \$20,470,923

"Les propositions financières fédérales ont pour but évident, poursuit le mémoire, de libérer le gouvernement central de l'obligation de payer aux provinces les subsides prévus par la loi constitutionnelle de 1867; de plus, si la province de Québec acceptait les propositions fédérales, elle perdrait la somme importante de \$20,470,923.04 qui lui est due en vertu de la convention de 1942". Cette somme que la province de Québec perdrait représente le montant des arriérés d'impôts sur les corporations qui passeraient au gouvernement fédéral.

Le mémoire Duplessis repousse le projet du régime des subventions annuelles versées aux provinces qui seraient de nature à détruire l'autonomie fiscale des provinces et à placer les Etats provinciaux sous la tutelle financière du gouvernement central. En matière de législation sociale, le mémoire québécois dit que "le meilleur système réside dans la coopération, respectueuse des prérogatives des provinces, entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux". Quant à l'assurance-santé, M. Duplessis estime que le projet fédéral est "imparfaitement élaboré et qu'il contient en plus des principes incompatibles avec l'autonomie des provinces". "Par les propositions fédérales, lit-on encore dans le mémoire provincial, le gouvernement central met au rancart les engagements solennels de payer les subsides provinciaux en même temps que la convention de 1942". Au sujet des articles 91 et 92 concernant le pouvoir de taxation du Dominion et des provinces, M. Duplessis déclare: "Ces deux textes ne sont pas contradictoires; ils indiquent que les provinces auxquelles la taxe directe ex-cusivité de la taxe indirecte doivent avoir un droit de priorité dans ce domaine".

Les 20 réponses du fédéral aux provinces

Voici une traduction des réponses principales que le gouvernement fédéral a données, hier, en repoussant les divers compromis présentés par les provinces: "Lorsque le Dominion a présenté certaines modifications à ses propositions devant le comité de coordination en janvier, un certain nombre de questions furent posées par les premiers ministres concernant la possibilité d'autres modifications. Le Dominion a considéré ces questions et il est préparé à prendre les attitudes suivantes: Question 1, 2, 3 et 4 — Droits successoraux

Le mémoire signale ici les quatre questions posées par les provinces au sujet de l'abandon par le fédéral des droits de succession. Voici la réponse: "Le Dominion attache une grande importance à la juridiction exclusive du fédéral dans le domaine des droits de succession. Pour des raisons exposées plus bas, cette importance est beaucoup plus qu'une question de piastres et de cents, quoique ce soit une considération qu'on ne puisse ignorer. Les considérations principales sont: a) Considérant qu'il y a des taux différents établis selon des bases différentes, les citoyens canadiens seront forcés de payer des montants de taxe différents sur le même héritage. (Le mémoire cite un exemple et poursuit: "Si l'héritage est distribué dans plusieurs provinces, le contribuable sera sujet à la double et même à la triple imposition. Les ententes réciproques conclues entre les provinces sur ce sujet dans le passé ont été rompues. Le résultat est que les citoyens qui sont dans la même situation sont taxés au hasard et paient des montants différents.)

Le mémoire donne ensuite longuement les raisons suivantes pour conserver cet impôt: b) Les revenus de cette taxe varient considérablement pour chaque province. L'Ontario a perçu sept fois plus que la Saskatchewan de 1936 à 1944. Ce revenu n'est pas proportionné à la richesse produite dans les provinces. c) Le mouvement des capitaux d'une province à l'autre est paralysé à cause de la diversité des impôts. d) Il est impossible actuellement pour le fédéral de conclure des accords internationaux avec les pays étrangers pour protéger les placements canadiens à l'étranger. e) L'uniformité de l'impôt est nécessaire pour son efficacité. f) Le contrôle des droits de succession permet d'assurer le contrôle des impôts sur le revenu.

"Ces considérations, dit le mémoire, rendent impossible pour le Dominion de considérer d'abandonner ce domaine". Comme une alternative, le mémoire fédéral propose que les provinces qui veulent demeurer dans le domaine des droits de succession puissent le faire, mais en remboursant au fédéral les montants perçus en déduisant ces montants à même le subside de \$15 par tête qui serait payé par le fédéral aux provinces si les propositions étaient adoptées.

La taxation directe

Question No 5. La question No 5 s'applique directement aux réclamations de M. Duplessis. La question est présentée comme suit: "Est-ce que dans le préambule de l'accord avec Québec une clause serait inscrite déclarant que dans l'opinion de cette province elle a la priorité dans le domaine de la taxation directe?" Voici la réponse: "Si cette proposition est poussée de l'avant, le Dominion est d'avis qu'il serait nécessaire d'inclure également dans le préambule une clause disant que dans l'opinion du Dominion cette question est clairement couverte par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et qu'aucune priorité de cette sorte n'existe".

Question 6. La sixième question se lit comme suit: "Est-ce que le Dominion serait disposé à se retirer du domaine fiscal sur la gasoline, l'électricité, les amusements, les pari-mutuels, les transferts d'obligations, les messages téléphoniques et télégraphiques?" Voici la réponse: "Le Dominion a donné la considération la plus approfondie à la possibilité de se retirer de l'un ou de tous ces domaines".

Engagements financiers

Tenant compte des engagements financiers du gouvernement fédéral, y compris ceux qui découlent de la présente offre aux provinces et des responsabilités qu'il doit accepter dans l'avenir, le gouvernement ne peut considérer de se retirer de ces taxes sans une compensation complète. Le Dominion a été incapable de formuler un système de compensation qui serait équitable entre les provinces ou qui aurait la moindre chance d'être accepté par les provinces. Le gouvernement est prêt à prendre l'engagement pour la durée de cet accord de ne pas augmenter les taxes d'accise actuelles sur la gasoline, les amusements ou les pari-mutuels, pourvu que dans une situation d'urgence le Dominion soit libre de prendre toutes les mesures pour faire face à cette urgence. Le gouvernement n'a pas présentement l'intention d'augmenter les taxes d'accise actuelles sur les messages téléphoniques et télégraphiques, qui furent imposées par le Dominion en 1915 et en 1920, mais il n'est pas en mesure de prendre un engagement quelconque dans ce domaine. Le gouvernement n'est pas disposé à prendre un engagement quelconque sur la taxe sur l'électricité. Le Dominion, cependant, est disposé dans le cas des compagnies dont l'industrie principale est la génération ou la distribution de l'énergie électrique, du gaz et de la vapeur à payer la moitié des taxes perçues sur les revenus de ces compagnies pour leur vente au public. Ce paiement à une province serait évidemment réduit de tout montant égal à toute taxe que le gouvernement fédéral imposerait à la même compagnie. En ce qui concerne toutes les autres provinces, le Dominion exigerait que, dans le cas où un gouvernement provincial ou l'une de ces municipalités s'empare d'une corporation payant des taxes, une déduction égale à la perte de taxe que subirait le Dominion serait déduite à même le subside payé par le fédéral à cette province. Il est évident qu'en offrant aux provinces un montant substantiel pour qu'elles se retirent du domaine de la taxe sur les corporations, le Dominion doit insister pour que le domaine de la taxe sur les corporations retienne son étendue et sa définition actuelles. Question 7. — "Est-ce que le Dominion s'engagerait à ne pas entrer dans de nouveaux domaines de taxation directe que les provinces ont créés jusqu'ici?" La réponse est la suivante: "Le Dominion est préparé à répéter son engagement de janvier, à savoir qu'il s'engagerait formellement à ne pas entrer dans le champ de la taxe sur la propriété foncière et sur les licences d'automobiles actuellement occupé exclusivement par les provinces, qui ont été les deux cas discutés, tant que durera le présent accord".

Production nationale

Question 11 — Est-ce que, dans le calcul de la production nationale brute, on utilisera l'année précédente, ou l'année courante, au lieu de la moyenne des trois années précédentes? La moyenne des trois années a été proposée afin d'arriver à une base de calcul plus stable en vue de l'estimation des subsides et des revenus provinciaux; cette base, croit-on, serait plus favorable aux provinces durant la période des trois années de l'entente par suite de l'inclusion des chiffres de la production nationale brute très élevée des dernières années de la guerre. On a posé l'objection que si une année se trouvait à baisser en dessous du niveau de 1942 en ce qui concerne la production nationale brute, les provinces se trouveraient à recevoir un montant moins élevé de subsides que si chaque année était calculée sur la base de l'année précédente, à cause du jeu de la garantie minimum. Le Dominion est prêt afin de répondre à cette objection, à proposer que la moyenne des trois années soit celle des subsides des trois années antérieures calculée individuellement, mais le montant de chaque année ne devrait jamais être moins que le minimum garanti, ou, en d'autres termes, pour fins de calcul de la moyenne, la production nationale brute ne devra jamais être moindre que le chiffre de 1942. C'est, en substance, la suggestion faite par MM. MacDonald et Hart. Question 12. — Est-ce que les chiffres du recensement de 1941 en ce qui regarde la population pourraient servir au lieu des estimés de 1942 pour fins de calcul du montant du subside minimum irréductible? A cause des énormes déplacements de population qui se sont produits dans plusieurs régions du pays entre les années 1941 et 1942, le Dominion est disposé à donner aux provinces le choix entre les chiffres du recensement de 1941 ou la compilation approximative de 1942 pour le calcul du subside minimum irréductible. Question 13. — Est-ce que les déplacements de population pour fins industrielles entreraient en ligne de compte dans le calcul du minimum irréductible et donnerait-on à une province des personnes qui reviendraient chez elle après la guerre? Par suite du fait qu'il est impossible de distinguer entre les mouvements temporaires et les mouvements permanents de population d'une province à l'autre, et le fait que tout chiffre de population mis au compte d'une province sera nécessairement enlevé à une autre, cette proposition est d'une réalisation impossible. Cependant, l'option mentionnée dans la réponse à la question 12 répond jusqu'à un certain point à cette objection. Question 14. — Est-ce que l'on obtiendra une plus ample définition de la production nationale et plus de détails sur ce qui la composera? Le Bureau de la Statistique vient de publier à ce propos une compilation mise à jour qu'il se propose de rendre annuelle, de plus, le Bureau s'empresse de fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet à tous les gouvernements provinciaux qui en feront la demande. Question 15. — Est-ce que l'entente comportera une disposition interdisant le droit de compensation? Le Dominion ne peut admettre une disposition interdisant le droit de compensation. Question 16. Est-ce que la déduction des arriérés sur la taxe sur le revenu et sur les corporations sera versée conformément aux termes des conventions fiscales du temps de guerre dans le cas où une nouvelle entente serait conclue? Dans le cas où de nouvelles ententes seraient conclues, le Dominion propose que les déductions des impôts sur le revenu et sur les corporations soient versées conformément aux termes des ententes fiscales du temps de guerre, cela veut dire trente jours après la fin de ces ententes, mais que le premier versement trimestriel du nouveau subside sera effectué à la fin des premiers six mois de la nouvelle convention, et non plus à la fin des trois premiers mois. Ce plan assurera aux provinces un revenu adéquat et stable pendant la période de l'entente, et leur donnera un subside payable à l'expiration de la période des trois années, si l'entente n'est pas renouvelée et si les provinces se trouvent dans l'obligation de rétablir leur système de perception fiscale. Question 17. Est-ce que le Dominion accordera une assistance pécuniaire de quelque nature pour venir en aide aux personnes qui travaillent pour leur compte et qui sont dans le besoin ou sans emploi? Le Dominion estime que le cas des personnes qui travaillent pour leur compte et qui sont dans le besoin ou sans emploi requiert une attention suffisante par les nouveaux prix minimums établis pour les produits de la ferme et de la mer, par le développement des marchés extérieurs, par les mesures relatives aux provinces des prairies et par suite de l'amélioration financière dans laquelle les propositions fédérales placent les gouvernements provinciaux et les municipalités. Les pensions de vieillesse Question 18 — Est-ce que le Dominion s'engage à payer des pensions de vieillesse, comme question de droit, aux personnes âgées de 65 à 69 ans, par étapes, si nécessaire? Le coût de cette proposition se trouverait à représenter un montant additionnel de \$100 millions par année. Pour le moment, le Dominion ne peut aller au delà de sa proposition originale relativement aux pensions de vieillesse. Il faut noter que 69 pour cent de la population male du Canada âgée de 65 à 69 ans est classée dans la catégorie des gens avant un emploi lucratif. Question 19 — Est-ce que la limite de deux années pour le paiement de l'assistance-chômage à un

Cartes professionnelles

ASSURANCES HORACE LABRECQUE COURTIER EN ASSURANCE Nous invitons les communautés religieuses à se servir de nos services particuliers 461 St-François-Xavier Montréal Tél. MARQUETTE 2383-2384

AVOCATS Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R. VANIER & VANIER AVOCATS 57 OUEST, RUE SAINT-JACQUES Tél. HARBOR 2841

BREVETS D'INVENTION Le Manuel de l'Inventeur et formule de preuve de brevet 10\$ ALBERT FOURNIER 934 ST-CATHERINE MONTREAL

BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE DESSINS DE FABRIQUE en tous pays MARION & MARION Raymond-A. Robic, J.-Alfred Bastien 761 OUEST, RUE ST-CATHERINE MONTREAL

COMPTABLES J.-B. BELANGER L.C.M.I. C.G.A. Comptable Licencié en Prix de Revenu Comptable Public Ch. 814, édifice des Tramways BE. 3031 Montréal

COMPTABLES CARON & CARON Comptables Agréés - Chartered Accountants Edmond Caron, B.A., L.S.C., C.A. Henri Caron, B.A., L.L.L., L.S.C., C.A. Barthélemy Masse, L.S.C., C.A. 29, rue St-Jacques MONTREAL HARBOR 3635 429, rue Lavolette, TROIS-RIVIERES

COMPTABLES P.-A. GAGNON & CIE P.-A. GAGNON, C.A., René GAGNON, C.A. Comptables Agréés Chartered Accountants IMMEUBLE DES TRAMWAYS 159 OUEST, RUE CRAIG Tél. HARBOR 5990

Hurtubise & Richard Léon-A. Hurtubise, C.P.A. Gérard Hurtubise, C.P.A. Maurice Richard, C.A. Georges-R. Martin, C.A., C.P.A. Comptables-Verificateurs 80 St-Jacques O. Montréal Téléphones: RA. 9682-9739

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro. Téléphones au service du lecteur: Bldr 3381; il vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

COMPTABLES LUCIEN VIAU, C.G.A. C.P.A. COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ Spécialité: Impôt sur le Revenu 159, Crête ouest - Montréal

COMPTABLES LUCIEN-D. VIAU, C.A. COMPTABLE AGRÉÉ 4926, avenue Verdun, VERDUN York 0542

MEDECIN Dr Maxime Brisbois L.C.M.C. F.R.C.S. De la Faculté de Médecine de Paris. Maladies cardiaques, endocrinologiques, urinaires, digestives, circulatoires. YRenonc 8232 816 Sherbrooke est

OPTOMETRISTES-OPTICIENS J.-A. MESSIER, O.D. OPTOMETRISTE Spécialité: Examen de la vue - Ajustement de verres de contact PHANUF & MESSIER 1767 Saint-Denis - Montréal

EXAMEN DES VOUS Réparation de lunetterie Service postal Léo-Paul TROTTIER, O.D. OPTOMETRISTE ET OPTICIEN 1688 av. St. Jean - MONTREAL - FR. 1638

REPARATIONS ELECTRIQUES Réparations électriques sur automobiles Service, vente et réparations de moteurs, générateurs, transformateurs, radios 4380 PAVINEAU ALM 3241 Geo. DAIGNEAULT, Ltée

HOTEL PLAZA Cuisine recherchée Vin et Bière Alex. JULIEN propriétaire 446 Place Jacques-Cartier MA. 9331

Atelier de construction de machinerie et de réparations - Service d'ingénieurs et de dessinateurs - Atelier de ostrons et de soudure - Venderie de fonte et de bronze L'atelier le plus complet et le plus compétent du centre au Canada. 970 à 986 rue de Bullion Montréal Téléphone: *Plateau 9641

LEFEBVRE FRERES Dessinateurs - Machinistes - Fondeurs

NOUVEAU SERVICE RAPIDE

entre MONTRÉAL GARE CENTRALE et SHERBROOKE à partir du dimanche, 28 avril

Table with train schedules: Dépt. Montréal, Arr. Sherbrooke, Dépt. Sherbrooke, Arr. Montréal. Columns for No 16, 24, 12, 218, 112, 11, 17, 23, 111, 117.

LES TRAINS COMPORTENT: des voitures ordinaires sur tous les wagons-salons-buffets sur les trains Nos 16, 17, 117 et 218.

HEURE NORMALE

Profitez des prix réduits et du service commode des trains de fin de semaine. Pour plus amples renseignements, s'adresser à 384 ouest, rue St-Jacques, aux guichets des billets, Gare centrale, ou téléphoner à Marquette 3651.

CANADIEN NATIONAL

Compagnie d'Assurance sur la Vie NARCISSE DUCHARME, Président

La conférence intergouvernementale...

(suite de la page six)

homme continuellement sans emploi peut être modifiée? Aux yeux du gouvernement, il faut nécessairement un critère précis sur l'emploi afin de faciliter l'administration et éviter les abus.

Le fédéral se démet du chômage

Question 20 — Est-ce que Dominion assumera une entière responsabilité fiscale à l'égard de tout le chômage?

Un grand nombre de facteurs qui affectent l'emploi tombent sous la juridiction et le contrôle des administrations municipales et provinciales, comme les dépenses municipales et provinciales pour travaux publics, lesquelles dépassaient le double des dépenses fédérales avant la guerre. Il faut aussi tenir compte des législations provinciales qui régissent les conditions de travail. De plus les provinces et les municipalités ont toujours assumé la responsabilité de secourir les indigents et l'indigence a fréquemment pour cause le chômage. C'est pourquoi les municipalités et les provinces ont établi un régime d'assistance sociale bien adapté aux situations locales. Si le gouvernement fédéral prenait à sa charge la responsabilité fiscale de tous les sans-travail, le Dominion serait obligé d'intervenir dans les placements publics des provinces et des localités, dans la législation ouvrière et dans l'assistance sociale, ce qui ne serait pas acceptable par le gouvernement du Dominion ou par ceux des provinces, ou ce qui ne serait pas en harmonie avec notre régime fédéral, déclare le gouvernement central à la fin du questionnaire.

Louis ROBILARD

Texte du mémoire

Voici le texte du mémoire du gouvernement de la province de Québec.

Examen des offres fédérales

Le gouvernement fédéral a convoqué les gouvernements provinciaux au mois d'avril 1945, dans le but de leur soumettre certaines propositions. Les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont donné naissance, ces dernières années, à de multiples problèmes. Les uns intéressent l'ensemble des provinces; les autres, une province en particulier, ou quelques provinces seulement. Les propositions du gouvernement fédéral ne touchent qu'une partie de ces problèmes. Pour l'instant, la province de Québec entend limiter ses observations à l'examen des propositions fédérales dans leur ensemble. Le gouvernement de la province de Québec s'est donné comme objectif, en entreprenant l'étude de ces propositions, d'assurer la grandeur et la prospérité de tout le pays. Il a donc, croyons-nous, au gouvernement fédéral et au gouvernement des autres provinces, des preuves multiples de sa collaboration loyale et sincère.

Pour apprécier à leur juste valeur le sens et la portée des propositions soumises aux provinces, il importe de les examiner d'abord en regard de l'histoire et de nos lois constitutionnelles.

Les principes fondamentaux du pacte de 1867

Dans notre histoire politique, l'importance de l'année 1867 n'échappe à personne. En effet, à la suite de discussions et de conférences,

ces, les deux provinces du Haut et du Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, donnent naissance à la Fédération canadienne.

Les termes et les conditions de cette nouvelle fédération sont contenus dans un document historique qui s'appelle "Les Résolutions de Québec". Les provinces refusèrent alors l'union législative et préférèrent le système fédératif parce que chacune voulait conserver son histoire et ses traditions et désirait protéger ses intérêts économiques et géographiques particuliers.

"Les Résolutions de Québec" sont véritablement la résultante d'un accord survenu entre les quatre provinces qui donnent naissance à la Confédération. "Les Résolutions de Québec" avaient implicitement stipulé que chacune des provinces du Haut et du Bas-Canada redevenait une entité distincte et autonome consacrant une fois de plus la nécessité d'une fédération à l'encontre d'une union législative.

Née de l'accord des volontés de quatre provinces autonomes, et sanctionnée pour donner effet au désir exprimé par ces provinces "de la contracter", la Confédération est donc essentiellement un pacte. Il est puéril de rechercher si ce pacte fédératif réunit toutes les conditions requises pour la validité des contrats du droit civil. Les conventions entre Etats sont d'un autre ordre, puisqu'elles relèvent du droit public.

Sans doute, l'accord fédératif est devenu une loi du parlement impérial. Mais, pour reprendre le mot de l'un de nos hommes politiques, le rôle du parlement de Westminster s'est borné à "authentifier les clauses de l'entente fédérale canadienne".

Il n'est pas le parrain du projet de loi qui devint l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le sous-secrétaire d'Etat, aux colonies, Adderley, déclarait-il à la Chambre des communes de Londres:

"If again, federation has in this case specially been a matter of most delicate treaty and compact between the provinces, it is clearly necessary that there should be a third party ab extra to give sanction to the treaty made between them."

(Si donc dans ce cas la fédération a fait le sujet particulier d'un traité et pacte très calculé (délicat) entre les provinces, il faut évidemment qu'il y ait un tiers de l'extérieur pour sanctionner le traité conclu entre elles.)

Un traité d'union, dit lord Carnarvon

Et lord Carnarvon, qu'on appelle le législateur de l'acte de 1867, et qui présenta le projet de loi à la Chambre des lords, disait: "The Quebec Resolutions, with some light changes, form the basis of a measure that I have now the honor to submit to Parliament. "To those resolutions all the British Provinces in North America were, as I have said, "consenting parties, and the measure founded upon them must be accepted as a treaty of union".

(Les résolutions de Québec, sauf de petits changements, constituent la base de la mesure que j'ai l'honneur de présenter au Parlement. A ces résolutions ont consenti, comme je l'ai dit, toutes les provinces britanniques d'Amérique du Nord, et la mesure fondée sur elles doit être acceptée comme un traité d'union.)

La Confédération, un pacte dit lord Sankey

La doctrine que la Confédération est de la nature d'un pacte a été constamment proclamée, jusqu'à ces

dernières années, par tous nos hommes sages, sans distinction de parti, de race ou de religion. Elle est d'ailleurs sanctionnée par l'autorité judiciaire. En 1932, lord Sankey, parlant au nom du Conseil privé, déclarait que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord "embodies a compromise under which the original provinces agreed to federate".

"The process of interpretation as the years go on ought not to be allowed to dim or to whittle down the provisions of the original contract upon which the federation was founded." (The Regulations and control of aeronautics, in Canada 1932, A. C. p. 70.)

(L'Acte de l'Amérique britannique du Nord réalise le compromis en vertu duquel les premières provinces ont consenti à se fédérer. — Il ne faut pas permettre que le progrès de l'interprétation, à mesure que le temps passe, obscurcisse ou diminue les dispositions du contrat d'origine sur lequel repose la fédération.)

(Règlementation et contrôle de l'aéronautique, Cour d'appel du Royaume-Uni, 1932, p. 70.)

Condition essentielle du pacte interprovincial

Et lord Atkins en 1937, commentant la distribution des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces, déclarait:

"No one can doubt that this distribution is one of the most essential conditions, probable the most essential condition in the interprovincial compact to which the British North America Act gives effect."

(Personne ne peut douter que ce partage ne soit une condition des plus essentielles, probablement la plus essentielle du pacte interprovincial auquel la loi de l'Amérique britannique du Nord donne effet.)

Déclaration de principe devant la Commission Rowell-Sirois

C'est la raison pour laquelle le gouvernement de la province avait tenu à faire devant la commission Rowell-Sirois, en mai 1937, une déclaration de principe destinée à établir nettement sa position. Dans cette déclaration, le gouvernement avait affirmé:

"Ce n'est pas du gouvernement central que découlent les pouvoirs et attributions des provinces; c'est au contraire, de l'accord des volontés des provinces qu'est né le gouvernement central."

"Ce caractère conventionnel du pacte fédératif a été trop souvent proclamé, tant par les hommes d'Etat que par les juristes, pour qu'il soit nécessaire d'insister. Cette doctrine, le gouvernement de cette province déclare la faire sienne."

"De là découle une conséquence primordiale participant de la nature des conventions; le pacte fédératif ne peut être modifié, sans l'assentiment de toutes les parties, c'est-à-dire de toutes les provinces."

"Il n'appartient ni à une majorité des provinces, ni encore moins au gouvernement fédéral d'y apporter des changements." Ceux qui, durant ces dernières années, ont soutenu que la Confédération n'est pas un pacte, sont en opposition avec la tradition politique et la jurisprudence des tribunaux.

Pas de changement sans le consentement des provinces

Du principe que la constitution fédérale est de nature contractuelle découle une conséquence certaine: c'est que la loi organique de la Confédération ne doit être modifiée que du consentement unanime des provinces qui lui ont donné naissance. Toute modification introduite autrement constitue une atteinte au respect dû aux contrats et ne peut que changer l'harmonie et la stabilité des relations intergouvernementales canadiennes.

Concessions librement consenties

Ce qui caractérise notre système fédératif, c'est que la répartition des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux est le résultat de concessions librement consenties par les provinces. Ce serait donc une erreur historique de prétendre que les provinces tiennent leurs attributions et leurs prérogatives du gouvernement fédéral. C'est, au contraire, d'un acte librement consenti par les provinces qu'est né le gouvernement fédéral.

Les provinces ont voulu se fortifier

Il est manifeste que, libres de leurs destinées, les provinces n'ont pas voulu travailler à leur déshérence, mais qu'au contraire, elles ont voulu se fortifier. C'est d'ailleurs ce que déclare en termes fermes lord Watson:

"But, insofar as regards these matters which, by sect. 92, are specially reserved for provincial legislation, the legislature of each province continues to be free from the control of the Dominion, and as supreme as it was before the passing of the Act." (Law rep. 1892, A.C., pp. 441, 442.)

(Mais en ce qui concerne les matières que l'article 92 réserve expressément à la législation provinciale, la législature de chaque province reste libre du contrôle fédéral, et aussi souveraine qu'elle l'était avant l'adoption de l'Acte. — Rapports judiciaires du Royaume-Uni, 1892, Cour d'Appel, pages 441-442.)

Et lord Fitzgerald avait proclamé avant lui:

"For provincial purposes in relation to the matters enumerated in sect. 92, it conferred powers not in any sense to be exercised by delegation from or as agents of the Imperial Parliament, but authority as plenary and as if within the limits prescribed by sect. 92, as the Imperial Parliament in the plenitude of its power possessed and could bestow. Within these limits of subject area, the local legislature is supreme, and has the same authority as the Imperial Parliament or the Parliament of the Dominion." (Hodge vs Queen — 9 A. C. p. 117.)

(Quant aux fins provinciales affectées aux matières énoncées à l'article 92, l'acte conférerait des pouvoirs qui n'étaient en rien des-

linés à être exercés par délégation du mandat du Parlement impérial, mais une autorité sans distinction de parti, de race ou de religion. Elle est d'ailleurs sanctionnée par l'article 92, que le Parlement impérial, dans la plénitude de sa puissance, possédait et pouvait conférer. Dans ces limites de juridiction (subject area), la législature locale est souveraine, et jouit de la même autorité que le Parlement impérial ou le Parlement fédéral. — Hodge vs la Reine. Rapports des Cours d'appel du Royaume-Uni, tome 9, page 117.)

Pouvoirs de taxation à laisser aux provinces

C'est l'une des prérogatives essentielles des Etats souverains de pouvoir prélever, par voie de taxation, de la manière qu'ils croient la meilleure, les deniers nécessaires au bon fonctionnement des services publics et la mise en vigueur des lois adoptées par le Parlement, non seulement en vue du présent, mais en vue de l'avenir, le système fédéral qui comporte une répartition des pouvoirs publics entre les divers Etats fédérés doit comporter également une répartition corrélative des sources de revenus. A quoi servirait aux provinces de posséder les pouvoirs législatifs les plus étendus, si, par ailleurs, elles étaient empêchées de prélever les deniers que requiert l'exercice de ces pouvoirs? Et le gouvernement central qui s'approprierait toutes les sources de taxation, réduirait, en fait, les provinces à l'impuissance législative. Il est facile de constater que la province qui n'aurait d'autres revenus que les subsides qui lui verserait l'Etat central cesserait d'être un Etat souverain, pour devenir une espèce d'organisme gouvernemental inférieur sous la tutelle de l'autorité d'où elle tirerait ses moyens de subsistance.

Pouvoir exclusif des provinces

D'après l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, les provinces ont le pouvoir exclusif de légiférer en ce qui concerne les matières importantes, notamment, dans les matières concernant l'éducation, les institutions municipales, les travaux publics dans la province, les hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité, l'administration de la justice et, généralement, tout ce qui touche à la propriété, ou au droit civil. Toutes ces matières sont d'une importance primordiale et la législation progressive, dans ces divers domaines, entraîne des dépenses et comporte évidemment pour les provinces, le pouvoir de prélever les deniers nécessaires à ces fins.

Pour faire face à ces dépenses, les provinces se sont, en premier lieu, réservées les ressources naturelles: terres publiques, forêts, mines et minéraux, pouvoirs hydrauliques et hydro-électriques. Elles se sont, en outre, attribuées, comme source de revenus, la taxe directe.

La taxation directe réservée aux provinces

Parmi les matières qui sont réservées exclusivement aux provinces, en vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, se trouve, en effet, "la taxation directe, dans les limites de la province". Il est vrai que, par ailleurs, l'article 91 de la même loi reconnaît au Parlement fédéral le droit de prélever des deniers "par tous les moyens ou systèmes de taxation". Ces textes ne sont pas contradictoires, ils indiquent que les provinces auxquelles le texte confère l'exclusivité de la taxe directe doivent avoir un droit de priorité dans ce domaine.

Ce fut là, d'ailleurs, l'interprétation donnée à ces articles par les parties au pacte fédératif. Jusqu'à la première guerre mondiale, c'est-à-dire pendant cinquante ans, le gouvernement fédéral s'était abstenu d'une manière générale, de recourir à la taxe directe, pour le prélevement des deniers dont il avait besoin. Et, lorsqu'en 1917, fut établi l'impôt fédéral sur le revenu, le ministre des Finances jugea bon de préciser que ce n'était là qu'une mesure provisoire, de la nature d'une mesure de guerre.

Opinion de sir Thomas White

D'ailleurs, le ministre des Finances, sir Thomas White, déclarait à la Chambre des communes, au cours de la session de 1917:

"L'impôt sur le revenu tombe sous la juridiction de la province et se prête parfaitement aux besoins de la province et de la municipalité." (Débats de la Chambre des communes, Canada, Session de 1917, vol. 11, page 1482.)

De plus, dans la brochure qu'il publiait en 1921, sous le titre "The Story of Canada's War Finance", sir Thomas White écrivait:

"My view was that the income tax should, if possible, be left to provinces for their own purposes and those of municipal governments."

(J'étais d'avis que l'on devait, si possible, laisser l'impôt du revenu aux provinces pour leurs fins et celles des gouvernements municipaux.)

Conséquences de la seconde guerre mondiale

Il est bon de faire remarquer que cette interprétation vaut à la fois pour l'impôt sur le revenu des particuliers et pour l'impôt sur le revenu des corporations. Il a fallu la seconde guerre mondiale pour que le gouvernement fédéral arrête le droit de taxer les successions et d'envahir d'autres champs de taxation jusque là réservés aux provinces.

Or, il est admis que la meilleure règle d'interprétation des conventions est celle qui résulte de la conduite des parties.

Tels sont les principes fondamentaux qui, de l'avis du gouvernement de la province de Québec, ont été consacrés par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, par la tradition politique et par l'histoire.

Il faut tenir l'autonomie des provinces

Le gouvernement de la province de Québec a donc raison de soutenir que le pacte fédératif a créé une association d'Etats autonomes et souverains, dans leurs sphères respectives.

Il est de plus fermement convaincu que le maintien de l'autonomie complète des provinces constitue la meilleure protection des minorités, ainsi qu'une condition essentielle de l'unité nationale et du progrès au Canada.

"Les résolutions de Québec" ont été la résultante de longues et laborieuses délibérations au cours desquelles furent débattus les avantages et les désavantages de l'union législative. Elles ont été arrêtées par des hommes d'Etat appartenant à des partis politiques divers, de race et de religion différentes. Et elles ont été adoptées, parce que jugées les mieux appropriées au progrès d'un pays peuplé par des races diverses et où les intérêts économiques diffèrent considérablement d'une région à une autre.

2—Les propositions en matière de sécurité sociale; 3—Les propositions relatives au placement d'Etat.

Les propositions financières

Les propositions financières sont les seules au sujet desquelles il n'y a aucune difficulté d'interprétation. Le gouvernement fédéral sollicite des provinces le monopole exclusif des principales taxes directes; il propose de plus l'abandon de ses responsabilités financières actuelles envers les provinces. En retour, le gouvernement fédéral promet aux provinces une subvention annuelle basée sur la production nationale.

Le gouvernement central sollicite des provinces le monopole exclusif dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les successions et de l'impôt sur le revenu et le capital des corporations. Ces trois taxes directes sont les plus importantes de tout le régime fiscal provincial et l'acte de l'Amérique britannique du Nord donne aux provinces un droit de priorité incontestable sur ces sources de revenus. Pour en mesurer toute l'importance, il suffit de souligner que la province de Québec, par exemple, a fourni au trésor fédéral durant les dernières années de la guerre, avec les seuls impôts sur le revenu des particuliers et des corporations, un montant d'en-

viron 8450,000,000 par année, soit un montant cinq fois plus considérable que tous les revenus du gouvernement de la province durant la même période.

Ces sources d'impôt, par leur nature, relèvent de la juridiction provinciale qui en a besoin et qui possède une priorité constitutionnelle à ce sujet.

A—L'impôt sur les successions

La succession est une institution de droit civil. Ses règles ont normalement pour objet d'assurer la transmission des biens dans la famille et elles s'inspirent des principes juridiques qui régissent l'organisation des biens, la distinction des biens, les relations entre conjoints, ainsi que les relations entre ces derniers et leurs descendants. Ces problèmes relèvent du droit civil, et la province de Québec possède un système juridique qui lui est particulier, que nous avons droit de conserver. L'impôt, par une loi fédérale, ne peut pas être équitablement établi sur des régimes successoraux différents. Aussi la loi fédérale a-t-elle entrepris d'établir, pour les fins du fisc, l'uniformité successorale, en donnant de la succession une signification applicable à toutes les provinces. Mais les termes de cette définition, étrangers à la langue juridique,

(suite à la page huit)

En vigueur le 28 avril au 29 septembre

LES CÉDULES MONTRERONT L'HEURE AVANCEE

PARCE que la plupart de nos passagers voyagent entre les grands centres dans les Provinces de Québec et d'Ontario, où l'heure avancée sera en vigueur à partir du 28 avril jusqu'à l'automne prochain, nous sommes d'avis qu'il sera plus commode pour eux d'avoir les départs et les arrivées montrés à l'heure avancée pendant les mois d'été.

Les horaires de la Compagnie de Transport Provincial et de la Compagnie Colonial Coach Lines seront donc changés à 12.01 a.m. dimanche le 28 avril de l'heure solaire à l'heure avancée.

Pour renseignements complets au sujet des cédules, taux et routes de services d'autobus, veuillez appeler votre agent local, ou

PL. 7141

1188 Dorchester ouest, Montréal

Les propositions soumises par le gouvernement fédéral peuvent se grouper sous trois titres différents: 1—Les propositions financières;

Service Rapide et Commode MONTREAL-QUEBEC

5 trains chaque jour

CONCERNANT TOUTES LES STATIONS INTERMÉDIAIRES, Y COMPRIS

JOLIETTE - ST-GABRIEL
TROIS-RIVIERES
SHAWINIGAN-FALLS
GRAND-MÈRE

EN VIGUEUR LE 28 AVRIL

L'HEURE INDICUÉE EST L'HEURE NORMALE. Du midi...

VERS L'EST	350		354		362		363		366		378	
	Tous les jours	AM	Tous les jours	PM	Tous les jours	PM	Tous les jours	PM	Tous les jours	PM	Tous les jours	Dim.
Dép. Gare Windsor	7:30	8:30	9:15	10:15	11:30	12:30	1:15	2:15	3:00	4:00	5:00	6:00
Dép. Gare Yver	8:00	9:00	9:45	10:45	12:00	1:00	1:45	2:45	3:30	4:30	5:30	6:30
Dép. Ave. du Parc	8:08	9:08	9:53	10:53	12:08	1:08	1:53	2:53	3:38	4:38	5:38	6:38
Dép. Bordeaux	8:08	9:08	9:53	10:53	12:08	1:08	1:53	2:53	3:38	4:38	5:38	6:38
Arr. Joliette	10:40	11:40	12:25	1:25	2:40	3:40	4:25	5:25	6:10	7:10	8:10	9:10
Arr. St-Gabriel	10:55	11:55	12:40	1:40	2:55	3:55	4:40	5:40	6:25	7:25	8:25	9:25
Arr. Trois-Riv.	11:15	12:15	13:00	14:00	15:15	16:15	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Shawinigan Falls	11:15	12:15	13:00	14:00	15:15	16:15	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Grand-Mère	11:15	12:15	13:00	14:00	15:15	16:15	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Trois-Riv.	10:25	11:25	12:10	13:10	14:25	15:25	16:10	17:10	18:00	19:00	20:00	21:00
Arr. Grand-Mère	10:25	11:25	12:10	13:10	14:25	15:25	16:10	17:10	18:00	19:00	20:00	21:00
Arr. Trois-Riv.	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Joliette	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. St-Gabriel	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Bordeaux	10:25	11:25	12:10	13:10	14:25	15:25	16:10	17:10	18:00	19:00	20:00	21:00
Arr. Grand-Mère	10:25	11:25	12:10	13:10	14:25	15:25	16:10	17:10	18:00	19:00	20:00	21:00
Arr. Trois-Riv.	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Joliette	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. St-Gabriel	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Bordeaux	10:25	11:25	12:10	13:10	14:25	15:25	16:10	17:10	18:00	19:00	20:00	21:00
Arr. Grand-Mère	10:25	11:25	12:10	13:10	14:25	15:25	16:10	17:10	18:00	19:00	20:00	21:00
Arr. Trois-Riv.	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Joliette	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. St-Gabriel	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Bordeaux	10:25	11:25	12:10	13:10	14:25	15:25	16:10	17:10	18:00	19:00	20:00	21:00
Arr. Grand-Mère	10:25	11:25	12:10	13:10	14:25	15:25	16:10	17:10	18:00	19:00	20:00	21:00
Arr. Trois-Riv.	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45
Arr. Joliette	11:00	12:00	12:45	13:45	15:00	16:00	17:00	18:00	18:45	19:45	20:45	21:45

La conférence intergouvernementale...

(suite de la page sept)

de notre province, sont inintelligibles pour les juristes de droit civil et le gouvernement de Québec considère que la législation fédérale en matière de droits de succession édictée pour la première fois en 1941, près de 75 ans après la constitution canadienne, est contraire à l'article 92 de la constitution. Nous pouvons citer sur le sujet l'opinion du regrettable juge P.-B. Mignault, dans *The Canadian Bar Review*, décembre 1941, page 719.

La province de Québec est prête à coopérer avec les autres provinces, comme elle l'a fait avec la province d'Ontario, pour simplifier le prélèvement de cette taxe et éviter la double taxation, lorsque les biens dépendant d'une même succession sont situés dans plusieurs provinces.

B—L'impôt sur le capital et le revenu des corporations

Au premier rang des corporations soumises à l'impôt se placent celles qui exploitent nos ressources naturelles. Il y a là, en plus de l'argument de droit en vertu duquel ces taxes appartiennent aux provinces, un argument basé sur la stricte justice et l'équité. Ces corporations exploitent nos ressources naturelles: forêts, mines, pêcheries, forces hydrauliques, etc.

Les provinces sont propriétaires absolues de leurs ressources naturelles et elles doivent prendre les moyens de les conserver et d'en assurer le développement. Il n'est que juste que le revenu de ces corporations permette aux gouvernements provinciaux de faire face à ces obligations. De plus, comme les ressources naturelles appartiennent à toute la communauté provinciale, il n'est que raisonnable que les revenus de ces richesses servent à la communauté provinciale pour améliorer ses services éducatifs et sociaux.

Dans ce domaine, comme dans celui de l'impôt sur les successions, il est possible de simplifier les méthodes de perception et d'en diminuer le coût au moyen d'ententes entre les provinces ou par l'unité de perception.

C—L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu des particuliers est d'un ordre différent des deux autres. Il n'en constitue pas moins, de nos jours, une taxe directe importante. Les provinces, sur cette taxe directe comme sur les autres, ont un droit de priorité sur le gouvernement fédéral.

Droit des provinces de prélever des impôts méconnus

D'ailleurs, au point de vue historique, plusieurs provinces ont utilisé cette source de revenu bien avant le gouvernement fédéral. Dans ces conditions, il est étonnant de constater que la loi fédérale de l'impôt sur le revenu contient des dispositions qui méconnaissent le droit incontestable des provinces de lever des impôts. Si nous référons à l'article 16, chapitre 34, des statuts du Canada, 4, Geo. IV, paragraphe 0, nous constatons que le ministre du revenu national a le droit de désavouer pour les fins de l'impôt sur le revenu, certains impôts provinciaux et municipaux. En effet, cet amendement de 1940 se lit comme suit: "0—Une taxe, un droit de patente ou autre impôt, ou le montant que représente l'augmentation d'une taxe, d'un droit de patente ou d'un impôt institué, exigé ou accru après le 24e jour de juin 1940, en vertu de l'autorité conférée par quelque statut ou arrêté ministériel provincial, sauf le montant que le ministre peut admettre, à sa discrétion".

Il est inconcevable qu'en utilisant les sources de revenu qui appartiennent aux provinces, le gouvernement fédéral méconnaisse en même temps le droit des provinces de prélever d'autres impôts. C'est pourquoi la province de Québec demande que cette disposition de la loi de l'impôt sur le revenu soit abrogée, comme d'ailleurs tous les statuts fédéraux similaires.

Si les propositions fédérales étaient acceptées par les provinces, les trois sources de revenu que nous venons de mentionner deviendraient la propriété exclusive du gouvernement central.

L'offre de \$12 par tête

En second lieu, les propositions financières fédérales ont pour but évident de libérer le gouvernement

central de l'obligation de payer aux provinces les subsides prévus en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et le montant des arriérés d'impôts sur les corporations doivent être payés aux provinces, en vertu de l'entente de 1942. En effet, à la page 54 du texte des "propositions du gouvernement du Canada", il est écrit:

"Le gouvernement fédéral propose donc, en remplacement des subsides statutaires et des versements sous le régime des accords concernant les impôts en temps de guerre, de verser à chaque gouvernement provincial, la somme de \$12 par tête."

Les obligations du fédéral

Il y a, de la part du gouvernement fédéral, une tendance qui est de nature à détruire l'harmonie et la confiance qui doivent exister entre les différentes parties du pays et à montrer clairement le danger évident de remplacer des pouvoirs de taxation provinciale par des subsides fédéraux.

Le gouvernement de la province de Québec est opposé à la disparition des subsides prévus en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Ce régime n'a pas toujours donné satisfaction aux provinces et n'a certainement pas été appliqué conformément à l'esprit qui en a inspiré l'établissement, mais il y a la croyance, une question de principe d'une importance capitale.

Lors de la conférence de Québec, les provinces qui ont donné naissance à la Confédération ont consenti à abandonner au gouvernement central les principales sources de revenus provinciales, à cette époque: soit les droits de douane et d'accise. Ces subsides rappellent en quelque sorte les grands sacrifices faits par les quatre provinces pionnières, et ces sacrifices, il convient non seulement de ne pas les oublier, mais de ne pas les aggraver au profit du bénéficiaire et aux dépens du donateur. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord prévoyait, en guise de compensation pour la cession par les quatre provinces pionnières des droits de douane et d'accise, un subside qui devait normalement être basé sur l'augmentation des revenus fédéraux, et sur l'augmentation des besoins des provinces.

Ces subsides, d'après les termes mêmes de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, étaient payés pour permettre aux provinces de maintenir leur "gouvernement et législation". Raisonnablement, les dépenses occasionnées par "le gouvernement civil et la législation pour fins locales" devaient suivre une courbe ascendante, parallèle aux besoins nouveaux de la province.

Subvention inadéquate

En 1868, le gouvernement fédéral percevait en droits de douane et d'accise, la somme de \$11,700,000; en 1939, il en percevait près de 12 fois plus, soit la somme de \$130,600,000. Durant la même époque, la subvention totale de la province de Québec, qui était de \$913,000 en 1868, était de \$2,534,000 en 1939. Soit une augmentation de un à quatre seulement, alors que les revenus du gouvernement fédéral passaient de un à douze. En 1867, cette subvention représentait 59% du budget de cette province; en 1939, elle n'en représentait plus que 3,5 pour cent.

Même si ces subsides n'ont pas donné satisfaction aux provinces, le gouvernement de la province de Québec considère qu'il est extrêmement important de les conserver et que le seul moyen pour le gouvernement fédéral de donner satisfaction aux provinces, ce n'est pas de les faire disparaître, mais de les ajuster aux besoins actuels.

En troisième lieu, les propositions financières actuelles tendent à libérer le gouvernement fédéral des obligations qu'il a prises en 1942. En effet, en 1942, les provinces firent avec le gouvernement fédéral une entente d'après laquelle elles cédaient pour la durée de la guerre leur droit de prélever l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu et le capital des corporations. Le gouvernement fédéral prit alors l'engagement formel de faciliter aux provinces l'usage de ces sources de revenu, à la fin des hostilités. L'entente stipule que:

Réduction prévue des taux de l'impôt

"Le Dominion aura seul le droit de prélever des impôts sur le revenu des individus et des corporations pour l'année de calendrier se terminant le 31 du mois de décembre le plus rapproché de la date de l'expiration de la présente convention et s'engage à réduire les taux de ces impôts sur le revenu des individus et des corporations pour l'année de calendrier suivante, d'un montant qui permettra à la province de pénétrer de nouveau dans le domaine de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les corporations, et le Dominion s'engage spécialement à réduire son taux d'impôt sur le revenu des corporations d'au moins dix pour cent de ces revenus".

Cette dernière condition fut insérée à la demande de la Colombie britannique où la taxe sur les revenus des corporations était de 10 p. c. en 1942, alors qu'elle était de 5 p. c. dans la province de Québec. D'ailleurs, le ministre des Finances, l'hon. M. Ilsley, déclara en 1941: "Nous nous proposons de demander aux provinces, à titre de mesure applicable uniquement pour la durée de la guerre, de renoncer à exploiter ces deux sources d'impôt".

Le ministre des finances faisait allusion à l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations. Il admettait également en même temps que ces impôts appartenaient de droit aux provinces.

De plus, par un règlement fédéral avait été autorisé à déduire des subventions annuelles payables aux provinces, tous les arriérés passés dus, lors de la convention, que précéderait les provinces après 1942, sur les taxes qu'elles avaient ainsi cédées et certains autres montants mentionnés dans la convention.

Somme de \$21.663.106.99 perdue

La province a perdu à date une somme de \$21,663,106.99 et le gouvernement fédéral, qui a déduit des subventions qu'il devait payer à la province, la somme de \$20,470,923.04, en devient débiteur à l'expiration de la convention. Par arrêté ministériel en date du 21 décembre 1945, la fin des hostilités a été fixée au 2 septembre de la même année, pour les fins de la convention, et, conséquemment, la durée de la convention prendra fin le 31 mars 1947. Or, il résulte des propositions actuelles et des déclarations faites par les représentants du gouvernement fédéral, au cours de cette conférence, que si la province de Québec acceptait les propositions fédérales, elle perdrait cette somme très importante de \$20,470,923.04 qui lui est due en vertu de la convention de 1942.

D'ailleurs, le gouvernement de la province soutient que cette entente de 1942 était déjà préjudiciable aux intérêts de la province. Elle a eu pour effet de "plafonner" les revenus des gouvernements provinciaux. De plus, elle a eu pour effet de céder au gouvernement fédéral la totalité des pouvoirs de taxation, pour ne recevoir en retour qu'une compensation partielle, basée sur l'exercice partiel des droits de la province par le gouvernement de la province.

Malgré dédommagement

Ainsi, au moment de l'entente de 1942, la province de Québec percevait une taxe de 5 p. c. qui aurait pu être une taxe de 15 p. c., 20 p. c., 25 p. c. et plus. En fait, le gouvernement fédéral a taxé les profits des corporations à 100 p. c. L'exemple n'est probablement pas bon à suivre. Et lorsque la province de Québec a cédé ses droits de taxation en 1942, elle a cédé à Ottawa 100 p. c. de ses droits pour recevoir un dédommagement de 6 p. c. seulement. En vertu de l'arrangement de 1942, la Colombie britannique, parce qu'elle percevait une taxe de 10 pour cent, c'était là d'ailleurs son droit, a reçu une compensation de 10 pour cent, alors que les autres provinces, dont Québec, n'ont reçu qu'une compensation de 5 pour cent parce que c'était là le montant de leur taxe. Le gouvernement de la province de Québec regrette en plus de constater que le gouvernement fédéral semble méconnaître l'une des obligations de l'entente de 1942, soit le paiement des frais de perception dus à la province de Québec. En effet, l'article 12 de l'entente se lit comme suit:

"12—La province aura droit de retenir, sur les impôts prélevés en vertu de textes législatifs énumérés à l'appendice A et perçus après le 31 mars 1942, un montant équivalent à dix p. c. de ces impôts, et tout montant ainsi retenu sera exclu dans le calcul de la déduction à être faite des paiements dus par le Dominion conformément aux dispositions de l'article 11; cependant les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux impôts perçus par le Dominion comme agent de la province".

Perte de \$261.000.000 pour Québec

Le gouvernement fédéral promettrait de déduire en faveur du gouvernement provincial un montant de 10 p. c. des arriérés d'impôt sur les corporations, afin de compenser les frais de perception. Le défaut pour le gouvernement fédéral de reconnaître cette obligation se traduirait pour la province par une perte d'environ \$261,000,000.

Les autorités fédérales n'ont pas manqué cependant de souligner que cette cession des principales sources de revenu n'est qu'une cession temporaire. Par les propositions fédérales, le gouvernement central met au rancart les engagements solennels de payer les subsides provinciaux, en même temps que la convention de 1942. On conviendra que la mise au rancart de ces deux conventions n'est pas susceptible d'inspirer la confiance qui devrait toujours découler des conventions intergouvernementales canadiennes et qui est une des bases essentielles de l'unité canadienne bien comprise.

Le gouvernement mentionne une entente de trois ans et les termes mêmes de ses propositions et de ses projets sont évidemment d'une nature permanente. Nous ne mettons pas en doute la bonne foi des autorités fédérales, mais avec la meilleure volonté au monde, nous ne pouvons voir la logique de ces propositions.

Pour compenser ses sacrifices, ou si l'on veut, en échange de l'abandon par les provinces de leur autonomie fiscale, le gouvernement fédéral propose un système de subventions annuelles basées sur la production nationale.

Les compensations offertes

Pour l'année fiscale 1945-46, la subvention fédérale calculée sur une production nationale de \$10,730,000,000 s'éleverait approximativement, pour la province de Québec, à \$51,850,000. Si l'on acceptait les propositions fédérales, c'est-à-dire si l'on tient compte des obligations que le gouvernement fédéral propose dans ses propositions à Québec, pour l'année 1945-1946 serait d'environ \$45,400,000. Si la production nationale était réduite au point où le gouvernement fédéral ne serait tenu de verser que la subvention minimum, soit \$40,000,000, le déficit provincial serait alors porté à \$57,200,000.

Ces chiffres ne tiennent pas compte d'une crise de chômage. En d'autres termes, en vertu du régime de subventions proposé par le gouvernement fédéral, les déficits budgétaires provinciaux ne feraient qu'augmenter, tandis que sous un régime d'autonomie fiscale l'accroissement des affaires permettrait à la province d'équilibrer son budget.

Des données arbitraires

De plus, le procédé suggéré par le gouvernement fédéral pour établir cette subvention est très discutable. Les chiffres de base seraient établis sans aucun contrôle de la part des provinces et sur des données arbitraires. Le gouvernement de la province de Québec ne veut pas mettre en doute la bonne foi des fonctionnaires fédéraux qui ont fait l'évaluation de la production nationale.

Il est bien difficile d'établir par des chiffres précis la production d'un pays comme le Canada. D'ailleurs, la brochure remise aux provinces et intitulée "National Accounts Income & Expenditure 1938-1944" indique, à la page 4, que la marge d'erreur pour 1944 est d'environ \$265,000,000 dans l'établissement de "Gross National Product". Les chiffres fournis par le gouvernement fédéral pourraient bien difficilement servir de base à un subside, à cause de cette marge d'erreur.

Plusieurs des procédés employés sont extrêmement discutables et les données ne peuvent servir, de l'avis du gouvernement de Québec, à établir la base d'une subvention. La seule base acceptable serait le chiffre de la population fixé par chaque recensement décennal, soit, dans les circonstances, celui de 1941. La province de Québec croit que les chiffres de base doivent être les moins discutables possible, afin d'éviter les causes de conflit entre les gouvernements. D'ailleurs, les besoins des gouvernements sont en raison directe de la population elle-même.

De plus, l'acceptation des propositions fédérales ne libérerait pas la province de Québec de l'obligation

d'assurer le développement de ses ressources naturelles et de son réseau routier, de protéger la santé publique et d'accroître de plus en plus l'amélioration de son système d'éducation.

Une tutelle financière

En conclusion les propositions financières du gouvernement fédéral tendent à remplacer le régime de l'autonomie fiscale des provinces dans le domaine de l'impôt par un régime de subventions qui permettrait au gouvernement fédéral d'exercer sur elles une tutelle financière.

Un tel régime est inconciliable avec leur souveraineté. De plus, ces propositions ferment aux provinces les plus importants champs de taxation directe, et dans la même mesure les paralysent dans l'exercice des pouvoirs que leur reconnaît la Constitution.

Supposons par exemple le cas extrême d'un gouvernement central qui préleverait sur les citoyens d'une province toutes les taxes possibles, les taxes directes et indirectes, de façon à laisser le gouvernement provincial sans ressources pour sa propre administration. N'est-il pas certain que l'autonomie provinciale serait alors un mot vide de sens? Le procédé ne cesse pas d'être un empiètement sur les prérogatives d'une province, s'il est destiné à la priver de ses plus importantes sources de revenu, pour ne lui laisser que les moins importantes et les plus arbitraires.

2° Les propositions en matière de sécurité sociale

Les propositions fédérales en matière de sécurité sociale sont obscures. Ces propositions apporteraient certainement des modifications très profondes à nos institutions sociales et familiales parce qu'elles préconisent que la législation sociale et une bonne partie de la législation ouvrière, qui toutes deux relèvent exclusivement de la juridiction provinciale, échapperaient à la juridiction des provinces. En cela, les propositions fédérales touchent à la fois aux domaines de la propriété, du droit civil de l'éducation, aux relations du capital et du travail qui sont autant de domaines réservés aux provinces en vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Québec s'occupe de l'assurance-santé

Le gouvernement de la province de Québec s'est occupé et continuera de s'occuper du problème de l'assurance-santé. Il constate toutefois que le projet soumis par les autorités fédérales est, de l'aveu de tous, imparfaitement élaboré, qu'il ne

peut être mis à exécution dans sa forme actuelle et qu'il contient de plus des principes incompatibles avec l'autonomie des provinces. Mentionnons, par exemple, les sujets qui touchent à l'assurance-santé et qui sont du ressort exclusif des provinces: l'établissement, le maintien et la direction des hôpitaux, des asiles et des institutions de charité, l'éducation dans tous ses domaines, y compris les études universitaires, la réglementation des professions libérales, y compris les dispositions d'admission à l'exercice de la médecine et les relations entre médecins et clients. L'assurance-santé est intimement liée à toutes ces matières et une législation de cette nature qui relèverait entièrement du gouvernement central entraînerait fatalement l'ingérence fédérale dans tous ces domaines qui doivent échapper à l'emprise fédérale.

De plus, l'organisation par le gouvernement fédéral d'un système d'assurance-santé très souvenement double emploi avec les services provinciaux. La province de Québec en particulier possède déjà un ministère de la santé publique; elle possède des unités sanitaires qui couvrent toute la province; elle construit de nouveaux hôpitaux et agrandit les anciens, et elle aide à l'organisation sur les bases les plus modernes d'une école d'hygiène appliquée à l'Université de Montréal. Pour diriger et administrer ces services d'hygiène, elle possède un personnel averti et expérimenté. Si le gouvernement fédéral mettait en vigueur une loi d'assurance-santé, il lui faudrait entraîner un nouveau personnel qui ferait double emploi avec les fonctionnaires provinciaux, occasionnant de ce chef, une double dépense, personnel plus éloigné du centre de ses opérations, fournissant nécessairement un travail moins efficace.

Il ne faut pas oublier non plus, que ce soit le gouvernement central ou le gouvernement provincial qui organise les services sociaux, ce seront toujours en définitive les mêmes contribuables qui en supporteront le coût. Le gouvernement fédéral doit augmenter le rendement de ses impôts, s'il veut assurer l'amélioration de ses services administratifs. Et dans le cas de l'assurance-santé, le ministre fédéral de la santé et du bien-être social a déclaré, lors des pourparlers entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, que le gouvernement préleverait, pour payer une partie des dépenses nécessaires, une taxe additionnelle de 5 pour 100 sur le revenu de tous les contribuables sans exception.

Cette mesure, outre qu'elle augmenterait le pourcentage du revenu national absorbé par la fiscalité fédérale, diminuerait encore les possibilités financières de la province de Québec.

Coopération préalable

De plus, une législation sociale sera d'autant plus bienfaisante qu'elle s'adaptera davantage aux besoins, aux aspirations culturelles de la population à laquelle elle doit s'appliquer. L'intérêt local est alors à la base de l'intérêt général et les législatures provinciales, parce qu'en contact plus direct avec les

citoyens, sont plus en état que le gouvernement fédéral de déterminer le type de loi qu'il convient d'adopter. Dans ce domaine, le meilleur système est, sans conteste, celui d'une coopération respectueuse des prérogatives des provinces, entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. C'est là le système qui fut adopté pour les pensions de vieillesse et pour les pensions aux aveugles et c'est d'ailleurs le même système que les propositions à l'étude préconisent pour les pensions de vieillesse de 65 à 70 ans.

(suite à la dernière page)

DÉTENTE COMPLÈTE

NEW YORK

PHILADELPHIE
BALTIMORE
WASHINGTON

WASHINGTONIAN

Départ

GARE CENTRALE
MONTREAL

8h.50
TOUS LES SOIRS

CANADIEN NATIONAL

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL, par "Provincial Scrap Metal & Tire" (Isidore Sinnerman, prod.), no 6540 rue Pape, pour permission d'établir une cour de bric-à-brac (FERRAILLES), sur le lot no 167, subdivisions nos 32 et 33, Quartier Laurier, nos 4705 à 4720, rue Drolet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée au sousigné d'ici quinze jours.

Le greffier de la Cité,
J.-ALPHONSE MONGEAU
Montreal, le 26 avril 1946.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL, par Michael Products Company, no 2025 boulevard St-Laurent, pour permission d'installer un moteur électrique de 10 c.v. sur les lots de subdivision nos 2447 à 2452 inclusivement du lot no 148 de la division cadastrale du village incorporé d'Hochelaga, Quartier St-Eusèbe, rue Florian, coté ouest, entre Hochelaga et voies du C.P.R.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée au sousigné dans les quinze jours.

Le greffier de la Cité,
J.-ALPHONSE MONGEAU
Montreal, le 26 avril 1946.

DES DRAPS, MADAME ?

Nous le voudrions bien...

Nous savons que vous manquez de draps, de taies d'oreillers et de tant d'autres articles en coton. Nous savons que votre mari est obligé de conserver pieusement des chemises qui datent d'époques mémorables. Et quoique nous ne puissions rien vous promettre, nous voulons que vous sachiez que nous nous employons sans relâche à remédier à cette situation.

Evidemment, il y a actuellement abondance d'articles en coton... Quoi? direz-vous, il y a des articles de coton en abondance et personne n'en trouve? ... Oui, car la production de nos usines est plus forte qu'elle ne l'était avant la guerre. Mais la population dépense beaucoup plus d'argent aujourd'hui, et la demande est plus considérable que la production.

Nous essayons actuellement de mettre en vigueur un nouveau mode d'exploitation de nos usines, par lequel nous travaillerons nuit et jour à fabriquer le coton dont vous avez

besoin. Nous avons demandé au gouvernement provincial la permission d'établir ce système dans l'usine d'Hochelaga (et les employés de cette usine appuient notre demande), qui comporte aussi une augmentation de salaire de 14 pour 100.

Si cette permission nous est accordée, nous adopterons probablement ce système de production ininterrompue dans d'autres usines aussi. Pour vous, cette innovation signifiera que nos machines tisseront pour vous chaque jour — et 24 heures par jour — des articles en coton.

Pour nos employés, cette innovation signifiera une diminution d'heures de travail, des loisirs additionnels, plus d'argent à apporter à la maison; et aussi du travail pour des centaines de nouveaux employés.

Nous voulons que vous ayez au plus tôt tous les articles en coton dont la rareté vous exaspère en ce moment. Nous faisons tout notre possible en ce sens.

LA CIE DOMINION TEXTILE LTEE

SERVICE PLUS RAPIDE

entre **MONTREAL** GARE CENTRALE et **JOLIETTE - SHAWINIGAN FALLS - GRAND'MÈRE**

à partir du dimanche, 28 avril

	No 110 Tous les jours	No 114 Ex. dim.	No 116 Ex. dim.	No 216 Dimanche
Départ. Montréal (Gare centrale)...	8.15 A.M.	4.50 P.M.	6.45 P.M.	6.05 P.M.
Arr. Joliette.....	9.50 A.M.	6.20 P.M.	8.15 P.M.	7.40 P.M.
" Shawinigan Falls.....	11.35 A.M.	8.05 P.M.	9.40 P.M.	9.35 P.M.
" Grand'Mère.....	11.55 A.M.	8.20 P.M.	10.00 P.M.	9.56 P.M.

	No 115 Ex. dim.	No 113 Ex. dim.	No 109 Ex. dim.	No 215 Dimanche	No 209 Dimanche
Départ. Grand'Mère.....	5.10 A.M.	6.45 A.M.	12.35 P.M.	5.10 A.M.	5.50 P.M.
" Shawinigan Falls.....	5.30 A.M.	6.55 A.M.	12.58 P.M.	5.30 A.M.	6.00 P.M.
" Joliette.....	6.55 A.M.	8.28 A.M.	3.00 P.M.	7.15 A.M.	7.45 P.M.
Arr. Montréal.....	8.25 A.M.	9.50 A.M.	4.40 P.M.	9.00 A.M.	9.30 P.M.

LES TRAINS COMPORTENT, des voitures ordinaires sur tous des wagons-restaurants sur les trains Nos 115 et 116

HEURE NORMALE

Profitez des prix réduits et du service commode des trains de fin de semaine.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à 384 ouest, rue St-Jacques, aux guichets des billets, Gare centrale, ou téléphoner à Marquette 3651.

CANADIEN NATIONAL

Ainsi parle le lecteur...

Couleur locale

Bientôt s'étaleront, dans les grands magasins et le long de nos routes, les tapis crochetés et autres décorations murales, que nos habiles artisans ont exécutés cet hiver.

Ayant au cours de la saison, hivernale, visité maints foyers, où l'artisanat est en honneur, j'ai constaté avec peine le manque de couleur locale.

Les tapis crochetés et autres décorations murales représentent des sujets trop vus, c'est-à-dire des reproductions de tableaux mille fois connus, des calendriers et autres imageries tirés au millier d'exemplaire.

Tandis que chaque localité possède ses paysages, ses propres décors.

Pourquoi copier nos sujets sur les autres, ou faire à peu près tous la même chose.

Vous n'avez qu'à regarder autour de vous et des scènes pittoresques affluent.

Il n'y a pas de ville ou village, même les plus reculés, qui ne possède une ou des personnes, capables de reproduire en de simple dessin, des beautés qui l'environnent.

Développons le goût de nos jeunes, celles qui demain seront, nos fermières, nos artisanes. Organisez des concours dans nos écoles rurales, nos jeunes seront enthousiasmés de vous faire des suggestions neuves.

Qu'attendez-vous?

Regardez autour de vous.

Où la montagne de Belœil domine, rien de plus charmant que les crépuscules dans ces parages.

Tout le long de l'Yamaska ou du Saint-François c'est à pleins yeux que l'on recueille les belles scènes picturales.

Il n'y a pas un coin plus séduisant que nos Cantons de l'Est pour ceux de la région, comme pour ceux qui les visitent; et c'est une exception lorsque l'on voit un tapis qui

représente le Mont Orford ou ses environs.

Vous êtes de la région des Bois-Francs, qu'en dites-vous, est-ce à dédaigner?

Les artisans de la région chicoutimienne ont vite compris l'importance des valeurs picturales qui les entourent.

Je les en félicite.

Les Gaspésiennes, ne sont pas restées en arrière.

A voir les expositions artisanales, on croirait qu'il n'y a qu'une ou deux régions qui sont vraiment jolies dans notre Québec.

Et les Laurentides débordent de suggestions. A chaque tournant de la route, une scène plus belle que la précédente se présente à vos yeux.

Zénon Alary, s'installe dans cette ravissante nature et sculpte sans relâche de vrais bijoux artistiques.

Ernest Aubin, un des peintres, de la Montée Saint-Michel, se sent attiré à son tour et s'établit près de son ami Alary; il y fait le paysage, portraiture et pétrit la glaise dans le charme éblouissant des pays d'en haut.

Un passage d'artistes parmi vous, pourquoi ne pas leur demander quelques suggestions? Pourquoi ne pas leur acheter même une toile, qui vous inspirera pour vos prochaines créations?

Là, vous obtiendrez une note personnelle. Si vous êtes de Sainte-Madeleine, vous aurez quelque chose de la région à présenter au public, et partout de même où il y a des cercles de fermières ou des artisanes décidées à donner cette couleur locale, qui manque tant chez nous.

Espérons que l'an prochain, nous trouverons cette note caractéristique, qui nous fera dire: Ça vient des Bois-Francs, des pays d'en haut ou de la vallée du Richelieu.

J. JUTRAS

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées de communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

"La" ou "le" Saskatchewan?

Montréal, 25 avril 1946.

Cher Monsieur,

Nous avons si souvent lu l'intérêt que vous portez à nos frères des provinces de l'Ouest — et aux autres — que j'aimerais que vous essayiez de calmer mes nerfs. J'en viens tout de suite au sujet. Vous nous avez si souvent parlé de la Saskatchewan que je me demande pourquoi un certain commentateur de la radio nous géorche les oreilles en nous parlant de cette province de l'Ouest: au Saskatchewan, le Saskatchewan, du Saskatchewan.

Qui est dans l'erreur, le commentateur ou celui qui a toujours entendu parler de la Saskatchewan?

Votre dévoué,

Lino LENOIR

Le nationalisme et ses dénonciateurs

le 13 avril 1946

Monsieur le directeur,

Y a-t-il gens plus ridicules, sinon plus misérables, que ces politiciens canadiens-français, tant fédéraux que provinciaux, rouges, bleus ou autres, qui dénoncent à tout bout de champ, le nationalisme de leurs compatriotes. Passe encore, si personne ne connaissait la carrière politique, rompue en cent endroits divers, de ces politiciens.

Grand Dieu, par quel côté, pour ces messieurs de la haute politique et qui sont pourtant parés de si bas, pêche donc le nationalisme canadien-français? Quand s'est-il éloigné de ce que commande et ordonne le septième commandement: "le

bien d'autrui ne prendras ni ne rendras sciemment"? Quand donc, nous, canadiens-français, comme nation, avons-nous demandé, quand avons-nous donc pris et livré à d'autres le bien d'autrui, comme d'autres l'ont fait et le font en ce moment en Europe, et comme on a pris et livré le nôtre depuis 1760? Quand avons-nous fait, simplement en parole, du nationalisme outrancier comme celui dans lequel nos politiciens oubliés patagent, après l'avoir dénoncé pendant vingt-cinq ans, et qu'on appelle l'impérialisme?

Nos politiciens doivent savoir que tous les empires, particulièrement l'Empire britannique (qui nous coûte si cher en vies et en argent) ne se sont édifiés qu'en violant de la façon la plus brutale ce septième commandement de Dieu. Si les Canadiens français ont participé à ces vols et aidé à la formation et au maintien des Empires en trois guerres, c'est qu'ils y furent forcés à coup de matraque et de baïonnettes; et encore, n'ont-ils violé ce septième commandement aucunement au profit de leur nation! Si le nationalisme outrancier qui n'est encore une fois, que l'impérialisme, si la B. O. (British Odor) plaît tant à nos politiciens, si tout cela leur bouche l'estomac, le nez et les yeux et leur fait ouvrir les mains et la bouche, même, j'ai grande hâte qu'ils se fassent le nationalisme canadien-français.

Si le septième commandement défend aux Canadiens français de prendre le bien d'autrui qu'ils ont si bien observé, il ne leur défend en aucune façon de protéger leurs biens contre ceux des leurs qui voudraient les livrer, souvent avec leur vie, à l'étranger et, contre l'étranger qui voudrait les leur prendre.

Le nationalisme qui a toujours observé strictement et observe encore strictement, en principe et en fait, le septième commandement, est un nationalisme sain. Il est une des premières vertus civiques; il

est un signe inattaquable d'honnêteté politique.

C'est tout cela et simplement cela qu'est le nationalisme canadien-français.

Il faut donc nous méfier de tous ceux des nôtres qui dénoncent une telle probité politique. Ensuite, il nous faut les dénoncer, les suivre, les qualifier et les classer soigneusement pour notre plus élémentaire sécurité politique.

Dans l'attente, je vous présente, monsieur le directeur, mes salutations empreintes,

Endre BOULANGER
47c, cinquième rue,
Shawinigan.

Le communisme s'étend chez nous

L'enquête sur l'espionnage au Canada a révélé les agissements du parti communiste chez nous. Les autorités se sont alarmées à bon droit et des procédures ont été intentées contre des résidents qui agissaient au profit d'une puissance officiellement notre alliée. Ces activités ont été justement dénoncées comme dangereuses. Mais il est un autre aspect du communisme encore plus dangereux. Je veux parler des ravages que cette doctrine subversive fait dans certaines couches de la population.

Car il ne fait aucun doute que le communisme s'étend chez nous. Il gagne des adeptes de plus en plus nombreux. Et cela, naturellement, chez ceux que notre système démocratique semble oublier et qui, victimes perpétuelles des hauts et des bas de notre économie, se considèrent comme d'éternels sacrifiés de notre régime, jugeant qu'ils n'ont rien à perdre, sont tout à fait disposés à confier à un système qui fait appel à leurs rancœurs le soin d'améliorer leur sort. Cette période de rajustement d'après-guerre que nous traversons en ce moment est particulièrement dangereuse et se

prêt admirablement au jeu du communisme.

Nous avons d'abord toute cette armée de milliers de vétérans qui nous reviennent et qui éprouvent des difficultés inouïes à refaire leur existence. Et il y a cette autre armée de chômeurs qui grossit démesurément. Des chiffres officiels publiés ces jours-ci indiquent une augmentation de quarante mille.

Ils se disent, ces innombrables déclassés, qu'on a fait appel à eux et qu'on leur a témoigné des égards lorsqu'on en avait un besoin pressant pour défendre un mode d'existence qui n'avait pourtant pas été très doux pour un grand nombre des leurs, mais qu'une fois l'état d'urgence passé, on les oublie.

Ils se disent qu'on a mobilisé rapidement toutes les forces économiques du pays pour la guerre, mais qu'on refuse d'en faire autant pour la paix.

Le gouvernement peut bien, à grands renforts de déclarations de ses ministres, prétendre le contraire, mais les faits sont là. L'inhabileté du gouvernement à poursuivre une politique constructive dans ce domaine est l'encouragement numéro 1 à la diffusion du communisme chez nous. Et qui, au fond, pourrait blâmer les mécontents? Que leur répondre, par exemple, lorsqu'ils se plaignent que l'industrie de la construction ne va pas, que les matériaux font défaut, etc., etc.? Ils savent bien que le bâtiment, c'est le plus sûr indice de notre prospérité économique, et il n'est pas facile de leur dire que s'il était possible de construire tout ce qu'on voulait en temps de guerre, on ne peut plus le faire aujourd'hui maintenant que les matériaux ne sont plus requis pour les usines de munitions, les casernes militaires, etc.

A côté de cet encouragement officiel au communisme, pour ainsi dire, il y a l'encouragement numéro 2, l'indifférence des classes qu'on pourrait appeler bourgeoises,

celles que le marasme actuel ne touche pas. Elles ne voient pas le danger, et partant, n'exercent pas sur les corps publics la pression qu'eiles devraient exercer pour qu'une solution soit trouvée au problème angoissant de l'heure. Un beau matin, elles se trouveront en face d'une menace bien concrétisée qui aboutira infailliblement à la catastrophe. Ce n'est pas autrement que le communisme s'est implanté, s'est développé et s'est haussé à la maîtrise des gouvernements ailleurs. Prenons garde! Si nous ne réagissons pas, c'est justement cela qui nous attend!

Demetrius BARIL, C.R.
418 rue Saint-Sulpice,
Montréal, P.Q.

Baccalauréat français

La première session du baccalauréat français organisée par les soins du Consulat Général de France à Montréal, s'ouvrira le jeudi 23 mai prochain.

Les inscriptions et demandes de renseignements seront reçues du 29 avril au 10 mai, à la Chancellerie du Consulat Général, 1216, rue Stanley, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, et le samedi de 10 heures à 1 heure.

Un nom bien mérité — On a donné à la Floride le surnom d'"Etat péninsulaire".

CHANGEMENT D'HORAIRE

en vigueur
DIMANCHE, 28 AVRIL

Pour renseignements complets, consultez les agents du
CANADIEN NATIONAL • CANADIEN PACIFIQUE

Courrier de Chicoutimi

Chicoutimi, 26 (D.N.C.) — Le Conseil d'orientation économique du Saguenay a tenu, lundi après-midi, à l'Île-Maligne, l'une de ses assemblées générales les plus nombreuses. Toutes les forces organisées de la région y étaient largement représentées. On y remarquait des délégués de presque toutes les villes, des chambres de commerce, des grandes compagnies, des industriels, des marchands, des agriculteurs, des ouvriers, et nombre d'autres. On pouvait remarquer en particulier M. Antoine Marcotte, député et maire de Roberval; M. Joseph Filion, député du Lac-Saint-Jean; M. Benoit Brouillette, des Hautes études commerciales de Montréal. M. W.-E. Dugal agissait comme président et M. L.-A. Dussault remplissait les fonctions de secrétaire et de commissaire.

Le travail principal a été présenté par M. Philippe Grenier, directeur de l'Assurance-chômage à Chicoutimi et président du comité de la statistique économique. M. Grenier a établi la possibilité de fonder 44 petites ou moyennes industries nouvelles au Saguenay et il a donné des détails précis sur le capital requis, la main-d'oeuvre nécessaire, les ventes possibles et les bénéfices probables. Si tous ces projets se réalisaient, ils représenteraient une mise de capital de 8 millions de piastres, l'emploi de 1600 personnes et des salaires de 2 millions par année.

Parmi les principales questions qui ont été traitées au cours de la réunion qui fut particulièrement intéressante, signalons un projet de banque industrielle régionale; l'exploitation minière à Chibougamau, au lac Mistassini et dans le Nouveau-Québec; le problème des marchés pour les industries nouvelles; un projet de concours économique dans nos écoles; un fonctionnement plus facile de la loi d'habitation et des taux d'intérêt moins élevés; le tourisme, etc., etc.

De beaux films ont été montrés par courtoisie du maire Butler et de la Commission scolaire de l'Île-Maligne.

Il n'est pas encore décidé si l'arena d'Arvida sera construite cette année. Cela dépendra de la possibilité de se procurer les matériaux nécessaires, du coût de la construction et d'autres facteurs importants.

La ville d'Arvida va faire paver ses rues en amiérite sur une longueur de plus de quatre milles au cours de l'été.

Lors de la retraite des hommes de professions libérales, pendant la semaine sainte, à Val-Racine, le P. P. Directeur des retraites a mentionné qu'il avait passé 2704 retraitants par la villa Saint-Ignace en 1945, ce qui constitue un record. Le R. Père a annoncé en même temps que les Pères Jésuites

songent fortement à construire une chapelle et à ajouter des chambres à la maison de retraites, d'ici un an ou deux.

En ce qui concerne la maison de retraite pour dames, les Religieuses de l'Immaculée-Conception projettent l'achat très prochain d'un terrain, entre l'Ecole d'agriculture et l'Ecole apostolique. C'est à cet endroit qu'elles feraient ériger la nouvelle et vaste maison de retraites fermées pour les dames et les demoiselles.

Aux anciens de St-Jérôme

Dans un appel tout spécial aux anciens élèves du Collège Commercial de Saint-Jérôme, dont on célébrera le cinquantième de fondation les 24, 25, 26 et 27 mai prochains, le président de l'Amicale, M. Camille-L. De Martigny, C.R., rappelle que c'est avec joie que les Révérends Frères de Saint-Jérôme accueilleront tous les anciens. La plus grande attention a été apportée à l'élaboration du programme de ces fêtes.

Un magnifique programme souvenir sera distribué rappelant l'histoire de l'Alma Mater. Chaque journée aura son programme spécial.

En voici l'horaire:

Vendredi, le 24 mai: (Fête des enfants) 8 h. 30 p.m.: Messe basse par M. le Chanoine E. Dubois, Communauté à l'Eglise paroissiale, pour tous les enfants, garçons et filles.

1 h. 30 p.m.: Fête champêtre pour tous les enfants, les anciens et tous les paroissiens invités.

7 h. 30 p.m.: Soirée historique du Collège.

Samedi, le 25 mai: 2 h. 30 p.m.: Parade de la fanfare et des cadets.

8 h. p.m.: Concert au manège militaire.

Dimanche, le 26 mai: (Fête des Anciens.) 10 h. 30: Grand-Messe pontificale dans la cour du Collège.

1 h. p.m.: Banquet dans la salle du Collège.

3 h. p.m.: Soirée historique du Collège.

Lundi, le 27 mai: (Fête des Professeurs et Anciens Elèves décédés.) 8 h. a.m.: Messe dans la Chapelle du Collège.

A la Société canadienne d'Histoire naturelle

La prochaine conférence de la Société canadienne d'Histoire naturelle se tiendra à l'Université de Montréal, le lundi, 6 mai, à 8 h. 30 p.m. La Société, avec la collaboration de l'ACFAS, présentera à ses amis une intéressante conférence sur les Trilobites. On sait que les Trilobites vivaient aux premiers temps des époques géologiques; ils sont disparus depuis la fin de l'ère Primaire et ne se retrouvent plus qu'à l'état fossile. Nos animaux actuels qui peuvent le mieux nous donner une idée de leur organisation, seraient nos écrevisses ou, mieux encore, la limule (king crab).

Le conférencier sera le Dr Franco Rasetti, physicien de réputation mondiale et directeur du Département de Physique de l'Université Laval.

Mort subite du maire Lampron

Northampton, Mass., 25 — Le maire Edmond-J. Lampron, 39 ans frappé d'hémorragie cérébrale, après qu'il eut dirigé la grande marche, au bal des officiers de police, est mort aussitôt à son arrivée à l'hôpital Cooley-Dickinson, où il avait été transporté d'urgence. C'est le deuxième maire de cette ville à mourir en fonctions.

Le maire Lampron était à ce poste depuis janvier 1944, lorsqu'il succéda à feu le maire Walter O'Donnell. Il naquit à Northampton et était le fils de Mme Delphine Lampron.

"La Nouvelle Relève"

- DANIEL-ROPS — Littérature d'un monde en perdition.
 - ROBERT CHARBONNEAU — Aspects du roman.
 - EMMANUEL MOUNIER — Montalambert ou la liberté quand même.
 - YVES THÉRIAULT — Geneviève (conte).
 - ROBERT CHARBONNEAU — Les livres français.
 - LOUIS-MARCEL RAYMOND — Journée parisienne.
 - DANIEL-ROPS — Saint Bernard et son message (fin).
 - CHRONIQUE RELIGIEUSE: A. L.: Inculcité et réalisme — La MUSIQUE: Henri Revonnaz: La Messe solennelle de Beethoven — Sigeti — La musique vivante à la Petite Symphonie — Le THEATRE: F. R.: Les Miel Aimés de Mauriac — LES LIVRES: Jacques Roussseau: Les Nouvelles Hébrides par E. Aubert de la Rue.
- Au complet \$0.35; par la poste \$0.38.
- SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Le tarif pour émission de messages par le premier câble transatlantique était de \$1 du mot.

1946 sera une année très importante POUR LE TOURISME AU CANADA

ON S'ATTEND À CE QUE DES MILLIONS DE TOURISTES américains viennent en 1946 passer au Canada leurs premières vacances d'après-guerre.

Il ne sera pas toujours facile de les loger, car nous manquons d'espace et les répercussions de la guerre se font encore sentir. C'est pour cette raison que nous devons nous efforcer de nous montrer empressés et courtois envers les étrangers qui viendront nous rendre visite cet été.

Oui, surtout cette année, il importe pour nous de maintenir la réputation d'hospitalité que nous nous sommes faite.

MÊME SI VOUS NE RENCONTREZ PAS UN SEUL TOURISTE, vous bénéficierez des revenus que rapporte l'industrie touristique. L'épicier, le garagiste, le cultivateur, l'employé de bureau, tout le monde profite directement ou indirectement de l'argent que dépensent les touristes, ainsi que du travail supplémentaire que crée leur visite chez nous. L'an dernier, ils ont dépensé au Canada plus de cent cinquante millions de dollars. Peut-on dire quelles proportions prendra cette industrie durant les années à venir, à mesure que nous nous organiserons pour la développer? Car le Canada est dans une situation très avantageuse pour le faire — c'est un pays de vacances merveilleux qui avoisine un grand pays où l'attrait du voyage est plus grand que n'importe où ailleurs dans le monde. L'année actuelle est très importante — elle peut présenter des difficultés à certains points de vue, mais elle nous offre de grandes espérances pour l'avenir.

ILS PARLERONT DE NOUS... Nous voulons qu'ils reviennent. Nous voulons qu'ils disent à leurs amis qu'ils ont fait un magnifique voyage au Canada. En les accueillant cordialement, nous en ferons des ambassadeurs enthousiastes du Canada — des "clients satisfaits" qui vanteront ensuite l'hospitalité canadienne, ainsi que les multiples attractions de notre pays au point de vue touristique.

"NOUS AVONS FAIT UN VOYAGE MERVEILLEUX AU CANADA!"



Le tourisme profite à tous les Canadiens

OFFICE FÉDÉRAL DES VOYAGES
Ministère du Commerce du Canada

La tendance est faible à Wall Street

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 84,539 actions en comparaison de 94,830 et de 135,784 mercredi.

Valeurs	Haut	Bas	Vente
100 Acme Glove	26 1/2	26 1/2	26 1/2
35 Aluminium	22 1/2	22 1/2	22 1/2
3 Aluminium Co. pt.	10 1/4	10 1/4	10 1/4
4190 Argus Corp.	10 1/4	10 1/4	10 1/4
25 Argus Corp. pfd.	10 1/4	10 1/4	10 1/4
20 Argus warrants	2 1/2	2 1/2	2 1/2
675 Asbestos	33 1/2	33 1/2	33 1/2
305 Bathurst A	33 1/2	33 1/2	33 1/2
103 Bell Telephone	198 1/2	198 1/2	198 1/2
120 B.C. Power A	32 1/2	32 1/2	32 1/2
25 Bldg. Products	33 1/2	33 1/2	33 1/2
19 Can. Forgings A	33 1/2	33 1/2	33 1/2
30 Can. Bronze	33 1/2	33 1/2	33 1/2
100 Can. Car. pfd. A	18 1/2	18 1/2	18 1/2
351 Can. Car. pfd. A	22 1/2	22 1/2	22 1/2
60 Can. Celanese	67 1/2	67 1/2	67 1/2
10 Can. For. Invest.	30 1/2	30 1/2	30 1/2
2425 C. Ind. Alcohol	10 1/2	10 1/2	10 1/2
170 Can. Leno	42 1/2	42 1/2	42 1/2
50 Canadian Oils	16 1/2	16 1/2	16 1/2
25 Cockshutt Plow	18 1/2	18 1/2	18 1/2
200 Con. Smelting	98 1/2	98 1/2	98 1/2
625 Dis-Seagrams	98 1/2	98 1/2	98 1/2
420 Dom. Coal pfd.	15 1/2	15 1/2	15 1/2
1065 D. Steel & Coal B	17 1/2	17 1/2	17 1/2
270 Dom. Tr. V.T.	15 1/2	15 1/2	15 1/2
90 Dom. Textile	10 1/2	10 1/2	10 1/2
175 Dryden	18 1/2	18 1/2	18 1/2
75 English Electric B	9 1/2	9 1/2	9 1/2
1415 Famous Pfd. (nv)	6 1/2	6 1/2	6 1/2
2005 Gen. Bktrics	6 1/2	6 1/2	6 1/2
10 Galtreau	11 1/2	11 1/2	11 1/2
20 Galtreau pfd.	11 1/2	11 1/2	11 1/2
359 Gen. Steel Warr.	9 1/2	9 1/2	9 1/2
475 Gard	14 1/2	14 1/2	14 1/2
10 Gard pfd.	14 1/2	14 1/2	14 1/2

LE CURB DE MONTREAL

Cotes à la fermeture des cours le 25 avril.

Valeurs	Haut	Bas	Vente
1560 Abitibi C. nouv.	17 1/2	17 1/2	17 1/2
1810 Abitibi pfd. nouv.	20 1/2	20 1/2	20 1/2
10 Bathurst B	7 1/2	7 1/2	7 1/2
4 Belding Cort.	13 1/2	13 1/2	13 1/2
5 Belding Cort. pfd.	17 1/2	17 1/2	17 1/2
1 Brew & Distil.	14 1/2	14 1/2	14 1/2
185 B.A. Oil	27 1/2	27 1/2	27 1/2
3880 Brown Company	11 1/2	11 1/2	11 1/2
7 Can. Indus. pfd.	18 1/2	18 1/2	18 1/2
50 Can. Int. Inv.	6 1/2	6 1/2	6 1/2
1225 C. Maroon	39 1/2	39 1/2	39 1/2
204 Can. P. & P. Inv.	3 1/2	3 1/2	3 1/2
1986 Can. Vickers	33 1/2	33 1/2	33 1/2
81 Can. Vickers pfd.	30 1/2	30 1/2	30 1/2
3000 C. W. Lumb (cta)	30 1/2	30 1/2	30 1/2
46 Can. Westlith	58 1/2	58 1/2	58 1/2
19 Canell	58 1/2	58 1/2	58 1/2
10 Canell Food pfd.	15 1/2	15 1/2	15 1/2
4350 Com. Paper	22 1/2	22 1/2	22 1/2
160 Dom. Engineering	56 1/2	56 1/2	56 1/2
515 Dom. Oilcloth	42 1/2	42 1/2	42 1/2
20 Dom. Sours Corp.	25 1/2	25 1/2	25 1/2
125 Dom. Woodlax	17 1/2	17 1/2	17 1/2
5 Fanny Farmer	39 1/2	39 1/2	39 1/2
175 Ford A	30 1/2	30 1/2	30 1/2
220 Fraser	68 1/2	68 1/2	68 1/2
16 Godfrey	29 1/2	29 1/2	29 1/2
25 Gt. Lakes Paper	34 1/2	34 1/2	34 1/2
3.0 Gr. L. Pap. C. V.T.	33 1/2	33 1/2	33 1/2
107 Gt. Lakes V.T.	57 1/2	57 1/2	57 1/2
1000 Hydro-Elec.	7 1/2	7 1/2	7 1/2
25 Lowrey's	14 1/2	14 1/2	14 1/2
350 MacLaren P. & P.	41 1/2	41 1/2	41 1/2
75 Maple Leaf Mill.	15 1/2	15 1/2	15 1/2
27 Massey-Harris pfd.	30 1/2	30 1/2	30 1/2

BOURSE DE TORONTO

Cotes à la fermeture des cours le 25 avril.

Valeurs	Haut	Bas	Vente
Abitibi	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Do \$1.50 pr.	20 1/2	20 1/2	20 1/2
Ajax	20 1/2	20 1/2	20 1/2
Amal Lard	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Argus	10 1/4	10 1/4	10 1/4
Arjon	39 1/2	39 1/2	39 1/2
Armist	148 1/2	148 1/2	148 1/2
Arntfield	33 1/2	33 1/2	33 1/2
Asbestos	33 1/2	33 1/2	33 1/2
Athons	44 1/2	44 1/2	44 1/2
Aubelle	82 1/2	82 1/2	82 1/2
Aumac	110 1/2	110 1/2	110 1/2
Aunor	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Bagnasar	32 1/2	32 1/2	32 1/2
Bankfield	18 1/2	18 1/2	18 1/2
Base Mrt.	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Bear	108 1/2	108 1/2	108 1/2
Beattie	135 1/2	135 1/2	135 1/2
Beathieu	228 1/2	228 1/2	228 1/2
Beveour	70 1/2	70 1/2	70 1/2
Bidgood	31 1/2	31 1/2	31 1/2
Hoblo	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Bonetal	33 1/2	33 1/2	33 1/2
Bralorne	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Brasil	27 1/2	27 1/2	27 1/2
B C Pow A	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Brit Dom	39 1/2	39 1/2	39 1/2
Broulan	59 1/2	59 1/2	59 1/2
Buff Adl	165 1/2	165 1/2	165 1/2
Buff Ank	67 1/2	67 1/2	67 1/2
Buff Can	35 1/2	35 1/2	35 1/2
Burns B	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Calder	39 1/2	39 1/2	39 1/2
Cal Edm	239 1/2	239 1/2	239 1/2
Cam RL	295 1/2	295 1/2	295 1/2
C Foot	18 1/2	18 1/2	18 1/2
C Alco A	18 1/2	18 1/2	18 1/2
C Oil	17 1/2	17 1/2	17 1/2
CPB	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Carly	37 1/2	37 1/2	37 1/2
Cent Pat	250 1/2	250 1/2	250 1/2
Cheatev	150 1/2	150 1/2	150 1/2
Co Will	405 1/2	405 1/2	405 1/2
Colomac	110 1/2	110 1/2	110 1/2
Coniar	200 1/2	200 1/2	200 1/2
C Smelt	95 1/2	95 1/2	95 1/2
Croton	110 1/2	110 1/2	110 1/2
Crowsho	91 1/2	91 1/2	91 1/2
Dickn	172 1/2	172 1/2	172 1/2
Div Mite	108 1/2	108 1/2	108 1/2
Dome	27 1/2	27 1/2	27 1/2
Dise Yel	120 1/2	120 1/2	120 1/2
Dom Stl B	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Dom Stores	110 1/2	110 1/2	110 1/2
Douald	110 1/2	110 1/2	110 1/2
Duque	110 1/2	110 1/2	110 1/2
Duvy	45 1/2	45 1/2	45 1/2
Ea. Mill	223 1/2	223 1/2	223 1/2
Ea. Sul	380 1/2	380 1/2	380 1/2
Ea. Stl	14 1/2	14 1/2	14 1/2
Eider	100 1/2	100 1/2	100 1/2
Eidona	93 1/2	93 1/2	93 1/2
Fam Play	108 1/2	108 1/2	108 1/2
Frosh	400 1/2	400 1/2	400 1/2
Giant	720 1/2	720 1/2	720 1/2
Gilles	18 1/2	18 1/2	18 1/2
Gen Bak	9 1/2	9 1/2	9 1/2
Genora	9 1/2	9 1/2	9 1/2
Goda L	67 1/2	67 1/2	67 1/2
Goldr	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Go Hawk	28 1/2	28 1/2	28 1/2
Go Arrow	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Go Gate	31 1/2	31 1/2	31 1/2
Go Man	280 1/2	280 1/2	280 1/2
Godvye	150 1/2	150 1/2	150 1/2
Halorow	11 1/2	11 1/2	11 1/2
Hallwell	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Hard Car	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Hard R	88 1/2	88 1/2	88 1/2
Harker	20 1/2	20 1/2	20 1/2
Harris	28 1/2	28 1/2	28 1/2
Heasza	189 1/2	189 1/2	189 1/2
Hedley	220 1/2	220 1/2	220 1/2
Reva	53 1/2	53 1/2	53 1/2
Home	32 1/2	32 1/2	32 1/2
Homer	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Hoco	57 1/2	57 1/2	57 1/2
Howe	150 1/2	150 1/2	150 1/2
Imp Oil	16 1/2	16 1/2	16 1/2
Inspir	110 1/2	110 1/2	110 1/2
Int Nick	43 1/2	43 1/2	43 1/2
Int Pete	18 1/2	18 1/2	18 1/2
Int Ur	157 1/2	157 1/2	157 1/2
Jolite K	110 1/2	110 1/2	110 1/2
Kerr Add	147 1/2	147 1/2	147 1/2
Kerrille	157 1/2	157 1/2	157 1/2
Kirk L	205 1/2	205 1/2	205 1/2
Labrad	775 1/2	775 1/2	775 1/2
Labrit	180 1/2	180 1/2	180 1/2
L Dufaut	95 1/2	95 1/2	95 1/2
L Shore	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Lapaska	143 1/2	143 1/2	143 1/2
Litch	112 1/2	112 1/2	112 1/2
Lingman	235 1/2	235 1/2	235 1/2
Lil LL	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Louye	150 1/2	150 1/2	150 1/2
Lunward	37 1/2	37 1/2	37 1/2
Macasza	400 1/2	400 1/2	400 1/2
MacDonald	400 1/2	400 1/2	400 1/2
MacLeod	270 1/2	270 1/2	270 1/2
Madsen	410 1/2	410 1/2	410 1/2
Magniet	78 1/2	78 1/2	78 1/2
Malartic	239 1/2	239 1/2	239 1/2
Marcus	130 1/2	130 1/2	130 1/2
Marlon	38 1/2	38 1/2	38 1/2
McColl	25 1/2	25 1/2	25 1/2
McIntyre	70 1/2	70 1/2	70 1/2
McKenze	130 1/2	130 1/2	130 1/2
McMar	82 1/2	82 1/2	82 1/2
Mid Cont	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Min Corp	925 1/2	925 1/2	925 1/2
Do W	120 1/2	120 1/2	120 1/2
Mid Pow	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Fagus	265 1/2	265 1/2	265 1/2
New Calu	105 1/2	105 1/2	105 1/2
Ed	184 1/2	184 1/2	184 1/2
Nora	22 1/2	22 1/2	22 1/2
North Inca	74 1/2	74 1/2	74 1/2
North Star	8 1/2	8 1/2	8 1/2
O'Brien	265 1/2	265 1/2	265 1/2
Omiga	30 1/2	30 1/2	30 1/2
Clacko	137 1/2	137 1/2	137 1/2

Reflets de la Bourse

A l'ouverture des cours aujourd'hui, à New-York, la liste mobilière affichait un ton lourd et le marché, en général, manquait de vigueur. Quelques titres de choix se sont améliorés mais les valeurs dirigeantes paraissaient peu soutenues. L'action du marché a été lente dès le début et en deuxième heure le ton est devenu irrégulier. Le public spéculateur s'abstient de participer au marché en ces temps-ci à cause des troubles ouvriers toujours grandissants depuis quelques semaines. L'incertitude règne quant aux dividendes futurs et les entraves industrielles croissantes inquiètent les boursiers et paralysent le plus de nécessités possibles. Il est probable que la situation change tant que les rapports entre le capital et le travail ne se seront améliorés et d'ici là on peut s'attendre à ce que le marché soit peu actif et irrégulier. Un autre facteur présentement défavorable au marché, c'est la menace de grève de la part de 300,000 cheminots américains annoncée pour le 18 mai s'ils n'obtiennent pas une hausse de salaires, mais il est probable que le président Truman interviendra pour régler ce conflit qui paralyserait tout le système de transport ferroviaire dans ce pays.

Le dollar canadien était inchangé à un escompte de 9 1/2 pour cent par rapport au dollar américain.

Le ton se maintenait à la hausse au deuxième heure sur le marché local et les industriels et les papeteries montraient beaucoup de fermeté. De forts gains ont été enregistrés par le groupe des mines d'or sur le marché de Toronto et le ton du marché s'est amélioré vers l'heure du midi, mais le virement de la première heure n'a compté que 264,000 actions.

La C.I.L. tient son assemblée annuelle

Remarques de son président
M. George W. Huggett

Le menace de l'inflation se fait encore sentir à tel point que l'abandon du contrôle des prix devrait coïncider avec le rétablissement d'une forte production industrielle. Telle est l'opinion émise par M. George W. Huggett, président et administrateur délégué de la Canadian Industries Limited, dans son allocution aux actionnaires à leur assemblée annuelle tenue cet après-midi.

«Plusieurs voix s'élevaient à l'heure actuelle pour réclamer l'abolition des restrictions de guerre», dit M. Huggett à propos des récentes gouvernements. «Permettez-moi d'opiner que la seule façon d'obtenir l'élimination de ces restrictions et la dissolution de l'organisme de régie consiste à tout mettre en oeuvre pour remédier à l'insuffisance de l'offre, raison d'être de la régie. On ne saurait y parvenir qu'en remplaçant les contrôles directs par des politiques fiscales ou autres permettant d'atteindre les fins nécessaires par la persuasion plutôt que par la contrainte.

«Il convient de noter que l'industrie a rempli son rôle en recommandant ces correctifs, poursuit le président de la C.I.L. Il importe attentivement les politiques nationales visant à atténuer la gravité des dépressions économiques ou à améliorer le fonctionnement de notre système actuel. Sans doute y a-t-il des avantages à tirer d'une coordination plus étroite; par contre, il importe d'avoir parallèlement à l'esprit le danger d'un abus d'autorité. On devrait, autant que possible, s'appliquer sans réserve à remplacer les contrôles directs par des politiques fiscales ou autres permettant d'atteindre les fins nécessaires par la persuasion plutôt que par la contrainte.

«Le pouvoir d'achat

A propos du pouvoir d'achat des consommateurs, M. Huggett reconnaît que son surplus peut poser un problème angoissant à l'heure actuelle, mais il précise que le temps n'est peut-être pas loin où une diminution de la demande viendra menacer le maintien d'un niveau élevé de production industrielle.

«Il y a déjà des indices à l'effet que les débouchés du temps de paix pourraient fort bien tromper les prévisions», a-t-il ajouté.

«Si l'on veut empêcher que la tendance à la hausse du coût de la main-d'œuvre et des autres frais mettent obstacle au développement des marchés, il est très important que cette augmentation des coûts soit contrebalancée par un accroissement de la productivité», souligne M. Huggett. «Il est reconnu que le programme du Canada relatif à la redistribution des revenus sera pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat d'une section de la population, mais si cela doit se faire au prix d'une lourde taxation de la classe à revenu moyen, il se peut qu'il s'ensuive un fléchissement de la demande en ce qui a trait à plusieurs marchandises de consommation lente.

«Une telle politique est, pour dire le moins, empreinte d'aveuglement et je suis d'avis qu'on devrait considérer d'un oeil sévère toute politique susceptible de nuire au développement d'industries qui ont libéralement contribué à la prospérité de la nation», dit M. Huggett. «Il est clair que les bénéfices sociaux à retirer d'une redistribution forcée des revenus ne seront que temporaires si la concentration sur la division des revenus détourne l'attention de la mise en oeuvre intégrale des ressources productives de la nation.»

Choses et autres

Sous les auspices de la succursale du Norman Mitchell C.V., de la Légion canadienne, un groupe de 25 vétérans actuellement sous traitement à l'hôpital militaire, situé sur le chemin de la Reine Marie, ont visité hier la bourse de Montréal.

Ces vétérans eurent le privilège d'être témoins des activités sur le parquet de la bourse; ils demeurèrent, en effet, dans la galerie au moment où les transactions mobilières étaient passablement nombreuses, puis, après la fermeture, ils se promènèrent même sur le parquet où plusieurs membres de la bourse s'efforcèrent de leur expliquer les détails se rapportant à la procédure du commerce des valeurs mobilières. Ce groupe était dirigé par M. F. E. Watson, surintendant du service auxiliaire.

Les obligations

Dom. du Canada 3% 1951... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1952... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1954... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1955... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1956... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1957... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1958... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1959... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1960... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1961... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1962... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1963... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1964... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1965... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 1966... 105 1/2
Dom. du Canada 3% 196

Septième coup de circuit de George Shuba

Notre voltigeur se montre solide au bâton mais le Montréal perd quand même contre le Syracuse

La joute d'hier a donné lieu à un beau duel et la victoire des Chefs ne s'est produite qu'à la dixième manche par le compte de 5 à 4 — Une décision douteuse de l'arbitre Fellerski — Les Royaux sont limités à cinq coups réussis — Chet Kern sous option au club montréalais

Syracuse, 26 — Les Royaux de Montréal ont subi un autre échec hier, à Syracuse, lorsque les Chefs complètent le point décisif à la 10e manche pour l'emporter par le compte de 5 à 4. Le dernier point des Chefs peut être contesté, car de l'avis de la plupart des journalistes présents à la joute, Joe Just, qui a croisé le marbre pour le dernier point de la partie, a été favorisé par une décision douteuse de l'arbitre Fellerski qui déclara le coureur sauf au marbre alors que ce joueur paraissait avoir été retiré par le receveur Franks.

Lorsque cette décision fut rendue, le gérant Hopper et tous ses joueurs se rendirent près de l'arbitre pour protester contre cette décision, mais l'officier fit la sourde oreille aux justes revendications des Royaux et ces derniers durent accepter le verdict.

George Shuba a de nouveau démontré hier qu'il possède un formidable coup de bâton et qu'il devra être reconnu comme l'un des plus rudes cogneurs de la Ligue Internationale cette saison, car hier, à la 8e manche, notre nouveau joueur de champ a obtenu son 7e coup de circuit de la saison en huit parties jouées et ce coup a valu deux points au Montréal, et à ce moment, les Royaux menaient par 4 à 1 et paraissaient devoir s'assurer la victoire.

Dans la 9e manche, les Chefs se rallièrent et parvinrent à égaliser les chances et finalement dans la manche additionnelle ils furent favorisés du point décisif sur une longue chandelle par Dick Sipek, alors que Just était au 2e but. Shuba lança avec justesse du marbre et Franks semblait avoir retiré le coureur, mais la décision de l'arbitre voulut que le coureur fut sauf et le Royal devait baisser pavillon devant son rival par la faible marge d'un point.

La joute d'hier fut beaucoup plus intéressante et plus contestée que celle de la veille entre ces deux équipes et hier les amateurs ont pu assister à un véritable duel, particulièrement dans les sept premières manches alors que Bob Fontaine et Earl Harrist, les deux premiers lanceurs de la partie, obtinrent quatre coups sûrs contre le lanceur du Montréal tandis que Harrist limitait ses rivaux à deux coups seulement.

Fontaine céda sa place à Paepke puis Gabbard termina la joute pour le club visiteur tandis que Harrist prit le chemin des douches à la huitième manche, ce dernier fut remplacé par Polivka, qui termina la partie.

Jack Robinson fit bien au bâton hier car il obtint deux coups sûrs dont un de deux-buts et il fut bien

Le Toronto blanchi le club Newark

Newark, 26. — Joe Coleman, obtenu des Athlétiques de Philadelphie, a tenu les Ours de Newark à quatre coups simples hier et a permis aux Leafs de Toronto de l'emporter sur leurs rivaux par le compte de 2 à 0 dans une joute régulière de la Ligue Internationale de Baseball. Un seul joueur du club local a pu se rendre au troisième but.

Les Torontois obtinrent sept coups réussis contre le lanceur Danne Pilette et les Leafs furent également favorisés par un but sur balles et une erreur. À la manche initiale Bob Wilkins obtint son premier but de cadeau puis compta le premier point des vainqueurs sur le coup double de Ira Houck. Dans la cinquième apparition des Leafs au bâton, deux coups simples et un mauvais lancer ont valu le deuxième et dernier point des représentants de la Ville Reine.

Table with columns: TORONTO, AB, P, CS, R, A. Rows: Wilkins, Morgan, Chapman, Houck, Yount, Gable, Brancalo, Biasatti, Coleman.

Table with columns: NEWARK, AB, P, CS, R, A. Rows: Douglas, Brown, Clark, Nowak, Savage, Collins, Buzz, Fallon, Pilette.

Sommaire — Chapman, Yount, Douglas, Points conduits par Houck, Deux-buts: Houck, Sacrifices: Wilkins, Pilette. Laissez sur les buts: Toronto 7; Newark 6. Bats sur balles de Pilette 3; Coleman 1. Retirés au bâton, par Pilette 6; Coleman 4. Arbitres: Robb, Gore et Zilber. Temps: 1:50. Assistance: 650.

Honneur décerné à Edger Laprade

Toronto, 26. — À la suite d'un vote pris par les rédacteurs sportifs des différentes villes représentées par les clubs de la ligue de hockey Nationale, la Presse Canadienne a annoncé aujourd'hui que le brillant joueur d'avant des Rangers de New-York, Edger Laprade, avait été choisi la meilleure recrue de l'année. Laprade, ancien porteur de balle des Rangers de Port-Arthur, recevra donc le trophée Calder, donné par le regretté Frank Calder, ancien président de la ligue Nationale.

Laprade, âgé de 26 ans, a capturé cet honneur par une faible marge de quatre points seulement. En effet, sur un total de 360 points, 221 points furent accordés à Laprade, soit quatre points de plus que le total accordé à George Gee, 23 ans, des Esperviers de Chicago, du gérant Johnny Gottselig.

Jimmy Peters, des Canadiens, détenteurs de la coupe Stanley, a reçu un total de 123 points.

Les Pirates de Pittsburg vainqueurs

Les Dodgers de Brooklyn, qui occupent la première position de la Ligue Nationale, ont dû rester inactifs hier à cause de la pluie et leur joute contre le club Philadelphie a dû être remise, pour être jouée en programme double lors de la prochaine visite du Brooklyn, à Philadelphie.

Les Cardinals de Saint-Louis auraient pu passer en tête du circuit hier s'ils avaient triomphé de leurs rivaux mais c'est le contraire qui se produisit puisque les Pirates de Pittsburg l'emportèrent par le résultat de 5 à 3, grâce à un coup de circuit de Ralph Kiner.

Devant une foule de 10,585 spectateurs, le fameux cogneur Ralph Kiner se révéla le héros de la joute, à la 3e manche, quand il cogna la pile blanche à une distance de 450 pieds du marbre pour son 2e coup de circuit de la saison, alors que Maurice Van Robays, qui venait de signer un double, était sur le sentier.

L'artilleur Preacher Roe qui vint au secours de son copain Heintzelman à la 7e manche, fut le lanceur gagnant, Gustine a également brillé pour les Pirates en frappant 2 buts et un simple.

Les Rouges de Cincinnati ont finalement mis fin à leur série de défaites consécutives, quand ils ont triomphé des Cubs de Chicago, champions du circuit Ford Frick, par 7 à 5, hier.

Trois erreurs coûteuses permirent aux joueurs du pilote Bill McKehnie d'enregistrer 3 points non mérités à la 7e manche et d'enlever aux douches le lanceur Borowoy. Le lanceur Heteki qui vint à la rescousse de Bucky Walters, fut le lanceur gagnant. Cette victoire des Reds était la 2e dans leurs 26 joutes contre les joueurs du gérant Charley Grimm.

Le voltigeur recrue Marv Rickert fut certes l'étoile des Cubs en cognant 5 simples en autant d'apparitions au bâton. Les vainqueurs ont frappé un total de 10 coups sûrs, tandis que les Cubs en ont comté 11 contre trois artilleurs adversaires.

A New-York, les Braves de Boston du pilote Billy Southworth ont compté un point à la 9e et dernière manche pour l'emporter difficilement par 5 à 4 sur les Giants de New-York. Un mauvais lancer du lanceur Trinkle au 1er but à la 9e manche permit à Hopp de croiser le marbre pour le point décisif.

Les Braves à l'aide d'un coup de 4 buts, puis les Giants prirent l'avantage dans le pointage à la 3e manche, quand Witek frappa un circuit alors qu'un de ses coéquipiers était sur les coussins.

À la 6e manche, les Braves de Boston enregistrèrent 3 points, grâce au circuit du receveur Masi, avec deux coureurs sur les sentiers. Le receveur Cooper des Giants se blessa le petit doigt de la main droite à la 4e manche, puis le médecin Francis J. Sweeney a déclaré après un examen que l'ancien receveur des Cards sera inactif durant 4 semaines.

Saint-Louis ... 002000100—3 7 0
Pittsburgh ... 10200200X—5 9 2
Breechen, Dickson, Krist et Rice, Wilber; Heintzelman, Roe et Smith, Cameli.

Cincinnati ... 200010301—7 10 1
Chicago ... 010300010—5 11 3
Walters, Hetki, Lambert et Muller; Borowoy, Erickson, Kush et Livingston, Scheffing.

Boston ... 100003001—5 12 2
New-York ... 102000101—4 6 1
Leo et Masi; Kennedy, Felmar, Trinkle et W. Cooper, Lombardi, Klutz.

Les Dodgers de Brooklyn n'ont pu jouer hier à cause de la pluie, mais les partisans de ce club ont appris avec plaisir le verdict rendu hier, lors du procès de Léo Durocher, le gérant des Dodgers, qui avait été accusé d'assaut sur un spectateur.

En attendant le verdict, après un procès de quatre jours ici, le juge a également acquitté Joseph Moore, 50 ans, qui avait aidé Durocher dans son assaut contre le spectateur.

Le Détroit remonte en première place

La course au championnat de la Ligue Américaine, quoique à ses débuts, promet d'être très contestée car les quatre premiers clubs du circuit se font actuellement une belle lutte et il est assez difficile de prévoir le résultat final.

Les Yankees étaient en première place hier mais aujourd'hui ce sont les Tigers de Détroit qui menent, pendant que les hommes de Joe McCarthy et les Red Sox de Boston sont égaux pour la deuxième place. Des Tigers, à punir la victoire Hal Newhouse, lanceur gaucher à son club à la suite de sa belle tenue au monticule car il n'accorda que cinq points à ses rivaux et ces points ont été enregistrés en une seule manche, la quatrième. De leur côté, les Tigers ont eu deux rallies menés au cours de l'engagement, car à la quatrième reprise ils obtinrent deux points pour ensuite enregistrer deux autres points à la huitième, ce qui suffisait pour assurer l'échec des Browns de Saint-Louis, chez qui ils jouaient hier.

Le lanceur Johnnie Miller débuta au monticule pour le St-Louis, mais il dut prendre le chemin des douches à la 4e manche, quand les joueurs du gérant Steve O'Neil se rallièrent sur quatre de leurs six points. Durant cette manche, le circuit du vétérinaire Roy Cullenbine fit comter Hank Greenberg.

Après avoir frappé un double, à la 8e manche, Greenberg égalisa le compte en croisant le marbre sur le simple opportun de D. Wakofield. Les Browns complèrent leurs points sur des doubles de Chet Laabs, Frank Mancuso et Johnny Berardino et les simples de Walt Judnick et Len Schulte.

Les Red Sox de Boston du pilote Joe Cronin ont pris leur revanche sur les Yankees de New-York hier quand ils ont cogné un total de 13 coups sûrs contre quatre artilleurs new-yorkais pour l'emporter par 12 à 5 sur les joueurs de Joe McCarthy.

Le joueur de troisième but Eddie Pellagrini et l'arrêt-court Johnny Pesky furent certes les étoiles des Bostonnais au bâton, tandis que le lanceur Joe Dobson s'est signalé au monticule en limitant les durs cogneurs de la métropole américaine à neuf coups sûrs bien espacés.

À Cleveland, les White Sox ont dirigé une offensive de 17 coups sûrs contre quatre lanceurs des Indiens de Cleveland du pilote Lou Boudreau, pour triompher par 11 à 2. Le lanceur débutant Allie Reynolds dut quitter le monticule à la 3e manche, quand les White Sox croisèrent le marbre à cinq reprises, sur cinq simples, une erreur et trois buts sur balles. Le brillant artilleur gaucher Ed Lopat a remporté sa seconde victoire de la carrière régulière, quand il n'a accordé que neuf coups sûrs à ses adversaires. Lopat a également été d'une grande utilité au marbre en frappant trois simples en quatre voyages au marbre. À la cinquième manche, le vétérinaire Hal Trosky du Chicago cogna un coup de circuit.

Détroit ... 0004000020—6 10 0
St-Louis ... 000500000—5 11 1
Newhouse et Tebbelts; Miller Zoldak, Ferens, Kramer et Mancuso.
New-York ... 200020010—5 11 0
Boston ... 43201200X—12 13 1
Roser, Zuber, Stanceu, Wright et Robino; Silvestrin Dobson et Pytlak.
Chicago ... 005010113—11 17 2

Mell favori contre Carter dans la finale

Les fervents du sport de la boxe auront l'avantage d'assister à un beau combat ce soir, lorsque le promoteur Al Foreman offrira une finale de dix rondes entre Gus Mell et Doug Carter, au Forum, en plus d'une semi-finale de huit rondes et deux autres rencontres, limitées à six rondes.

La finale suscite un intérêt tout particulier, car les deux rivaux sont des boxeurs avantageusement connus et ont chacun un grand nombre d'admirateurs. Les opinions sont partagées sur l'issue de cette bataille, les uns favorisent Mell, à cause de son habileté et de son esprit combatif, tandis que d'autres sont d'opinion que Carter l'emportera grâce à la puissance de ses coups et de sa fameuse contre-attaque.

La tenue impressionnante de Carter contre Joe Pyle et Harry Hurst, deux redoutables cogneurs fut cause qu'il fut établi favori pour l'emporter sur Gus Mell, particulièrement après que ce dernier eut de la difficulté à trouver des compagnons d'entraînement au début. Il semble maintenant que Mell soit parvenu à atteindre le meilleur de

Cleveland ... 000000011—2 9 3
Lopat et Tresh; Reynolds, Center, Johnson, Podjany et Lollar, Hegan (6).

FORUM BOXE

Ce soir, à 8 h. 30
DOUG CARTER
GUS "PELL" MELL
10 RONDES
Fernando Gagnon vs Babe Kelly
Hubert Gagnier vs Santiago Riviera
8 RONDES
Roland Prairie vs Don Murray
Romeo Quimet vs Frankie Bélanger
6 RONDES

Record mondial

Léo Durocher gérant des Dodgers est acquitté

Les Dodgers de Brooklyn n'ont pu jouer hier à cause de la pluie, mais les partisans de ce club ont appris avec plaisir le verdict rendu hier, lors du procès de Léo Durocher, le gérant des Dodgers, qui avait été accusé d'assaut sur un spectateur.

Livres de France

1200 volumes nous arrivent de France. Philosophie, psychologie, histoire, biographies, religion, études médiévales, orientalisme, mécanique, électricité, ouvrages techniques, classiques pour tous, etc., TRANQUILLE & BOUCHER, 4663, rue St-Denis, HARBOUR 1770.

ON DEMANDE A LOUER

Désirerais logement chauffé, 6 pièces, loyer \$50-\$70. Bonnes références. CH. 9083 — FR. 8962, après 6 heures.

Petite collection

Loisirs police
Terres ennemies — Qui a tiré? — Le Club de l'Araignée — Le Diabolo Jaune — Drama à Mallow — Branla de Meurtre — La Canne à Epée — On a enlevé le Chef de la Sécurité — Le Carré Parfait — On ne prendra pas.
La collection, au comptant: \$2.50, par la poste: \$3.00.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Les résultats dans le circuit des majeures

Table with columns: Ligue Internationale, Syracuse 5, Montréal 4, Rochester 4, Newark 0, Buffalo à Baltimore (remise), Ligue Américaine, Boston 12, New-York 5, Détroit 6, St-Louis 5, Chicago 11, Cleveland 2, Philadelphie à Washington (remise), Ligue Nationale, Pittsburgh 5, St-Louis 3, Cincinnati 7, Chicago 5, Boston 5, New-York 4, Brooklyn à Philadelphie (remise).

Table with columns: AUJOURD'HUI, Ligue Internationale, Montréal à Syracuse, Toronto à Newark, Buffalo à Baltimore, Rochester à Jersey City, Ligue Américaine, Chicago à Cleveland, Détroit à St-Louis, New-York à Washington, Boston à Philadelphie, Ligue Nationale, Brooklyn à New-York, Cincinnati à Chicago, St-Louis à Pittsburgh.

Table with columns: CLASSEMENT, Ligue Internationale, G, P, P.C., Syracuse 5, 1, 833, Baltimore 3, 2, 690, Newark 5, 4, 590, Montréal 4, 4, 500, Jersey City 3, 4, 429, Buffalo 3, 4, 429, Toronto 2, 3, 400, Rochester 2, 5, 286.

Table with columns: Ligue Américaine, G, P, P.C., Détroit 6, 2, 750, New-York 7, 3, 700, Boston 7, 3, 700, Cleveland 3, 3, 500, Chicago 3, 5, 375, St-Louis 3, 5, 375, Washington 3, 6, 333, Philadelphie 2, 7, 222.

La victoire au club Rochester

Jersey-City, 26. — Les Petit-Giants de Jersey-City ont été vaincus hier par les Red Wings de Rochester dans une joute qui a dû prendre fin à la septième manche, à cause de la pluie, car à ce moment le compte était de 4 à 3 pour les visiteurs.

Bien qu'il ait accordé une dizaine de coups sûrs à ses rivaux, Bud Byerly a su se tirer d'affaires dans les mauvaises impasses pour conduire son club à un triomphe. Les deux coups de circuit de Mickey Grasso ont fait compter tous les points des Pellets Giants. Les Red Wings enregistrèrent trois points dès la manche initiale, grâce à deux buts sur balles, un triple et un coup dans le champ intérieur. Les Wings complèrent le point décisif dans la seconde manche, à l'aide des simples consécutifs de Eddie Joost, Warren Robinson et Byerly.

Rochester ... 310 000 0—4 6 0
Jersey-City ... 010 200 0—3 10 2
Byerly et Robinson; Sandel et Grasso.

Club de tennis François-Xavier-Garneau

La Corporation Récréative d'Outremont annonce la réouverture prochaine de son terrain de tennis François-Xavier-Garneau, chemin Sainte-Catherine.

Le comité chargé de l'administrer se compose cette année de MM. Bernard Couvrette, président; Roger-B. Brault, vice-président; H. Gendron, secrétaire; Me Charles Gélinas, trésorier; MM. Maurice-É. Brault, Paul Viau et Jean Paquin, directeurs.

Laurier Intermédiaire jouera à Oka

L'équipe intermédiaire Laurier rendra visite aux étudiants de l'Institut agricole d'Oka dimanche, le 28. En fin de semaine les arrangements seront complétés et l'autobus qui transportera les joueurs et leurs partisans partira du local, 18 ouest, Laurier, à midi, dimanche.

Parmi les joueurs qui feront partie de l'équipe intermédiaire cette année, on remarque: A. Paquette et J. St-Pierre, receveurs; D. Lacroix et A. Larose, lanceurs; Julien Beaulieu, 1er but; R. Charbonneau, 2e; G. Bernard, arrêt-court; D. Monty et L. St-Pierre, 3e buts; R. Daigneault, F. Langlois, B. Genest, M. Brunet et C. Matte, voltigeurs.

Les meilleurs frappeurs des grandes ligue

Table with columns: J. A. P. C. P., Keller, Yankees, 6 19 8 9 474, Wietelman, Br., 7 17 2 8 471, Wagner, B. Sox, 7 19 6 7 424, Fletcher, Pirates, 9 27 3 11 407, Reiser, Dodger, 8 20 7 12 400, Greenberg, Tigers, 8 30 2 12 400.

Centre sportif de Pont-Viau

Plusieurs sportifs nous ont exprimés des félicitations et nous remercier leur certitude de voir se réaliser nos projets. Nous tenons particulièrement à remercier M. Jean Geoffroy, fondateur de "L'Association des Cyclistes de L'Assomption, Incorporée", pour la bienveillante invitation qu'il nous fait d'entrer en relations avec son organisation. Il est certain que L'Assomption, au cours de la visite de notre club cyclotouriste, au cours de l'été.

Le Toronto blanchi le club Newark

Newark, 26. — Joe Coleman, obtenu des Athlétiques de Philadelphie, a tenu les Ours de Newark à quatre coups simples hier et a permis aux Leafs de Toronto de l'emporter sur leurs rivaux par le compte de 2 à 0 dans une joute régulière de la Ligue Internationale de Baseball. Un seul joueur du club local a pu se rendre au troisième but.

Les Torontois obtinrent sept coups réussis contre le lanceur Danne Pilette et les Leafs furent également favorisés par un but sur balles et une erreur. À la manche initiale Bob Wilkins obtint son premier but de cadeau puis compta le premier point des vainqueurs sur le coup double de Ira Houck. Dans la cinquième apparition des Leafs au bâton, deux coups simples et un mauvais lancer ont valu le deuxième et dernier point des représentants de la Ville Reine.

Les Dodgers de Brooklyn, qui occupent la première position de la Ligue Nationale, ont dû rester inactifs hier à cause de la pluie et leur joute contre le club Philadelphie a dû être remise, pour être jouée en programme double lors de la prochaine visite du Brooklyn, à Philadelphie.

Les Cardinals de Saint-Louis auraient pu passer en tête du circuit hier s'ils avaient triomphé de leurs rivaux mais c'est le contraire qui se produisit puisque les Pirates de Pittsburg l'emportèrent par le résultat de 5 à 3, grâce à un coup de circuit de Ralph Kiner.

Devant une foule de 10,585 spectateurs, le fameux cogneur Ralph Kiner se révéla le héros de la joute, à la 3e manche, quand il cogna la pile blanche à une distance de 450 pieds du marbre pour son 2e coup de circuit de la saison, alors que Maurice Van Robays, qui venait de signer un double, était sur le sentier.

FORUM BOXE

Ce soir, à 8 h. 30
DOUG CARTER
GUS "PELL" MELL
10 RONDES
Fernando Gagnon vs Babe Kelly
Hubert Gagnier vs Santiago Riviera
8 RONDES
Roland Prairie vs Don Murray
Romeo Quimet vs Frankie Bélanger
6 RONDES

Record mondial

Léo Durocher gérant des Dodgers est acquitté

Les Dodgers de Brooklyn n'ont pu jouer hier à cause de la pluie, mais les partisans de ce club ont appris avec plaisir le verdict rendu hier, lors du procès de Léo Durocher, le gérant des Dodgers, qui avait été accusé d'assaut sur un spectateur.

Livres de France

1200 volumes nous arrivent de France. Philosophie, psychologie, histoire, biographies, religion, études médiévales, orientalisme, mécanique, électricité, ouvrages techniques, classiques pour tous, etc., TRANQUILLE & BOUCHER, 4663, rue St-Denis, HARBOUR 1770.

ON DEMANDE A LOUER

Désirerais logement chauffé, 6 pièces, loyer \$50-\$70. Bonnes références. CH. 9083 — FR. 8962, après 6 heures.

Petite collection

Loisirs police
Terres ennemies — Qui a tiré? — Le Club de l'Araignée — Le Diabolo Jaune — Drama à Mallow — Branla de Meurtre — La Canne à Epée — On a enlevé le Chef de la Sécurité — Le Carré Parfait — On ne prendra pas.
La collection, au comptant: \$2.50, par la poste: \$3.00.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

La conférence intergouvernementale ...

LITERIE A PRIX D'AVANT-GUERRE ET MOINS

(suite de la page huit)

Le système fédératif offre probablement dans le domaine de la législation sociale des avantages qui ne se rencontrent pas dans les pays qui n'ont qu'un seul gouvernement. En effet, la coexistence de plusieurs gouvernements, tous autonomes dans leur sphère respective parce qu'elle fournit des points de comparaison, est de nature à créer une émulation bienfaisante, et cela pour le plus grand bien des administrés.

Mode de contribution singulier

Enfin, le gouvernement de la province de Québec trouve singulier le mode de contribution exigé par le gouvernement fédéral, soit par exemple pour les loix sociales, soit par exemple dans le domaine des travaux publics.

Le gouvernement fédéral d'une part demande aux provinces le monopole exclusif des principales sources de revenu et, d'autre part, il exige pour la mise en application de plusieurs de ses projets une contribution dispendieuse de la part des provinces. Cette contribution est extrêmement variable et, dans le cas des travaux publics, par exemple, le gouvernement fédéral offre de payer 20 pour cent du coût des travaux, pour en laisser 80 pour cent aux provinces et aux municipalités. La disparité entre ces contributions respectives devient plus frappante, si l'on considère que le gouvernement fédéral retire actuellement en impôt de 30 à 33 pour cent du revenu national, tandis que toutes les provinces réunies n'en perçoivent que 5 pour 100.

Les propositions fédérales au sujet des placements

Les propositions fédérales accordent une importance très considérable au placement d'Etat. C'est un problème très vaste et les propositions fédérales, sont bien imprécises et complexes. Les propositions fédérales à ce sujet semblent se rapporter à des matières qui relèvent de la juridiction provinciale. Nous nous contentons de souligner que le gouvernement fédéral se propose de se charger entièrement et exclusivement, entre autres, des recherches générales et fondamentales sur l'exploitation des ressources; les problèmes et les méthodes de conservation et de protection, recherches qui exigent un gros personnel et des techniciens hautement qualifiés.

Voici d'ailleurs une partie de l'énumération contenue dans les propositions du gouvernement fédéral à ce sujet. (page 26).

(II) ressources minérales et forestières, y compris travaux de recherches sur la préparation du minerai, métallurgie, combustibles, problèmes particuliers à l'extraction des minéraux, sylviculture et utilisation des produits de la forêt; Le gouvernement de la province de Québec est d'avis, puisque ces sujets relèvent de la juridiction provinciale, que l'acceptation des propositions fédérales équivaldrait à un double emploi et augmenterait en conséquence, sans raison, les frais de l'administration publique. Jusqu'ici d'ailleurs, le gouvernement de la province de Québec a mis en vigueur nombre de mesures pour assurer la protection de ses ressources naturelles et il est convaincu qu'une meilleure et plus juste répartition des impôts publics faciliterait et augmenterait ses moyens d'action dans ce domaine.

Mainmise dangereuse

De plus, les propositions fédérales équivaldrait à une mainmise indirecte et dangereuse par le pouvoir central dans le domaine des ressources naturelles provinciales. Ces ressources naturelles sont essentielles à l'existence même des provinces. C'est un patrimoine qu'elles doivent conserver jalousement dans le but d'assurer et leur développement économique et leur survie. Le droit de propriété des provinces dans ce domaine est si étendu que les impôts et les dettes du gouvernement fédéral ne peuvent en rien le modifier. Les ressources naturelles d'une province jouissent de quelque sorte de l'ex-territorialité en faveur de la province et la pénétration fédérale dans ce domaine essentiellement important n'est ni désirée ni désirable, et ouvre la porte à des empiètements qui pourraient devenir ruineux pour la province et ses droits.

Les offres du gouvernement fédéral en matière de chômage ne tiennent pas compte des grandes responsabilités financières du pouvoir central à ce sujet et des impôts financiers très lourds, au moment même où, en vertu des propositions fédérales, les provinces seraient privées de leurs principales sources de revenu.

Conclusion

Les autorités fédérales déclarent que l'acceptation de leurs propositions aurait pour effet de sauvegarder l'autonomie des provinces, d'appliquer une politique sociale progressive, de répondre aux besoins du pays en même temps qu'à aux besoins des provinces, et cela, tout en diminuant les impôts publics.

Une théorie illogique

Il est bien difficile de comprendre comment il serait possible d'augmenter les revenus des provinces, d'augmenter les revenus du gouvernement d'Ottawa et de diminuer les taxes en même temps. Cette théorie est évidemment illogique.

L'autonomie des provinces ne peut être sauvegardée en substituant un subside fédéral à l'indépendance financière des provinces.

La souveraineté et l'autonomie des provinces sont à l'antipode de toute tutelle fédérale. La province de Québec, entre autres, a atteint sa majorité il y a longtemps. Il est facile de convenir que la tutelle ou la curatelle est incompatible avec les droits, prérogatives et libertés qui sont l'appanage de la province et qui lui sont reconnus par la constitution canadienne.

Droits des provinces à sauvegarder

Les droits exclusifs des provinces en matière de législation sociale, d'éducation, de droit civil doivent être intégralement conservés et sauvegardés, si la confédération doit survivre. Les propositions fédérales telles que formulées et expliquées par les autorités fédérales portent atteinte sérieusement et directement aux droits inaliénables de toutes les provinces.

Les propositions fédérales tendent à la centralisation, contrairement à l'esprit du pacte fédératif; elles tendent à établir et à accroître une bureaucratie qui ne convient et ne pourra jamais convenir à une démocratie, ni à un pays régi par ses institutions parlementaires.

Opinion de M. Summers

Un des hommes d'Etat distingués des Etats-Unis, M. Hutton W. Summers, du Texas, qui fut président de l'important comité judiciaire de la Chambre des représentants à Washington, déclarait il y a quelques mois ce qui suit: "En mettant les unités de gouvernement des Etats-Unis sous la dépendance financière du gouvernement fédéral, celui-ci acquiert le pouvoir de dominer. Lorsque ce but sera atteint, la souveraineté des gouvernements d'Etat aura été liquidée."

"En affaiblissant les Etats, nous affaiblissons la structure même du gouvernement libre. Le prix forcé du gouvernement libre, c'est son exercice. La force la plus destructrice de l'univers est inutile. Si nous n'usons des pouvoirs d'autonomie qui nous restent aux Etats, nous nous éveillerons un jour pour constater que nous avons perdu notre autonomie sans remède. Le gouvernement s'exerce au mieux dans la collectivité locale. C'est là que les problèmes se discernent avec le plus de clarté, parce qu'ils sont proches du peuple et à sa portée. A mesure qu'on soulage la municipalité, l'Etat, de la nécessité de se gouverner, on leur enlève leur volonté d'indépendance. Quand les gens cessent de penser pour eux-mêmes, il y a toujours quelqu'un qui est prêt à venir penser pour eux."

"La nature n'a conféré à aucun groupe d'hommes l'intelligence ample et puissante nécessaire pour résoudre la multitude de problèmes fédéraux et locaux dont on s'est débarrassé sur Washington. "Il faut que les Etats reprennent la qualité d'organismes responsables et souverains de gouvernement général, sans quoi la démocratie ne peut vivre aux Etats-Unis."

Les principes énoncés dans cette déclaration trouvent parfaitement leur application dans le système confédératif canadien. La province de Québec est en faveur d'une saine législation sociale, domaine exclusivement réservé aux

provinces.

La véritable sécurité sociale doit offrir des éléments de durée et de stabilité que seuls peuvent lui procurer le respect de la constitution et le respect des droits de chacun des contribuables en particulier. La constitution canadienne est le résultat d'une coopération bien comprise entre les provinces; cette coopération doit se continuer pour le plus grand bien du pays. Les propositions du gouvernement fédéral semblent contraires à cet esprit de coopération.

Trois choses nécessaires au pays

De l'avis du gouvernement de la province de Québec, le pays a besoin de trois choses: la clarification et la délimitation précise des pouvoirs de taxation du gouvernement fédéral et des provinces, suivant l'esprit et la lettre de la constitution canadienne, c'est-à-dire en tenant compte du passé, du présent et du futur.

Deuxièmement, la simplification de l'impôt public pour en diminuer le coût et en faciliter la perception.

Troisièmement, la collaboration de tous les pouvoirs pour en arriver à la modération dans le domaine de l'impôt et pour diminuer le fardeau imposé à un éternel oublié: le payeur de taxes.

Ces trois qualités fondamentales peuvent se réaliser facilement en constituant un comité permanent composé des représentants attitrés des dix gouvernements du pays, étudiant et travaillant en véritables frères de la grande famille canadienne respectueuse et soucieuse des droits, prérogatives et libertés de chacun de ses membres.

Convention temporaire suggérée

Pendant le temps nécessaire à l'étude et au règlement de ces problèmes canadiens, une convention temporaire, précise, claire et catégorique, dont la durée serait déterminée en tenant compte et des besoins du fédéral et des besoins des provinces, pourrait être conclue comme mesure transitoire, mais fondée sur les bases mêmes de la constitution canadienne.

Bref, il serait possible de louer, et nous insistons sur l'expression louer, moyennant une compensation, non seulement matérielle, mais même constitutionnelle, certains pouvoirs de taxation actuels des provinces, qui pourraient être raisonnablement loués sans diminuer en rien la marche ascendante de la province, son progrès, sa prospérité.

Nous vous réitérons donc le sincère désir de la province de Québec de collaborer et de coopérer à la prospérité et à la grandeur du pays. Cet idéal ne pourra certainement pas se réaliser sans que la grandeur et la prospérité des provinces autonomes soient également garanties et sauvegardées.

Bloc-notes

(suite de la première page)

électro-métallurgiques en général, du carbure de calcium, du gaz acétylène et les dérivés de celui-ci. M. Cousineau n'indique pas particulièrement celle-ci, mais l'industrie manufacturière de l'aluminium ne serait-elle pas tout à fait à sa place au pays du Saguenay? Il n'est pas, que l'on sache, d'autre région au monde qui ait une production aussi impressionnante d'aluminium en lingots. Ceux-ci se peuvent certes exporter et s'exportent pour devenir matière première à des industries manufacturières, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou ailleurs. Ils pourraient tout aussi bien servir, dans une bonne proportion tout au moins, à des industries manufacturières au Canada et dans la province de Québec, région du Saguenay et dans beaucoup d'autres régions québécoises qui se prêtent bien à des développements de cette sorte. Mais de telles industries n'existent pas encore en nombre suffisant. C'est peut-être que l'on n'a pas pensé à les susciter et à les encourager.

"Sous-ministre de l'Education"

Dans leurs chroniques des livres, le *Montreal Daily Star*, en date du 20 mars, et le *Herald*, en date du 17 avril, parlent d'un livre récent: *The Lure of Montreal*, qui vient de faire paraître M. W. P. Percival, secrétaire de langue anglaise du département de l'Instruction publique. Or, les deux journaux attribuent à M. Percival le titre et la fonction de "sous-ministre de l'Education de la province de Québec: "Deputy Minister of Education for the Province of Québec".

A moins que l'on ait changé tout cela, et encore à l'insu de tout le monde, y compris le premier ministre de la province et les membres de son cabinet, le gouvernement de Québec ne comprend pas de ministère de l'Education, non plus que de l'Instruction publique.

Le chapitre relatif à l'Instruction publique dans l'Annuaire statistique de Québec commence ainsi: "La liberté d'enseignement existe dans la province. Les écoles régies par la Loi de l'Instruction publique (S.R.Q., 1941, chap. 59) sont catholiques ou protestantes. On y enseigne le français et l'anglais. L'organisation scolaire est sous le contrôle du département de l'Instruction publique qui relève du secrétaire de la province. Le surintendant de l'Instruction publique a la direction générale du département; il est as-

sisté de deux secrétaires, l'un de langue française, l'autre de langue anglaise, et de plusieurs fonctionnaires. Il veille à l'exécution de la loi et à l'observation des règlements établis par le comité catholique ou le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique avec l'approbation de l'Exécutif; il doit aussi se conformer aux instructions du Conseil de l'Instruction publique ou de l'un des comités de ce Conseil."

Dans le cahier publié à l'occasion de la récente session parlementaire de Québec et qui donne la liste des noms des ministres, des députés, des conseillers législatifs et des principaux fonctionnaires de l'Administration provinciale, on trouve l'indication suivante: "Secrétaires du département de l'Instruction publique: Secretaries of the Department of Public Instruction: MM. W. P. Percival, B.-O. Filteau. Il semble donc que M. Percival, l'auteur de *The Lure of Montreal* et d'autres livres intéressants, est et reste ce qu'il était précédemment: secrétaire anglais du département de l'Instruction publique et non pas sous-ministre de l'Education, attendu qu'il n'y a pas de tel ministère.

Emile BENOIST

Jeunesse du Québec

par Gérard LEMIEUX

Le problème des jeunes est à l'ordre du jour. Tous les responsables doivent s'y intéresser.

Cette brochure, qui est le bilan d'une génération, pose, à la lumière des principes chrétiens, le problème de la jeunesse du Québec, et le situe clairement dans le grand tout social.

Au comptoir: 0.25; par la poste: 0.28. Service de Librairie du "Devoir".

Adoptés

Les CAFES, THÉS et CONFITURES de **J. A. DÉSÉ,** (Limitée) Qualité supérieure

Montréal

EXAMEN DE LA VUE
LUNETTES - LORNGNS
J. O. GIROUX O.D.
Membre diplômé de l'A.E.P.O. de Paris
Assisté d'optométristes diplômés

Bureau chez
Dupuis Frères
125 RUE
MONTRÉAL



... l'occasion que vous attendiez pour acheter la literie nécessaire dans la villa d'été, le camp... et même pour une pièce à la ville...

Lits pliants

Un modèle peu cher et populaire monté tout acier angulaire... sommier à câbles d'acier... dimensions environ: 30" x 72". Fabrication très solide. Une fois plié, ce lit exige 4.95 un espace restreint le long d'un mur.

AUTRES LITS

... Modèle illustré PLIANT, fabrication robuste en acier angulaire. Sommier à câbles d'acier. Notez comme ce modèle peut facilement se ranger dans un placard. Ouvert il mesure 30" x 72", fermé: hauteur 42", surface 14" x 30". CHACUN 5.45

UN MATELAS

... pour compléter chacun des lits pliants... Fabrication solide, durable, surface en coutil kaki, intérieur rempli de matériel hygiénique et fini capitonné. Dimensions environ: 36" x 72". CHACUN 4.50

OREILLERS

... qu'il faut ajouter à chacun des lits... Ces oreillers sont en coutil épais à rayures, intérieur rempli de plumes de poule stérilisées. Environ 17" x 23". Une belle occasion pour pensions, hôtels, maisons de touristes. LA PAIRE 1.59

Lits complets

"SIMMONS"

- lit d'acier tubulaire émaillé brun
- sommier de broches d'acier: 36" x 72"
- matelas de coton épais, bord roulé

... voilà tout un lit bien confortable pour la ville, la campagne, pensions. A noter que les pieds du lit sont munis de capuchons protégé-planchers.

Les 3 pièces 22.95

DIVAN "STUDIO"

... qui se transforme en lit double ...

34.95

Voilà ce qu'il faut installer au camp, ou dans un boudoir une salle à manger à la ville. Ce divan Studio est confortable tel qu'illustré... avec ses deux matelas à ressorts, la base formée de câbles d'acier. Ouvert, vous obtiendrez un lit pour coucher deux personnes. La couverture des matelas et des trois coussins est un beau reps rouge foncé ou brun à carreaux et petites fleurs.

LIVRAISON A LA CAMPAGNE d'après notre cédule d'été

DUPUIS - quatrième étage.

Dupuis Frères
RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.